



BORDEAUX MÉTROPOLE

Rapport annuel d'activité 2019

sur le prix et la qualité
du service public
de prévention et de gestion
des déchets ménagers
et assimilés

▪ FAITS MARQUANTS	5
▪ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE	6
▪ POINTS CLÉS ET OBJECTIFS	16
▪ VERS UN TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE	18
▪ CHIFFRES CLÉS	22
▪ SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ	25
▪ LES INDICATEURS FINANCIERS ..	42
▪ ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU DÉLÉGANT	56
▪ ANNEXES	111

ÉDITO

En 2019, chacun des habitants de Bordeaux Métropole a produit en moyenne 546 kg de déchets, soit 3,8 kg de moins que l'année précédente alors même que la production globale de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) a augmenté de 0,53 % du fait de l'augmentation de la population (+ 1,23 %).

Ces résultats témoignent de la maîtrise des quantités globales de déchets produits dans un contexte de forte croissance démographique et confirment la tendance à la baisse constatée en 2018.

Néanmoins, tout l'enjeu pour les prochaines années sera de dépasser le modèle linéaire consistant à « produire, consommer, jeter » en favorisant le développement de l'économie circulaire pour réduire la production des déchets et en faire une ressource, tout en assurant un service public de qualité.

Pour cela, Bordeaux Métropole s'attache à mettre en œuvre les actions contractualisées avec l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets « Zéro Déchet, Zéro gaspillage » afin d'accompagner les usagers pour adopter des gestes et comportements éco responsables. Chacun d'entre nous peut ainsi contribuer à réduire les impacts environnementaux et financiers de sa consommation.

Au cours de l'année 2019, 427 460 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) ont été collectés en porte à porte ou dans les Centres de Recyclage. Ils ont été valorisés à 92% sous forme de réutilisation directe de la matière ou de valorisation énergétique.

Le coût global de l'élimination des DMA s'est ainsi élevé à 110,35 M €, financé à 90 % par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la Redevance Spéciale (RS) et 10% par les recettes diverses (recettes d'exploitation, dotation et subventions, etc.), le budget étant équilibré sans participation du Budget Principal.

Au travers du présent rapport, Bordeaux Métropole souhaite faire progresser la connaissance de ses activités de collecte et de traitement des déchets, et de la politique de réduction des déchets.

Observations

1. Les appellations mentionnées correspondent à des définitions bien précises :

- ❖ *Ordures ménagères : contenu des poubelles des ménages et points d'apport volontaire. Lorsque l'on parle d'ordures ménagères résiduelles, il s'agit des ordures restant après collectes sélectives.*
- ❖ *Ordures ménagères et assimilées : ordures ménagères et déchets des entreprises (artisans, commerçants), administrations et associations collectés avec les ordures ménagères.*
- ❖ *Déchets ménagers et assimilés : ensemble des déchets collectés hors déchets communaux et communautaires.*
- ❖ *Déchets des services municipaux et communautaires : déchets de voirie et de marchés, déchets des collectivités.*
- ❖ *Déchets des professionnels : déchets issus d'activités professionnelles collectés séparément.*
- ❖ *Déchets municipaux : déchets ménagers et assimilés et déchets des services municipaux et communautaires.*

2. La population mentionnée dans ce rapport est la population municipale légale au 1^{er} janvier 2019 (source INSEE), soit 783 081 habitants.

FAITS MARQUANTS

.....en matière de réduction des déchets

L'année 2019 marque la troisième année du plan d'actions «Territoire Zéro déchet, Zéro gaspillage » qui fait suite à l'adoption en 2017 du contrat d'objectifs d'économie circulaire avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) fixant les objectifs de la démarche Zéro déchet zéro gaspillage ainsi que son plan d'actions 2017-2020.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole a poursuivi les expérimentations engagées

.....en matière d'organisation du service public de collecte des déchets ménagers

En ce qui concerne les centres de recyclage, une nouvelle organisation d'exploitation sur le centre de recyclage de Bordeaux Paludate a été mise en place avec une déchetterie à plat disposant d'alvéoles par flux.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre le vandalisme la mise en place de la télésurveillance sur les centres de recyclage de Pessac Bourgaillh, Mérignac, Bruges, Blanquefort et Ambares s'est poursuivie pour assurer la sécurité des agents (en journée) et des biens (la nuit).

La mise en place de la semaine de travail de 5 jours à la collecte a été étendue à la zone centre (Bordeaux hors hyper centre) le 4/02/2019, sans modification de fréquence. De cette manière, l'ensemble des zones de collecte de jour en porte-à-porte travaillent désormais sur le même rythme hebdomadaire. L'absence de collecte le week-end répond à la demande des usagers en limitant les nuisances sonores liées à la collecte le samedi matin tout en améliorant le rythme de travail des agents et en optimisant le service.

Dans le cadre du projet INDO (Informatisation des Données de Collecte), un précédent marché (période 2014-2018) avait permis le déploiement des équipements de remontée de l'information : le géo-guidage sur l'ensemble des véhicules, le puçage des bacs de déchets ménagers et l'implantation de sondes de mesure de remplissage sur une partie des bornes d'apport volontaire. Un nouveau marché de maintenance a été attribué pour une période de quatre ans (2019-2023). Dans ce cadre, les données sont désormais exploitées à des fins d'amélioration continue du service, permettant le rééquilibrage des tournées de collecte, l'exploitation des bases de données bacs par les Systèmes d'Information Géographique et l'analyse de l'utilisation du service par les usagers via la lecture des puces des bacs collectés sur les secteurs tests de l'expérimentation de la tarification à l'usage.

....en matière de collecte des déchets

L'externalisation de la propreté sur le cœur historique de la ville de Bordeaux qui a démarré en septembre 2018 dans le cadre du Plan Métropolitain de propreté urbaine, a fait l'objet de contrôles réguliers tout au long de l'année 2019.

Le niveau de service a été élevé avec une fréquence de collecte de 6+1 et une forte présence d'agents du prestataire sur le terrain. De ce fait, il a été constaté un niveau de propreté satisfaisant et une collecte des déchets bien maîtrisée

En parallèle, trois nouveaux locaux de Pré Collecte Mutualisés, ont été mis en service, place de la Ferme Richemont et rue des Argentiers portant à 10 le nombre de locaux.

Au total, ce sont plus de 700 foyers de l'hyper centre de la ville de Bordeaux qui bénéficient de ce service.

....pour les installations du service public de collecte des déchets ménagers

Des travaux ont été réalisés pour permettre l'agrandissement du centre de recyclage de Bordeaux Surcouf et reconstruire le local de vie des gardiens sur le centre de Mérignac.

Suite à l'autorisation de l'implantation de centrales photovoltaïques sur les deux anciennes décharges au Bourgaillh (Pessac) et Labarde (Bordeaux), actant la compatibilité de cette activité avec les obligations de post exploitation, les premiers travaux ont démarré pour Labarde à la mi année 2019 et la mise en compatibilité du PLU a été adoptée pour Le Bourgaillh, suite à enquête publique par le conseil du mois de décembre.

....sur les contrats de délégation de service public

Les élus de Bordeaux Métropole ont approuvé par délibération en date du 12 juillet 2019 le choix d'une société du groupe Veolia ("SOVAL") en tant qu'attributaire du contrat de délégation de service public de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés du territoire métropolitain à compter du 20 février 2020 et jusqu'au 31 décembre 2027.

Le délégataire sera chargé de traiter les déchets ménagers et assimilés pour le compte de Bordeaux Métropole et de réaliser les investissements sur les unités de valorisation de Bègles et Cenon ainsi que sur le centre de tri permettant le passage à l'extension des consignes de tri à l'horizon 2022. A noter que l'unité de valorisation énergétique de Cenon n'intégrera le périmètre contractuel qu'à compter du 1er janvier 2021.

La période d'exploitation ne démarrant qu'à compter de l'échéance du contrat confié à la société dédiée ASTRIA, l'année 2019 (à compter d'août 2019) a été consacrée au tuilage entre exploitants.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

LES MODALITÉS D'EXPLOITATION

La Régie communautaire

Les services effectués par la régie communautaire

Le service en régie concerne :

- la collecte sur 21 communes (voir carte ci-après)
- le transport des déchets vers les centres de traitement
- l'exploitation de 16 centres de recyclage
- l'entretien et la réhabilitation des anciennes décharges de Labarde à Bordeaux et du Bourgailh à Pessac

L'organisation de la Direction Gestion des Déchets et Propreté

Les missions générales de la direction sont regroupées au sein de deux directions adjointes, l'une d'exploitation et l'autre administrative.

La direction adjointe d'exploitation comprend les services suivants :

- les services collecte qui assurent la collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées ainsi que la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés en régie directe sur 21 communes.
- le service valorisation qui a en charge la gestion et l'exploitation en régie directe des centres de recyclage ainsi que le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.
- le centre matériel et sites qui gère l'entretien des bâtiments de la direction et les matériels y afférents.

La direction adjointe administrative comprend les services suivants :

- le service Gestion des Ressources Humaines qui est chargé, outre de la gestion courante des agents, de conseiller et d'accompagner les autres services dans l'évolution de leur organisation.
- le service Administratif, Juridique et Financier, service support et transversal, qui gère

administrativement les marchés publics, la préparation et l'exécution budgétaire, le suivi des tonnages et des coûts ainsi que la gestion administrative de la direction.

- le service Études et Prévention qui se consacre aux projets de prévention, aux études techniques et à la conduite d'opération et de maîtrise d'œuvre.

Les moyens humains

Au 31 décembre 2019, l'effectif de la direction se compose de 917 agents soit 4 de plus qu'au 31 décembre 2018 (voir annexe).

Les moyens matériels roulants

La collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective en porte-à-porte sont assurées à l'aide de 166 véhicules bennes auxquels s'ajoute une benne à chargement latéral.

La collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective en apport volontaire s'effectuent au moyen de 5 bennes compactrices à grue et de 2 camions équipés de bras hydrauliques et de 11 portes conteneurs.

Le transport des déchets est réalisé avec 14 semi-remorques, 22 portes conteneurs et de 2 camions équipés de bras hydrauliques.

Le SIVOM Rive Droite

Bordeaux Métropole adhère au SIVOM Rive droite pour 7 de ses communes (voir carte ci-après).

Ce syndicat, par l'intermédiaire d'un prestataire privé, la société VEOLIA Propreté, gère :

- la collecte des déchets ménagers
- 2 centres de recyclage dont un sans quai.

LE TERRITOIRE DESSERVI

783 081 habitants

(population municipale légale au 1^{er} janvier 2019)

Population 2018 : 773 542 hab. soit une augmentation de 1,23 %

57 828 hectares



REGIE : 690 830 habitants 52 783 hectares

SIVOM : 92 251 habitants 5 045 hectares

Ambarès-et-Lagrave	16 094 hab	Carbon-Blanc	8 112 hab	Pessac	61 859 hab
Ambès	3 143 hab	Cenon	24 369 hab	Saint-Aubin-de-Médoc	7 147 hab
Artigues-près-Bordeaux	8 638 hab	Eysines	23 120 hab	Saint-Louis-de-Montferrand	2 158 hab
Bassens	7 032 hab	Floirac	17 182 hab	Saint-Médard-en-Jalles	30 956 hab
Bègles	27 713 hab	Gradignan	25 563 hab	Saint-Vincent-de-Paul	1 011 hab
Blanquefort	15 615 hab	Le Haillan	10 886 hab	Le Taillan-Médoc	10 082 hab
Bordeaux	252 040 hab	Lormont	23 247 hab	Talence	42 712 hab
Bouliac	3 552 hab	Martignas-sur-Jalle	7 302 hab	Villeneuve-d'Ornon	32 750 hab
Le Bouscat	23 869 hab	Mérignac	70 317 hab		
Bruges	18 037 hab	Parempuyre	8 456 hab		

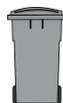
LES OPÉRATIONS DE COLLECTE

Les déchets provenant des ménages

La collecte des ordures ménagères résiduelles (bacs gris)

Organisation de la collecte

Il s'agit d'une collecte mécanisée réalisée en porte-à-porte dans l'ensemble des communes, à l'exception de certaines résidences d'habitat vertical où des bornes enterrées ou semi enterrées sont implantées.



Fréquence de la collecte en porte à porte

La fréquence de la collecte correspond au nombre de passages par semaine. On distingue trois fréquences suivant les communes :

- **Fréquence 1** : Ambarès-et-Lagrave, Blanquefort, Eysines (zone maraichère), Parempuyre, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul.
- **Fréquence 2** : Ambès, Bègles, Bordeaux (à l'exception de l'hyper-centre), Le Bouscat, Bruges, Eysines (hors zone maraichère), Gradignan, Le Haillan, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Pessac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Taillan-Médoc, Villenave-d'Ornon et Talence, ainsi que celles dont la collecte est assurée par le Sivom rive droite : Bassens, Carbon-Blanc, Lormont, Artigues-près-Bordeaux, Cenon, Floirac et Bouliac.
- **Fréquence 5** : l'hyper-centre de Bordeaux et le quartier de la gare.

Fréquence de la collecte en apport volontaire

La fréquence de collecte en apport volontaire des containers enterrés et semi-enterrés, sauf exception, sont dimensionnés pour une collecte par semaine.



La collecte sélective (bacs verts + bornes)

La collecte sélective est réalisée sur l'ensemble des communes selon deux systèmes :



- la collecte en porte-à-porte du bac vert, destinée aux emballages alimentaires, papiers, magazines et emballages métalliques, assurée une fois par semaine dans les 28 communes,



- la collecte en bornes d'apport volontaire du verre sur l'ensemble du territoire, suivant une densité d'une borne pour 780 habitants.



Depuis 2004, Bordeaux Métropole passe des conventions d'exploitation avec les bailleurs sociaux qui choisissent d'équiper leurs résidences de conteneurs enterrés.

Depuis 2015, la collecte en porte à porte a été doublée par une collecte en apport volontaire dans les quartiers de Bordeaux Saint Pierre et Saint Eloi, par la mise en place de 26 emplacements réservés à des bacs verts de proximité. En parallèle, pour favoriser la propreté de la ville, les bacs individuels stagnants sur la voie publique ont été retirés.

La collecte des textiles usagés



Bordeaux Métropole, au titre de sa compétence en matière de prévention des déchets, encourage le développement d'une filière de reprise des textiles usagés sur l'ensemble du territoire communautaire dans la mesure où cela permet de détourner des déchets des ordures ménagères résiduelles et de répondre aux objectifs de réduction des déchets.

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 13 février 2009, un partenariat entre la commune de Bordeaux Métropole et le collecteur de textiles a été instauré afin que cette

dernière puisse identifier le nombre de bornes implantées sur le territoire communautaire, leurs emplacements et bénéficier d'une remontée d'informations au regard des tonnages collectés.

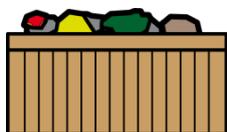
Ainsi 2 465 tonnes ont été collectées. 447 bornes sont implantées sur le domaine public par des collecteurs conventionnés par Bordeaux Métropole, soit une pour 1752 habitants. Implantation supérieure à la préconisation d'Eco TLC d'une borne pour 2 000 habitants.

Evolution du nombre d'implantations annuelles de conteneurs textiles depuis 2009



La collecte en centres de recyclage

Les centres de recyclage sont des installations ouvertes aux ménages du territoire communautaire, dont l'accès est limité aux véhicules n'excédant pas une hauteur de 1,90 m. Le réseau des centres communautaires se compose de 18 sites (voir carte ci-après).



Les produits collectés sont : les déchets verts, le tout-venant, le bois, les gravats, les cartons, les métaux, les batteries, les piles, les déchets diffus spécifiques des ménages, les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), les huiles de vidange, le verre, le mobilier ...

Les installations mises à la disposition des usagers se répartissent ainsi :

- 16 centres exploités en régie,
- 2 centres dépendant du SIVOM, l'un situé à Floirac et l'autre à Pompignac.

LES CENTRES DE RECYCLAGE



Centre de recyclage gérés par la régie : 16



Centre de recyclage gérés par le SIVOM : 2



Horaires d'ouverture des 16 centres gérés en régie

Ouverts 6,5 jours sur 7
de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 18h
(Fermés mardi matin et jours fériés)

 Ambarès-et-Lagrave	Av Jules Ferry	 Bordeaux Paludate	Quai de Paludate	 Pessac Bourgailh	Chemin de la Princesse
 Ambès	22 Rue Jean Mermoz	 Bruges	Rue André Sarreau (sortie6)	 Pessac Gutenberg	Av de Gutenberg
 Bassens	Rue Franklin	 Eysines	Rue Jean Mermoz	 Pompignac	19 Av du Périgord
 Blanquefort	Av du 11 Novembre	 Floirac	Zac des quais Av Marcel Paul	 St-Médard-en-Jalles	Av de Touban
 Bordeaux Deschamps	Quai Deschamps	 Gradignan	Allée de Mégevie	 Le Taillan-Médoc	Route de Saint Aubin
 Bordeaux Surcouf	Rue Surcouf (ZI Daney)	 Mérignac	90 Av des Marronniers	 Villeneuve-d'Ornon	Chemin de Galgon

Les déchets ne provenant pas des ménages

Les déchets assimilés aux ordures ménagères (redevance spéciale)

Il s'agit des déchets produits par :

- les administrations de l'Etat et des collectivités locales,
- les entreprises commerciales,
- les entreprises artisanales,
- les entreprises industrielles,
- les entreprises de service,
- les associations,

qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières. La collecte de ces déchets doit être financée par la Redevance Spéciale conformément aux dispositions de l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Bordeaux Métropole a instauré cette redevance qui s'applique à tous les organismes mentionnés ci-dessus, dont la production hebdomadaire de déchets n'excède pas 10 000 litres et qui ont choisi de recourir au service public en souscrivant un contrat avec la Métropole.

Le ramassage de ces déchets, résiduels et recyclables, s'effectue en bacs individuels collectés en porte-à-porte avec les déchets des ménages ou, dans le cas de certaines communes, en bacs enterrés ou semi-enterrés de grande capacité collectés individuellement.

Les déchets provenant des services communaux et communautaires

Ce sont les déchets collectés par les services municipaux, dont notamment les déchets des particuliers collectés dans le cadre de services à domicile. Ces déchets sont directement amenés par les communes sur les lieux de traitement ou, pour le SIVOM, sur le centre de transit de Pompignac. Il s'agit de déchets verts, tout-venant et déchets de balayage.

Cas particuliers

Très occasionnellement, des déchets professionnels sont apportés directement sur les unités de traitement (Direction Interdépartementale des Routes Atlantique *D.I.R.A.*, etc.).

LES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT

Les modes de gestion du traitement des déchets ménagers et assimilés

Les délégations de service public

Bordeaux Métropole dispose de trois délégataires de service public pour traiter la majorité de ses déchets. Il s'agit de :

- la société Astria qui a signé un Bail emphytéotique administratif (BEA), avec convention d'exploitation non détachable, qui assure pour partie la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles et du tout-venant en provenance des centres de recyclage. Elle assure également le tri des produits des collectes sélectives, à l'exception du verre.
- la société Rive Droite Environnement qui a signé un contrat de délégation de service public pour

l'exploitation du complexe thermique des Hauts de Garonne à Cenon, dont fait partie l'usine de valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles.

- la société La Grande Jaugue qui a signé un BEA, avec convention d'exploitation non détachable pour le compostage collectif des déchets verts. Cette délégation consiste, dans un premier temps, à poursuivre l'exploitation du site implanté à Saint Médard-en-Jalles, au lieu-dit Touban. Puis, dans un deuxième temps, le délégataire a financé, construit et exploité une deuxième unité de compostage sur un terrain également situé à Saint Médard-en-Jalles, au lieu-dit La Grande Jaugue.

Les marchés publics

Nature des prestations	Titulaire du marché	Lieu de traitement
Réception et traitement des déchets verts	Lot n°1 : Suez Organique sous-traitant : SX Environnement Lot n°2 : Suez RV Sud co-traitant : Pena Environnement	Saint Laurent du Médoc, Audenge et Saint Selve Saint Jean d'Ilac
Réception, transport et valorisation du bois	Lot n°1 : Véolia / Seosse Lot n°2 : Suez Sud Ouest Lot n°3 : Véolia / Seosse Lot n°4 : Véolia / Seosse Lot n°5 : Véolia / SX Environnement	Lot n°1, 3, 4 et 5 : Exutoire du bois : Saint Lon les Mines, Rion des Landes, Burgos et Madrid. Exutoire des refus de bois : Lapouyade Lot n°2 : Exutoire du bois : Saint Lon les Mines, Burgos. Exutoire des refus de bois : Clérac
Enlèvement, transport, conditionnement et valorisation des cartons / vieux papiers	Azura SX/Brangeon SUEZ RV Sud Ouest	Bassens Sainte-Eulalie Bègles
Réception et traitement des sables de balayages issus de Bordeaux Métropole	Suez RDV Sud Ouest	Clérac
Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques des ménages non pris en compte dans la REP DDS	SIAP	Bassens
Valorisation des gravats	Lot n° 1: Véolia/Fabrimaco Lot n° 2: Véolia/Fabrimaco Lot n° 3 et 4 : Guintoli	Bassens Saint-Jean d'Ilac Saint-Jean d'Ilac / Martignas-sur-Jalle
Transport, traitement et réception des huiles usagées	Chimirec Dargelos	Tartas
Réception, transport et traitement des déchets non valorisables	Lot n° 1 : Véolia propreté Lot n° 2 : Suez RDV Sud Ouest Lot n° 3 : Suez RDV Sud Ouest Lot n° 4 : Véolia propreté /Fabrimaco/SX environnement	Lapouyade Clérac Clérac Lapouyade

Les déchets collectés dans les centres de recyclage gérés par le SIVOM, sont traités par la Société Véolia Propreté, dans le cadre d'un marché.

Les conventions

Nature des prestations	Titulaire
Valorisation des piles	Corepile
Valorisation des textiles	Le Relais Amédé Amos Ecoval
Valorisation des ferrailles	Decons AFM Recyclage / DERICHEBOURG
Valorisation des batteries	Bartin recycling

Les éco-organismes

CITEO

Depuis le 1^{er} janvier 2018, un contrat a été conclu entre Bordeaux Métropole et l'éco-organisme CITEO sur la base d'un barème permettant de percevoir des subventions en fonction des tonnages collectés.

Les repreneurs des emballages ménagers triés et collectés, pour lesquels Bordeaux Métropole perçoit les soutiens financiers de CITEO, sont les suivants :

Matériaux	Type de contrat	Titulaire du contrat
Papiers /cartons non complexés	Option Fédération	Suez
Papiers / cartons complexés (ELA)	Option Fédération	Suez
Acier	Option Fédération	Decons
Aluminium	Option Fédération	Suez
Plastiques	Option Fédération	Suez
Verre	Option Filière	O-I Manufacturing

L'Option Filière signifie que le contrat a été conclu avec un repreneur choisi par CITEO qui garantit le même prix de reprise sur tout le territoire national.

L'Option Fédération signifie que le contrat a été conclu avec un repreneur choisi librement par Bordeaux Métropole en fonction de prix de reprise et des exutoires proposés.

Dans les deux cas, les repreneurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux de CITEO dont, notamment, les prescriptions techniques minimales permettant de bénéficier des soutiens financiers à la tonne triée.

Les autres Eco-Organismes

Matériaux	Titulaire de la convention
Déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE ou D3E)	Société OCAD3E (coordonnateur) Société Ecologic (repreneur)
Valorisation des imprimés papiers non sollicités	CITEO
Déchets dangereux spécifiques (DDS)	Société Eco-DDS
Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	Société Eco-mobilier

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT



Les unités de transfert

 Centres de transit

Les délégations de service public

 Complexe technique de l'environnement
> Centre de tri
> Unité de valorisation énergétique

 Complexe thermique des Hauts de Garonne

 Plateformes de valorisation des déchets végétaux

Les marchés publics

 Verre

 Papiers / Cartons

 Gravats

 Bois

 Déchets verts

 Déchets Diffus Spécifiques

 Huiles

 Sables de balayage

 Mâchefer

 I.S.D.N.D.

POINTS CLÉS

Les objectifs de la
**LOI DE TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE POUR LA
CROISSANCE VERTE**

REPÈRES

Bordeaux Métropole et les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

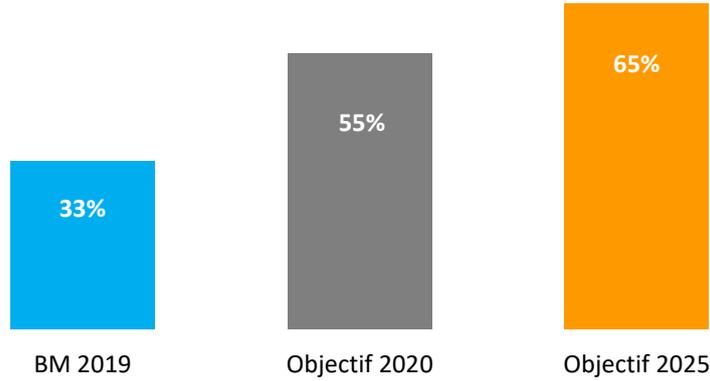
Réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés produits par habitant par rapport à 2010

Objectif n°1 : Réduire les D.M.A. (Tous flux (hors déchets communaux et communautaires))



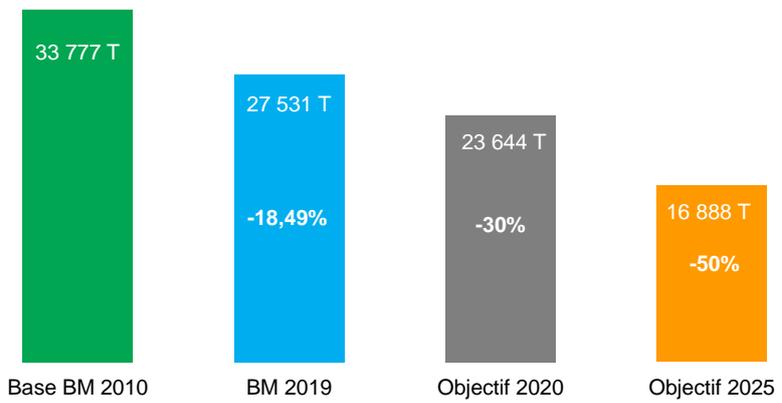
Augmenter la valorisation matière et organique des déchets non dangereux non inertes (65% en 2025)

Objectif n°2 : Augmenter la valorisation (hors D3E, DMS, gravats et sables de balayage)



Réduire les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en centre de stockage par rapport à 2010 (50% en 2025)

Objectif n°3 : Diminuer le stockage (Base 2010 - hors D3E, DMS, gravats et sables de balayage)



VERS UN TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE



Le Plan d'actions « Territoire Zéro déchet, Zéro gaspillage 2017-2020 »

L'année 2019 marque la troisième année du plan d'action « Territoire Zéro déchet, zéro gaspillage » qui fait suite à l'adoption en 2017 du contrat d'objectifs d'économie circulaire avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) fixant les objectifs de la démarche Zéro déchet zéro gaspillage ainsi que son plan d'actions 2017-2020.

Les objectifs

Les déchets des ménages et assimilés devront diminuer de 1% par an ce qui représente un effort conséquent dans la mesure où la baisse constatée sur la durée du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) était de 2,9% pour les 5 années. En 2019, on constate une hausse de 0,29% par rapport aux résultats de l'année 2018. Cette hausse provient exclusivement d'une augmentation des apports de verre et en centres de recyclage, les ordures ménagères résiduelles et le tri poursuivent leurs baisses constatées depuis 2016.

Le taux de valorisation globale (matière, organique et

énergétique) des DMA est quasi atteint : 92.91% en 2019, l'objectif étant de 93%.

Enfin 90 entreprises devront être engagées dans une démarche d'écologie industrielle soit 30 par an. L'opération Zone d'Intégration des Réseaux Intelligents (ZIRI) réunit, en 2019, 67 entreprises.

Le plan d'actions est structuré autour des axes des biodéchets, de l'accompagnement au changement de comportements, de l'économie circulaire et de la communication.

Le Plan d'actions

Les bio déchets

Durant les 3 ans de la démarche, l'accent fort est mis sur le développement de la pratique du compostage individuel et collectif et sur la réduction des déchets verts en promouvant la gestion raisonnée (réutilisation sous forme de broyat, mulching, etc.).

Le broyage

Depuis septembre 2017, Bordeaux Métropole subventionne les foyers dans la démarche d'acquisition d'un broyeur partagé. En 2019, 114 foyers ont pu bénéficier de cette opération.

Par ailleurs, Bordeaux Métropole, dans le cadre d'une expérimentation, a mis en place des opérations de broyage de déchets verts auprès des particuliers sur le centre de recyclage de Gradignan. Forte de son succès, cette opération sera reconduite sur 2020.



La distribution gratuite de composteurs individuels

En 2019, 3926 composteurs ont été distribués dont 40% directement par les communes ce qui porte à 36 963 le nombre de composteurs distribués depuis 2012 soit plus de 6000 tonnes de bio déchets valorisés.

Le taux de dotation de composteurs est de 21,29% de l'habitat pavillonnaire, mais avec des écarts importants selon les communes.



Développement du compostage partagé

Les résidents en habitat collectif se mobilisent pour gérer des sites de compostage partagé et répondent de plus en plus nombreux aux appels à projet que Bordeaux Métropole lance plusieurs fois par an : 172 sites ont été accompagnés par Bordeaux Métropole soit 92 nouveaux sites en 2019.

La mobilisation via des appels à projets monte donc en puissance.

Des formations et ateliers gratuits

Tout au long de l'année 2019, des ateliers et des formations sur le compostage et le lombricompostage ont été proposés aux habitants de la Métropole.

L'accompagnement aux changements de comportement

L'ambition de réduire de 3% les déchets ménagers et assimilés en trois ans, implique de démultiplier les actions en formant des personnes relais, de s'appuyer sur le tissu associatif pour porter les initiatives auprès du grand public (événements, ateliers, etc.) et d'expérimenter une tarification incitative sur des territoires test de l'agglomération.

Défi Famille Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Le Défi Famille Zéro Déchet Zéro Gaspillage a été lancé lors du Festival ZZ rejoignant ainsi les « Défi eau » et « Défi énergie » menés depuis 2011. Le défis, qui s'est déroulé de décembre 2018 à fin avril 2019 fait état de 66 familles engagées pour réduire leurs déchets.

Un appel à projet ZZ

Suite à l'appel à projet Zéro déchet zéro gaspillage à destination des acteurs du monde associatif, social et de l'économie sociale et solidaire, 15 structures ont été lauréates pour œuvrer en faveur du changement comportemental auprès des habitants de la Métropole.

La lutte contre le gaspillage alimentaire

Un accompagnement global à la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire a été proposé à l'ensemble des communes. Quatre d'entre elles se sont portées volontaires pour réduire le gaspillage dans les cantines scolaires et sensibiliser les enfants et les parents d'élèves. Grâce à ce dispositif, les communes accompagnées et formées par Bordeaux Métropole pourront étendre la démarche à l'échelle de leur territoire.

Manifestation responsable

Avec l'aide de son prestataire AREMACS, Bordeaux Métropole a accompagné 4 organisateurs d'événements à la mise en place d'événements éco responsables.

L'expérimentation d'une tarification incitative ou tarification à l'usage

Bordeaux Métropole a mis en place depuis janvier 2017 une expérimentation sur trois ans de la tarification incitative sur une zone test regroupant environ 11 700 foyers du territoire (communes de Saint Aubin de Médoc, Martignas sur Jalles, un secteur de collecte de Mérignac et de Bordeaux). Il s'agit d'un nouveau mode de financement de l'activité qui consiste à introduire une part variable dans le calcul de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères afin d'inciter les usagers à diminuer la quantité des déchets produits et d'améliorer les performances de tri.

Après la réalisation d'un diagnostic initial en 2017, un 1er bilan a été réalisé sur le nombre de présentations de bacs à la collecte sur une période de 6 mois de juillet à décembre 2018 qui a démontré que les habitants devaient être encore plus

informés, sensibilisés et accompagnés pour agir sur leur comportement et participer à la réussite de l'expérimentation.

Ainsi en 2019, des réunions de proximité se sont tenues sur les secteurs de l'expérimentation en partenariat avec les communes, suivies de l'envoi d'un courrier comprenant une information individualisée sur l'utilisation du service de collecte des OMR entre juillet et décembre 2018, accompagné d'un dépliant expliquant la démarche. En parallèle, un travail important auprès des agents de Bordeaux Métropole a été mené afin qu'ils puissent être ambassadeur de cette démarche. Les résultats de cette expérimentation seront présentés aux élus de la nouvelle mandature pour une prise de décision quant à une éventuelle généralisation de ce dispositif sur l'ensemble du territoire.

Le réemploi

A titre expérimental, deux aires de réemploi ont été mises en place dans les centres de recyclage du Bourgaillh (Pessac) ainsi que celui de Surcouf (Bordeaux) en partenariat avec la ressourcerie : les usagers viennent déposer des objets et meubles qui sont ensuite réemployés auprès d'autres habitants et étudiants.

Par ailleurs, un partenariat a été réalisé avec plusieurs communes et des opérateurs de collecte pour mettre en place des bornes de récupération de livres sur le domaine public.

De même, dans la lignée du plan Déchet, la valorisation des Déchets d'Equipement et d'ameublement a été mise en place dans 4 déchèteries, la collecte des livres réalisée dans six centres de recyclage ainsi que la collecte du papier à titre expérimental, dans l'un d'entre eux.

Afin de cibler la communication auprès des entreprises sur l'opportunité de réduire leur production, un travail d'identification des secteurs à enjeux stratégiques a été initié et la mise en œuvre de partenariats avec les acteurs relais type chambres consulaires est en cours.

L'économie circulaire

Si le gisement des déchets des activités économiques est équivalent à 350 000 tonnes par an, le niveau de connaissance du potentiel de réduction et d'amélioration de la valorisation reste faible.

De même, la prise de conscience d'une opportunité du développement d'une économie circulaire est naissante. Ainsi le plan de l'économie circulaire vise à s'appuyer sur les pôles d'excellence regroupant des entreprises du même secteur d'activité sur des territoires identifiés pour développer les actions d'une écologie industrielle de territoire.

Communication et sensibilisation

L'implication des habitants dans la gestion et la prévention nécessite une communication de proximité constante. Pour sensibiliser les usagers, la DGDP dispose d'outils d'animation et d'information variés : numéro vert gratuit, animations, accompagnement, site web, etc.

Une nouvelle recrue... Alex

En 2018, Bordeaux Métropole lance le projet de Chatbot. Cet agent conversationnel est accessible directement sur son site internet depuis la rubrique déchet ainsi que sur les applications Facebook et Messenger. Alex répond en temps réel aux sollicitations des usagers pour toutes les questions liées à la gestion des déchets (tri, bacs, collecte, prévention).

Mis en ligne en janvier 2019, afin de préparer le passage de la collecte à 5 jours et les changements de plannings de collecte sur Bordeaux centre, de nouvelles fonctionnalités et des réponses ont été intégrées au fil des mois afin de répondre encore plus précisément aux attentes des usagers.

Fin 2019, Alex avait répondu à 11 159 utilisateurs et plus de 77 800 questions. Alex a aujourd'hui un taux de compréhension de 87,4%. C'est donc un service complémentaire offert aux usagers dans le cadre de leur recherche d'information sur la prévention et la gestion des déchets.

Ainsi, nous constatons une forte augmentation des sollicitations numériques (+22,96 % toutes demandes confondues, +30 % pour les demandes de bacs) et des sollicitations par téléphone (+12%).

Dans le top 5 des actualités les plus consultées, trois concernent les déchets : distribution de composteurs, collecte lors des jours fériés, modification des jours de collecte.

La majorité des demandes concerne la maintenance des bacs et des informations sur le service de collecte (70%) les autres demandes portant sur les questions du tri. Les questions relevant de la prévention déchet comme les inscriptions aux animations et distributions de composteurs représentent 10%.

L'ensemble des pages déchets restent parmi les plus consultées du site internet de Bordeaux Métropole. Avec plus de 415 188 pages vues, la rubrique déchets est toujours en hausse de fréquentation (+ 27,15% par rapport à 2018 et 28,78% en termes de visiteurs uniques).

Les recherches portent sur des besoins d'informations concrètes telles que la collecte (36,3%), les centres de recyclage (14,76%), les bornes de collecte (12,25%) et le compostage (7,64%).

La rubrique sur le compostage même si elle ne représente que 7,64% des visites, est celle qui augmente le plus avec une progression de 174% du nombre de visiteurs.

Les réseaux sociaux (facebook et twitter) continuent leur progression. Chaque information relayée entraîne des réactions. Les relais d'information sur les réseaux sociaux (distributions de composteurs, aide à l'achat de broyeurs, collecte des jours fériés...) font chaque mois partie des actualités les plus consultées.

Poursuivre l'accompagnement de proximité à la démarche mieux jeter au moins jeter.

Tout au long de l'année, la gestion des déchets nécessite une communication de proximité afin d'être efficace. Le plan Zéro déchet, Zéro gaspillage doit permettre d'amener les habitants du tri vers des gestes éco responsables via le réemploi et la réparation et les sensibiliser notamment à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les agents de communication vont ainsi quotidiennement à la rencontre des usagers, qu'ils habitent en pavillon ou en habitat collectif. Ils rappellent les consignes de tri. En 2019, ce sont 8 652 usagers qui ont été rencontrés afin de leur rappeler les consignes de tri suite à un refus de collecte et 1 175 habitants de 74 résidences, sensibilisés. Ceci représente un taux de couverture de 20,79% des habitants de résidences concernées.

Les animations sur le compostage, le gaspillage alimentaire ou sur le tri participent aux changements de comportements nécessaires à la réduction des déchets. Ainsi, les ateliers et formations réalisés pour le grand public et les scolaires en 2019 ont permis de rencontrer 5725 personnes.

CHIFFRES CLÉS

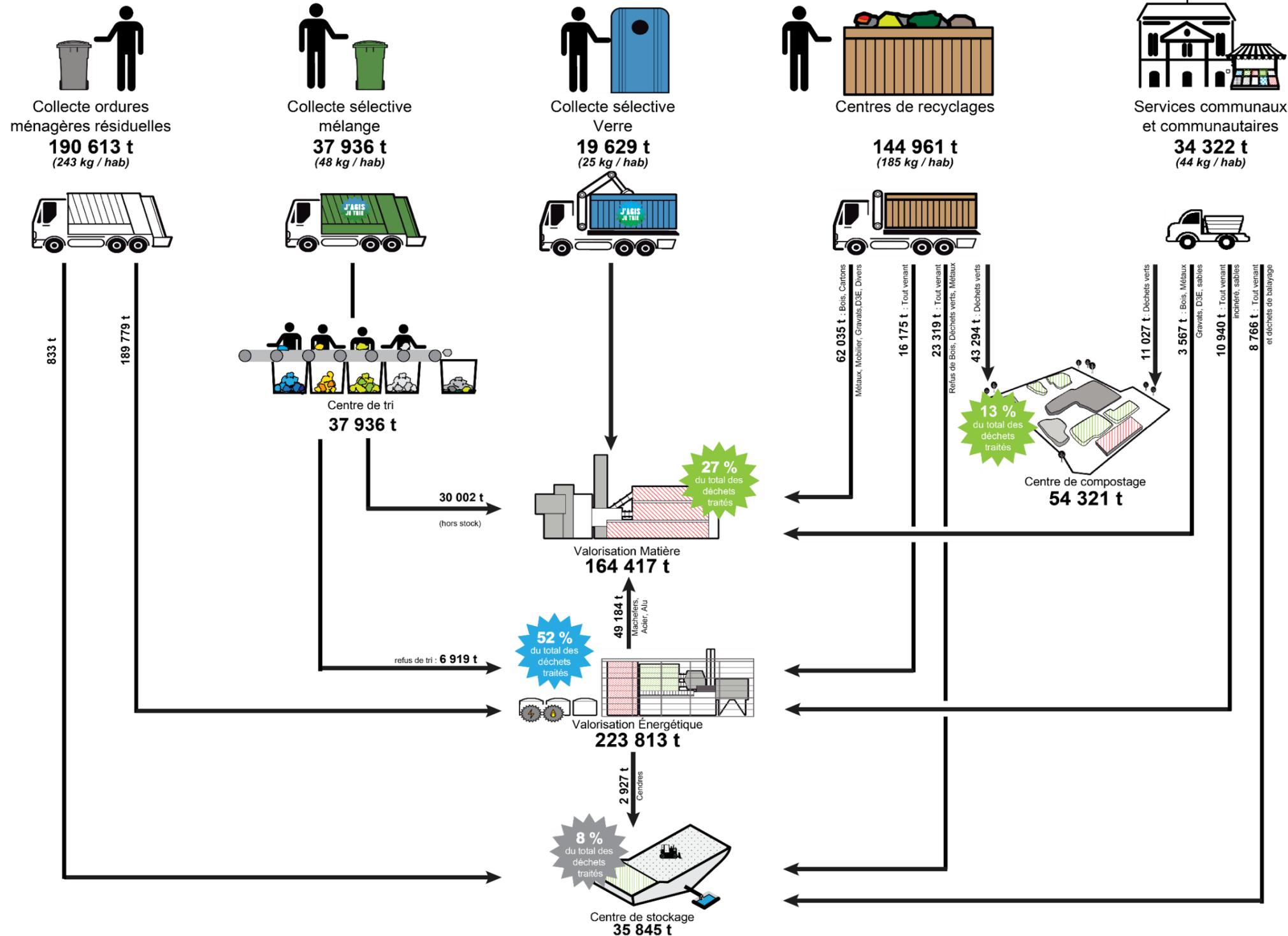
Déchets collectés et traités - Année 2019

427 459 tonnes

(546 kg / hab)

Déchets des ménages
393 137 tonnes

Déchets des collectivités
34 322 tonnes



Coût aidé HT
92 463 865 €

- 252 € / tonne ou 61 € / hab.
- 454 € / tonne ou 22 € / hab.
- 94 € / tonne ou 2 € / hab.
- 137 € / tonne ou 25 € / hab.
- 143 € / tonne ou 6 € / hab.

Bénéfices environnementaux du recyclage

Le recyclage de 19 629 tonnes de verre et des 37 936 tonnes de mélange (papier / cartons, bouteilles plastiques, emballages métalliques) ont permis d'économiser :

679 725 m³ d'eau soit la consommation en eau de 12 359 hab.

199 719 MWh d'énergie soit la consommation de 19 390 habitants

18 140 tonnes d'équivalent CO₂ soit l'équivalent des émissions de 10 788 hab.

56 993 tonnes de matières premières naturelles.

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

BILAN DES OPÉRATIONS DE COLLECTE

Chiffres clés : Tous flux

427 459,88 tonnes/an

(+ 2 263,96 t soit +0,53%/2018)

545,87 kg/an/habitant*

(-3,80 kg/habitant soit -0,69%/2018)

-3,80 kg/hab
-0,69%/2018



*Sur la base de 783 081 habitants (chiffre INSEE 2019)

LES ORDURES MENAGÈRES ET ASSIMILÉES RÉSIDUELLES

Chiffres clés



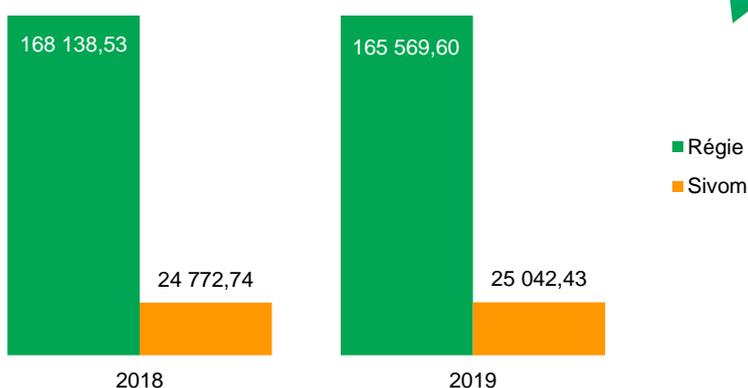
190 612,03 tonnes/an

(-2 299,24 T soit -1,19%/2018)

243,41 kg/an/habitant

(-5,97 kg/habitant soit -2,40%/2018)

Évolution des tonnages 2018/2019



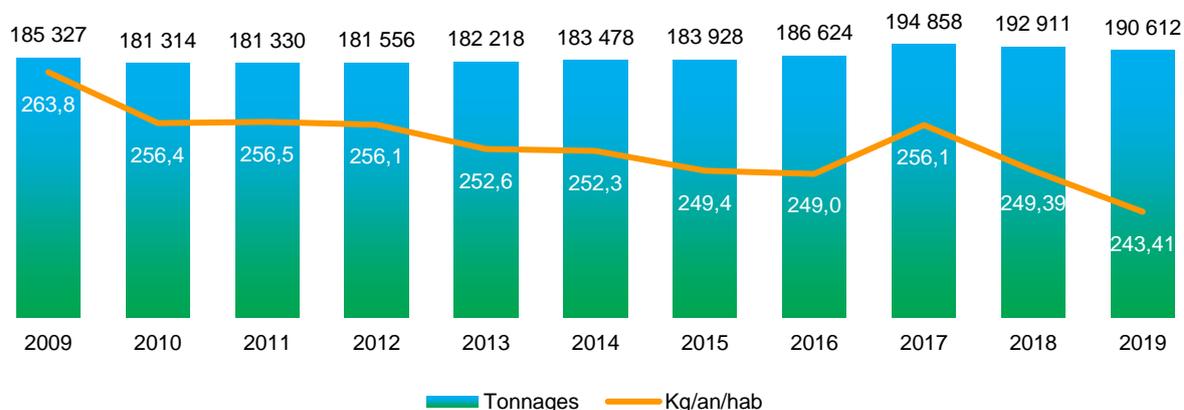
-1,19%

On constate une nouvelle baisse par rapport à l'année précédente qui confirme la baisse amorcée depuis 2017.

A contrario les tonnages du Sivom sont une nouvelle fois en très légère augmentation (+1,09%).

Les résultats de Bordeaux Métropole sont encore cette année en deçà de la moyenne nationale (254 kg/hab).

Évolution des tonnages annuels sur 10 ans



On note que la production des déchets par habitant est la plus faible de ces 10 dernières années. Elle a baissé de 20,39 kg, depuis 2019 et ce malgré le pic constaté en 2017.

LA COLLECTE SÉLECTIVE

Chiffres clés : Tous flux



57 564,95 tonnes/an

(-200,36 T soit -0,35%/2018)

73,51 kg/an/habitant

(-1,17 kg/habitant soit -1,56%/2018)

Les emballages ménagers légers

Chiffres clés



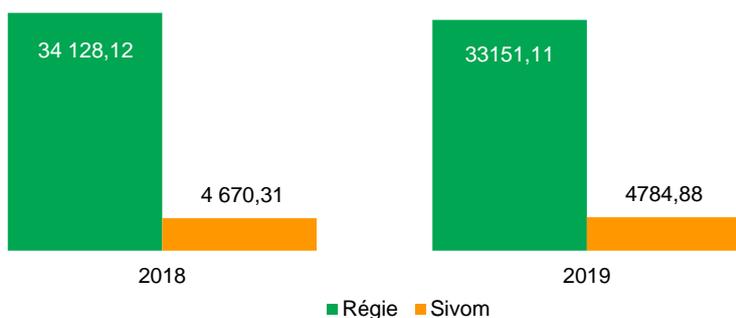
37 935,99 tonnes/an

(-862,44 T soit -2,22%/2018)

48,44 kg/an/habitant

(-1,71 kg/habitant soit -3,41%/2018)

Évolution des tonnages 2018/2019



-2,22%

La baisse des déchets collectés se constate également au niveau de la collecte sélective et s'accroît par rapport à l'année précédente que ce soit au niveau des tonnages (-2,22%) que de la production par habitant (-1,71 kg/an/hab), et ce malgré une hausse du Sivom (+2,45%)
On la retrouve principalement sur la collecte :

- des gros de magasin (-11,58%)
- des journaux/Magazines (-2,58%)

Le verre (en apport volontaire)

Chiffres clés



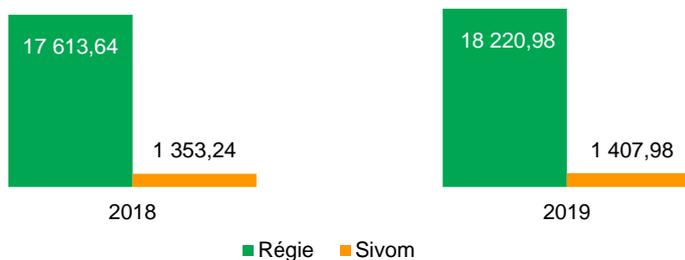
19 628,96 tonnes/an

(+662,08T soit +3,49%/2018)

25,07 kg/an/habitant

(+0,55 kg/habitant soit +2,23%/2018)

Évolution des tonnages 2018/2019

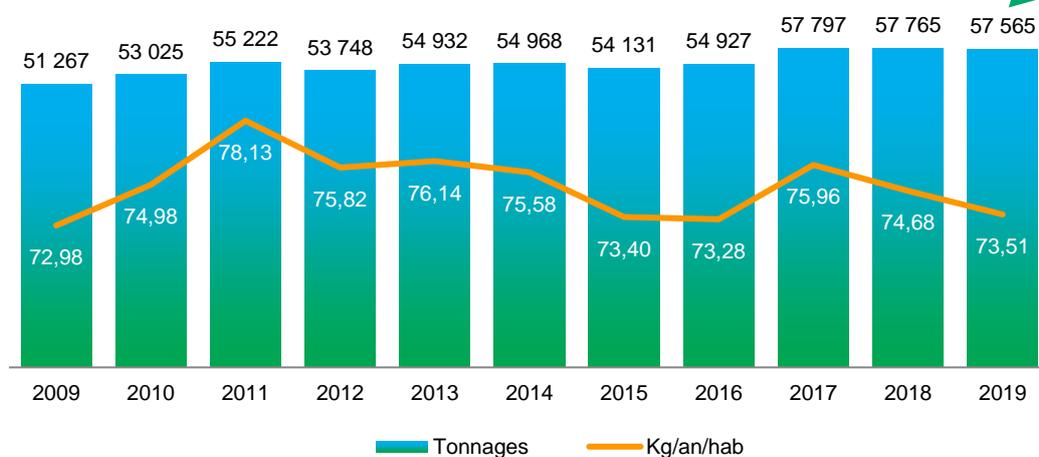


+3,49%

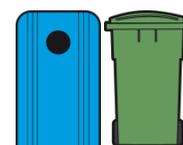
On constate une augmentation régulière comme les années précédentes tant au niveau de la régie qu'au niveau du Sivom, conséquence de l'implantation de 14 bornes supplémentaires sur le territoire.

Évolution de la collecte sélective et apport volontaire

Évolution des tonnages annuels sur 10 ans



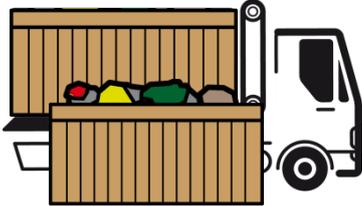
-0,35% /2018



La baisse amorcée en 2018 est maintenue en 2019 et ce malgré une augmentation des tonnages de verre collectés.

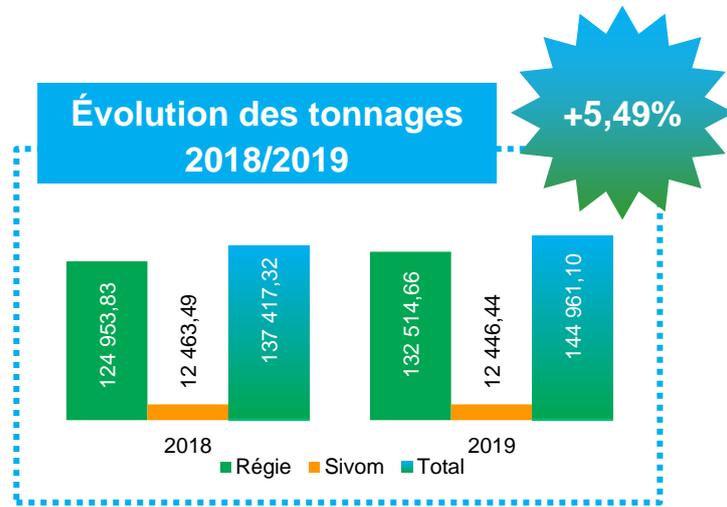
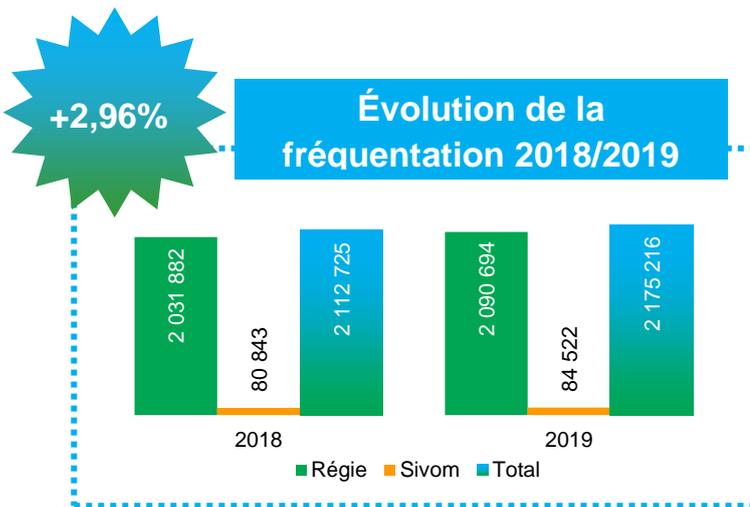
LA COLLECTE EN CENTRE DE RECYCLAGE

Chiffres clés

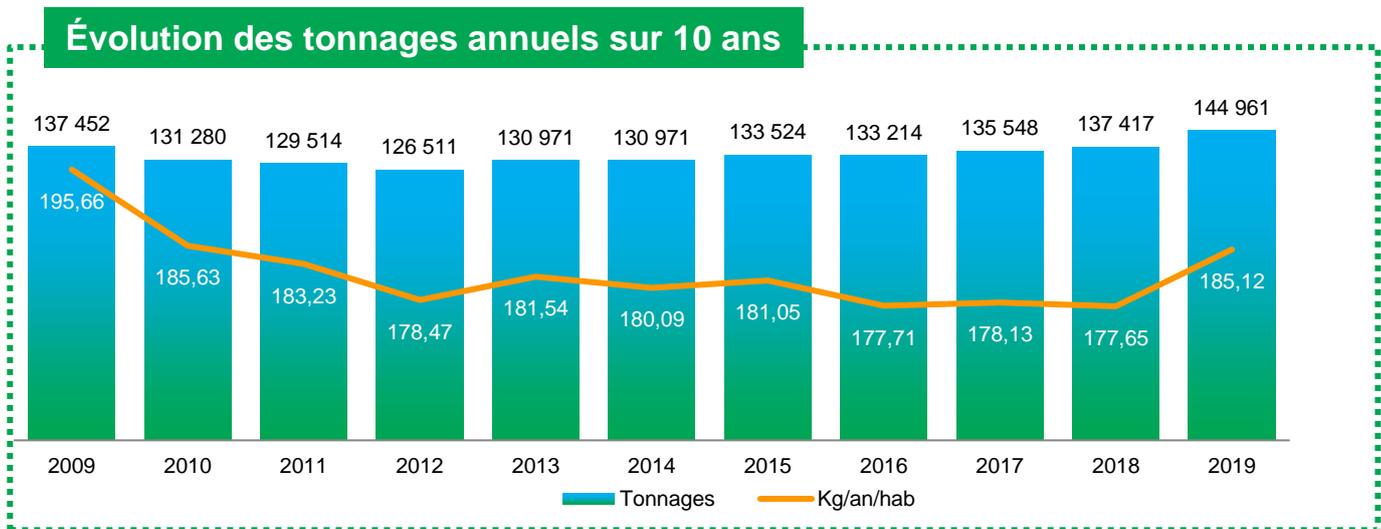


144 961,10 tonnes/an
(+7 543,78 T soit +5,49%/2018)

185,12 kg/an/habitant
(+7,47 kg/habitant soit +4,20%/2018)

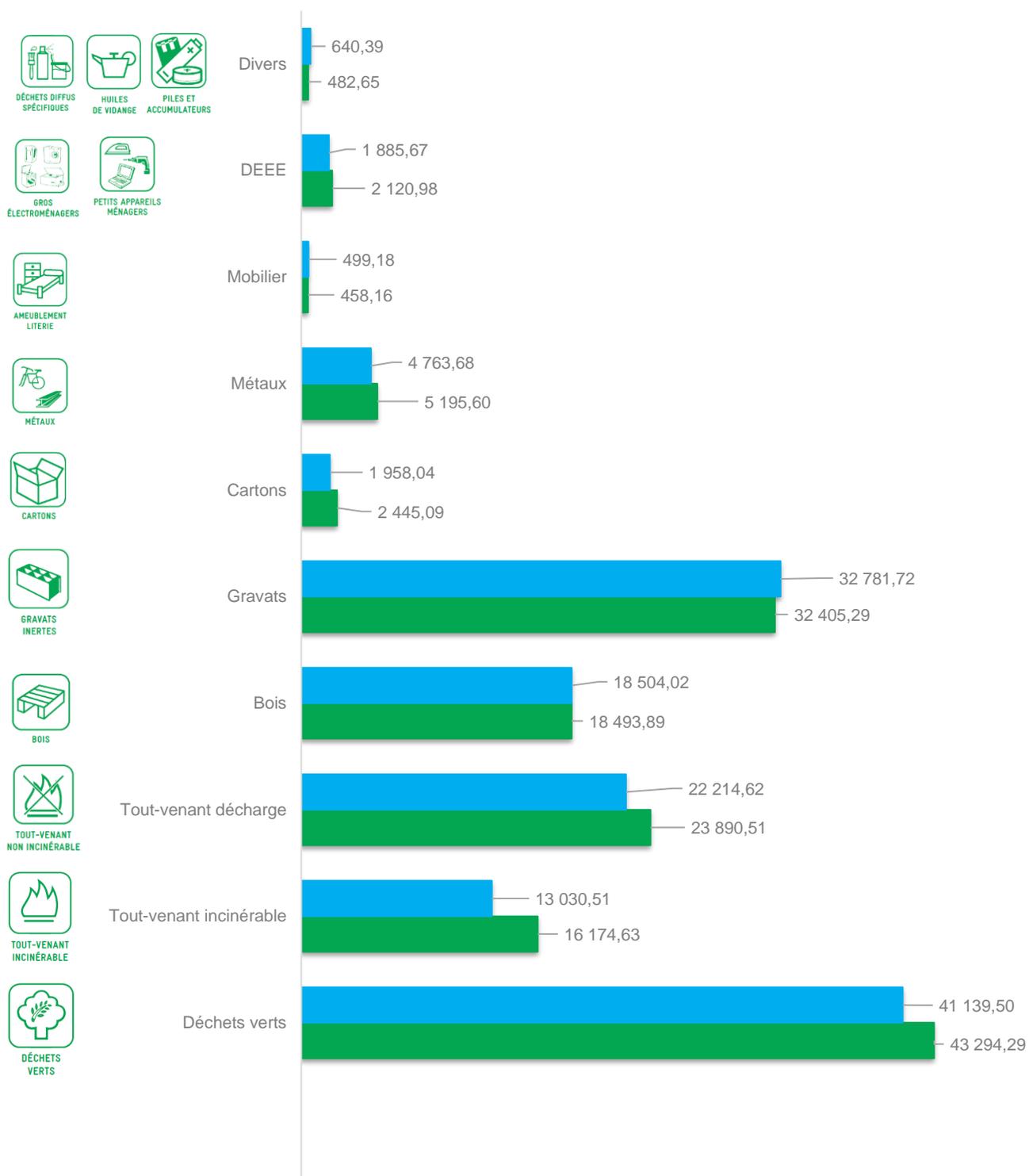


On note une forte progression des tonnages, que l'on retrouve essentiellement sur les centres de recyclage gérés en régie, et ce malgré une hausse modérée du taux de fréquentation, le développement de nouvelles filières de recyclage contribuant à cette évolution.



Évolution par types de déchets apportés en centres de recyclage

■ 2018 ■ 2019

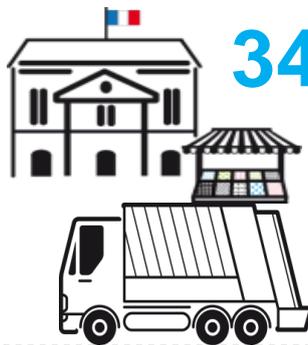


L'augmentation des tonnages collectés en centres de recyclage se constate sur les déchets verts (+5,11%) et le Tout venant incinérable (+24,13%) et Tout venant décharge (+7,54%).

A noter la baisse des tonnages des gravats (-376,43 T), pour la deuxième année consécutive.

LA COLLECTE DES DIVERS DÉCHETS

Chiffres clés

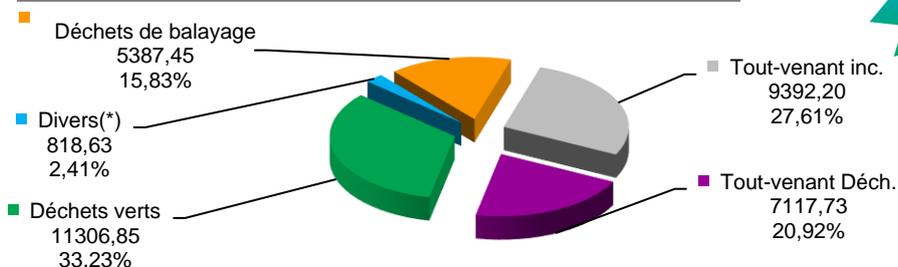


34 321,80 tonnes/an

(-2 780,22 T soit -7,49%/2018)

Déchets provenant des services communaux et communautaires

Répartition par types de déchets 2019

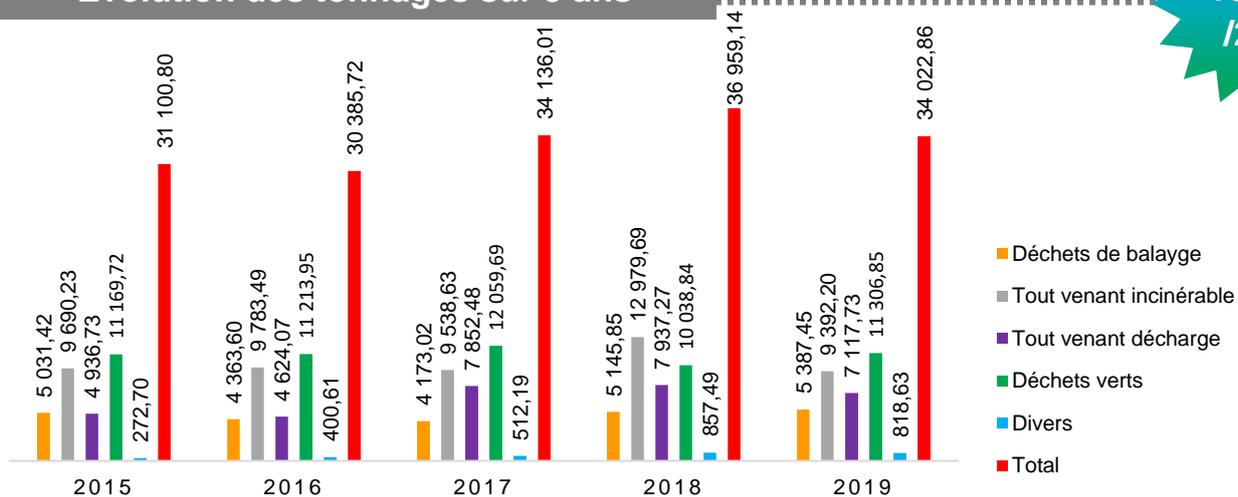


-7,94%

On relève une baisse significative du Tout Venant Incinérable (TVI) (-27,64%), des gravats (-37,67%), et des Tout Venant décharge (TVD) (-10,33%). Néanmoins depuis 2015 les déchets communaux et communautaires ont augmenté de +9,40%

(*) les divers comprennent : le bois, les métaux, les gravats et les D3E.

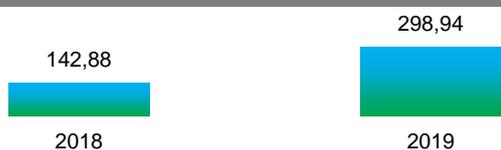
Évolution des tonnages sur 5 ans



+9,40% /2015

Cas particuliers

Évolution des tonnages



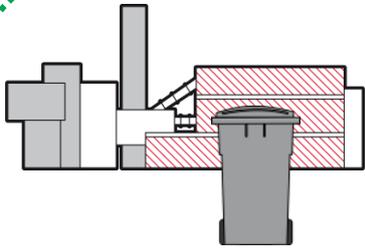
+156,06T

Les déchets collectés pour notre compte par d'autres administrations (DIRA, etc.) et ceux provenant d'opérations ponctuelles, sont apportés directement sur les unités de traitement.

BILAN DES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT

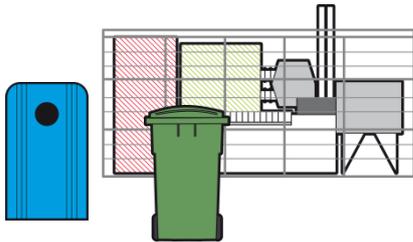
Chiffres clés : Tous flux

-4,66 kg/hab
-0,85%/2018



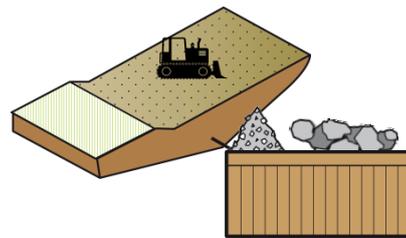
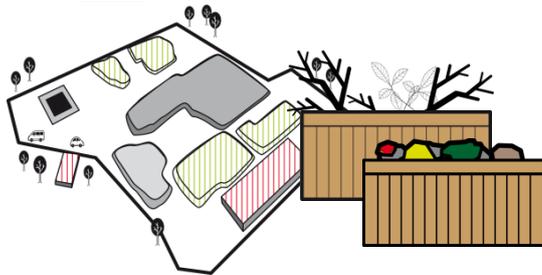
426 284,45 tonnes/an

(1584,17 T soit +0,37%/2018)

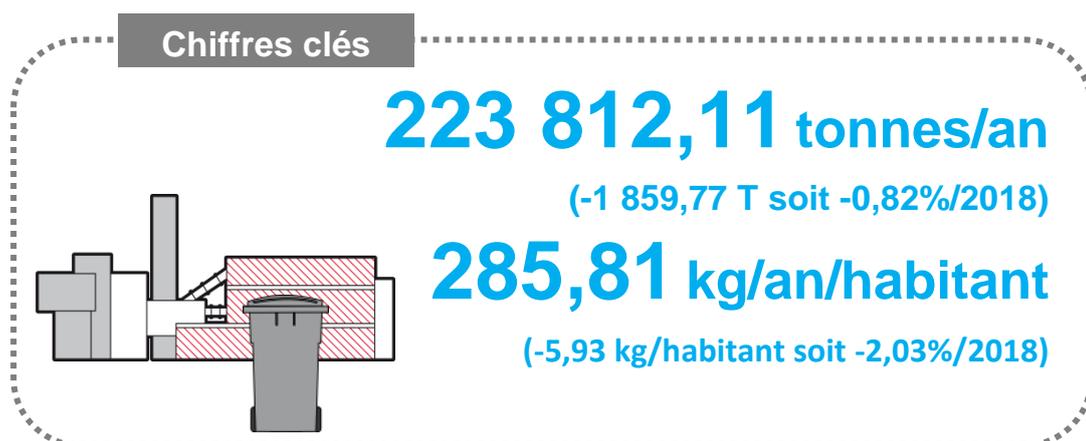


544,37 kg/an/habitant*

(-4,66 kg/habitant soit -0,85%/2018)



LA VALORISATION ÉNERGETIQUE



L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Bègles : ASTRIA

Tonnages	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Evolution
Ordures ménagères résiduelles	85 835,18	87 486,62	1,92%
Tout-venant incinérable CR	13 030,51	16 174,63	24,13%
Refus centre de tri	7 492,59	6 919,00	-7,66%
Déchets non ménagers dont sable de balayage	14 549,48	10 939,83	-24,81%
TOTAL	120 907,77	121 520,08	0,51%



On constate une augmentation des déchets ménagers (+1,92%) report des tonnages de l'UVE de Cenon suite aux arrêts techniques et aux opérations de maintenance de Cenon.

La hausse des TVI incinérés en provenance des centres de recyclage compense la baisse des autres flux.

Outre les tonnages ci-dessus mentionnés en provenance de Bordeaux Métropole, Astria a pris en charge des déchets incinérables en provenance d'autres producteurs. Ceci a porté le tonnage total incinéré par Astria à 253 537,45 tonnes en 2019.

Ce tonnage total incinéré (Métropole + autres apporteurs) a produit pour le délégataire ASTRIA :

- 58 782,62 tonnes de mâchefers, (dont une variation de stock de + 6 807,52 tonnes). 42 909,82 tonnes sont valorisées en sous-couche routière, 4 765,28 tonnes sont valorisées en matière (fer et

aluminium) et 4 300,00 tonnes ont dû être enfouies au centre de stockage de déchets non dangereux.

Le traitement des mâchefers a été réalisé sur la plateforme interrégionale de traitement et de valorisation « BEDEMAT » à Bedenac (17).

- 5 563,96 tonnes de cendres et 745,78 tonnes de « gâteaux » de filtres ont été enfouies au centre de stockage de résidus ultimes de classe I de Graulhet (81).
- 122 044 MWh d'électricité dont 99 478 MWh ont été vendus.

La production et la vente d'énergie sont en diminution par rapport à 2018 du fait de l'arrêt programmé du groupe turbo alternateur en 2019.

L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Cenon : Rive Droite Environnement (RDE)

Tonnages	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Evolution
Régie	79 991,37	77 249,62	-3,43 %
SIVOM	24 772,74	25 042,41	1,09%
TOTAL	104 764,11	102 292,03	-2,36%



La baisse des tonnages constatée (-2,36%) est due aux arrêts techniques et maintenance de l'usine d'incinération, envoyées à l'UVE de Bègles.

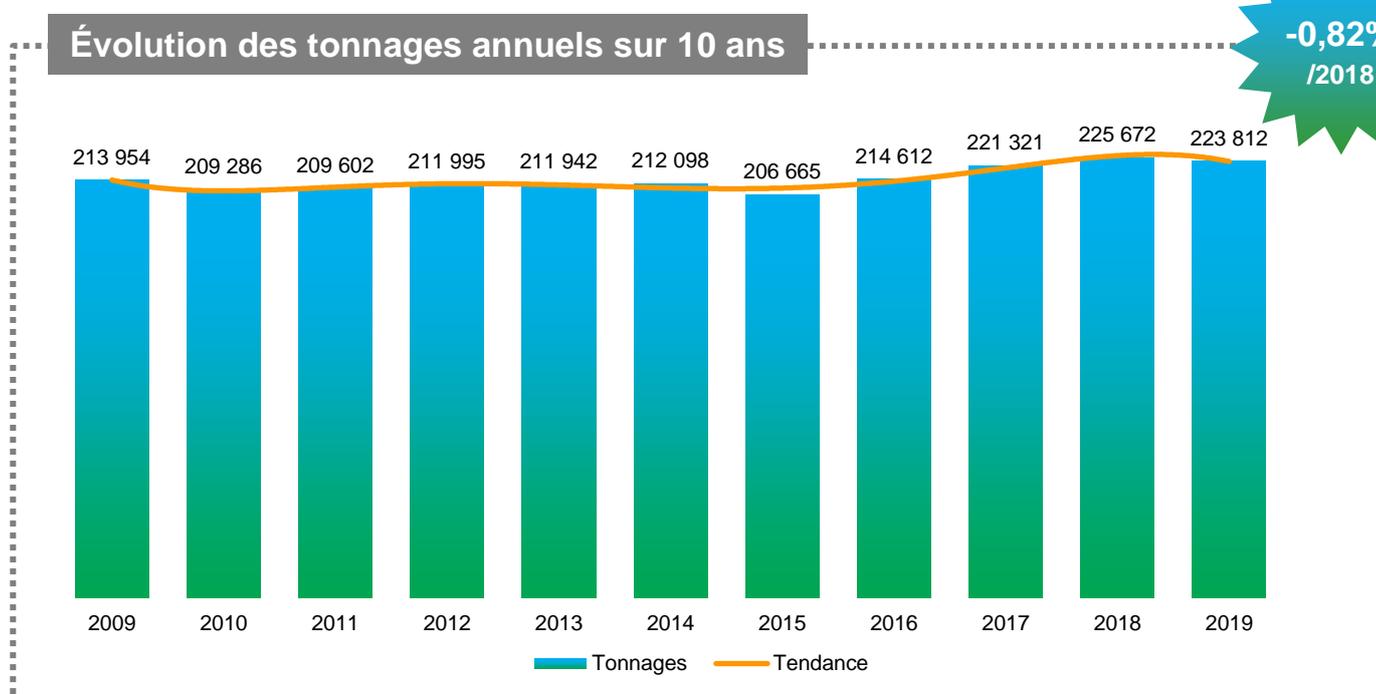
En plus des tonnages d'ordures ménagères en provenance de la Métropole rappelés ci-dessus, l'UVE a également reçu d'autres apports qui ont porté son tonnage incinéré à 125 481 tonnes.

Elle a ainsi produit :

- 26 967 tonnes de mâchefers, dont 23 298 tonnes sont valorisées en sous-couche routière, 2 672 tonnes sont valorisées en matière (fer et aluminium).

- 2 021 tonnes de cendres ont été enfouies à l'installation de stockage de déchets dangereux de St Cyr des Gats (85) et 787 tonnes de produits sodiques résiduaux (PSR) repris par le fournisseur.
- 103 944 MWh d'énergie thermique cédée au réseau de chauffage urbain des Hauts de Garonne, 8 386 MWh d'électricité autoconsommée et 17 824 MWh d'électricité vendue.

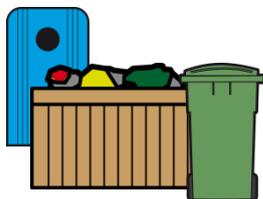
Toutes unités confondues



On constate en 2019, une légère baisse des déchets incinérés, et ce malgré la hausse du tout-venant incinérable des centres de recyclage traités (+24,13%), conséquence de la forte baisse des déchets non ménagers et des refus du centre de tri.

LA VALORISATION MATIÈRE

Chiffres clés



115 233,10 tonnes/an

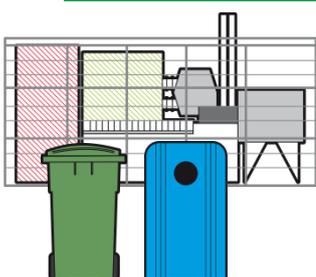
(+1 131,71 T soit + 0,99%/2018)

147,15 kg/an/habitant

(-0,36 kg/habitant soit -0,24%/2018)

Les produits issus des collectes sélectives

Chiffres clés



49 630,67 tonnes/an

(+102,53T/2018)

+ 0,21%

Les emballages ménagers collectés sélectivement font l'objet de tri et de conditionnement au centre de tri de Bègles géré par Astria, selon les prescriptions techniques minimales de CITEO.

Les chiffres publiés ci-après correspondent aux tonnages acceptés par les filières de valorisation sans tenir compte des variations de stocks.

Le verre est amené directement sur le site de valorisation de la société OI Manufacturing.

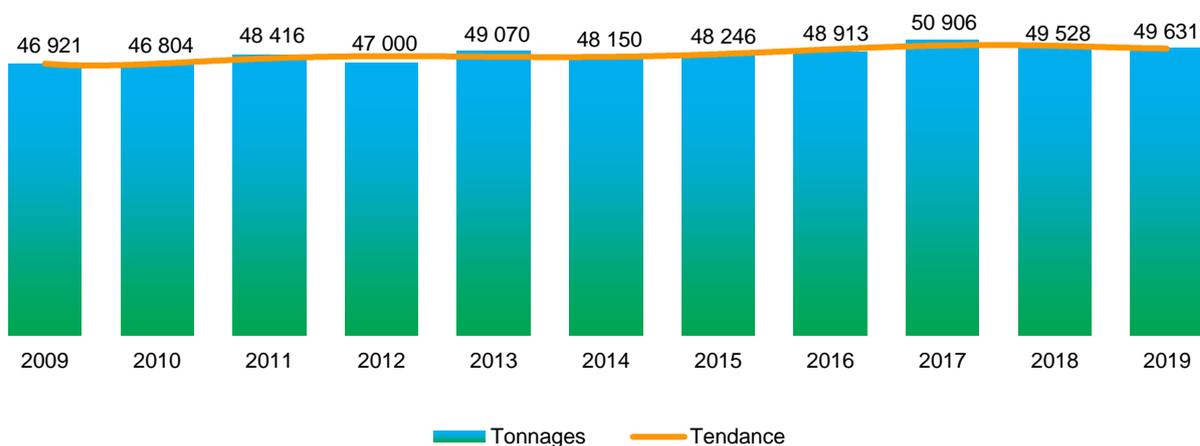
Tonnages	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Evolution
Emballages ménagers recyclables soutenus par CITEO			
Cartons	9 566,42	9 862,90	3,10%
Briques alimentaires	359,36	441,76	22,93%
Flaconnages plastiques	2 588,07	2 690,26	3,95%
Emballages acier	772,40	866,71	12,21%
Emballages aluminium	101,90	135,04	32,52%
Verre	18 966,88	19 628,96	3,49%
TOTAL	32 355,03	33 625,63	3,93%

Cette évolution est principalement liée à l'augmentation des tonnages collectés pour les cartons et le verre.

Tonnages	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Evolution
Déchets recyclables soutenus par CITEO			
Journaux / magazines/bureau	9 121,86	8 886,37	-2,58%
Gros de magasin	8 051,25	7 118,67	-11,58
TOTAL	17 173,11	16 005,04	-6,80%

Baisse conséquente de la filière papier, qui confirme la tendance des années précédentes, due à la difficulté de revente des gros de magasin.

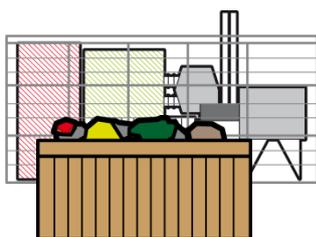
Évolution des tonnages annuels sur 10 ans



L'évolution des tonnages soutenus par CITEO est quasiment stable depuis 2013.

Les produits issus des centres de recyclage

Chiffres clés

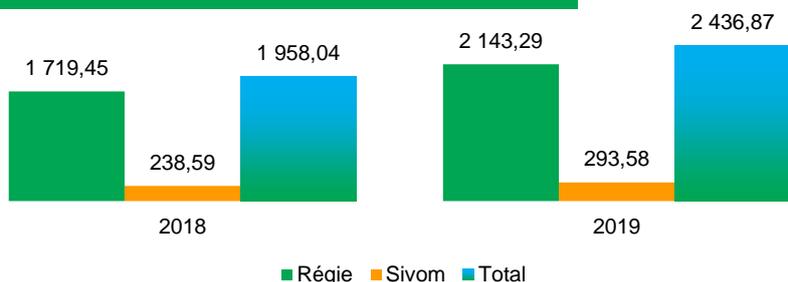


65 602,42 tonnes/an
(+1 029,17T/2018)

+1,59%

Les cartons

Évolution des tonnages 2018/2019

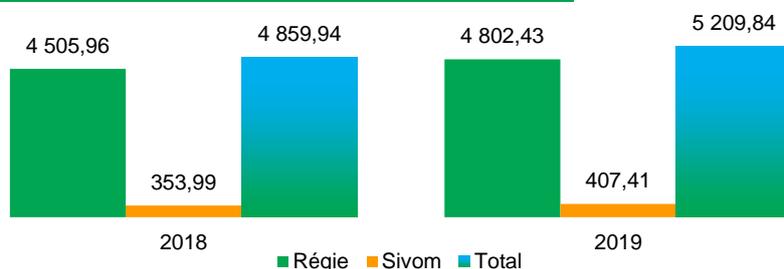


+24,45%

Les cartons collectés sont repris en papeterie pour y être valorisés.

Les métaux

Évolution des tonnages 2018/2019

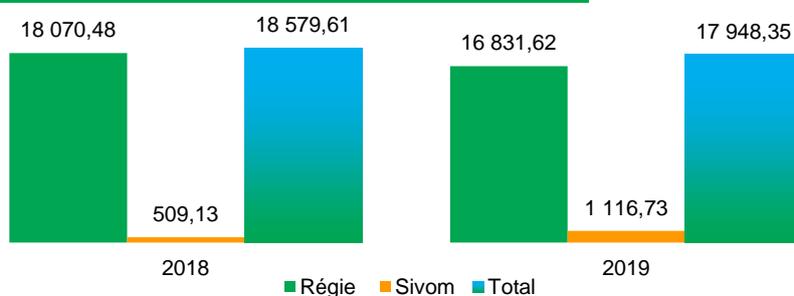


+7,20%

Les métaux collectés sont repris par des ferrailleurs qui les valorisent.

Le bois

Évolution des tonnages 2017/2018



-3,40%

Le bois collecté est valorisé en panneaux de particules.

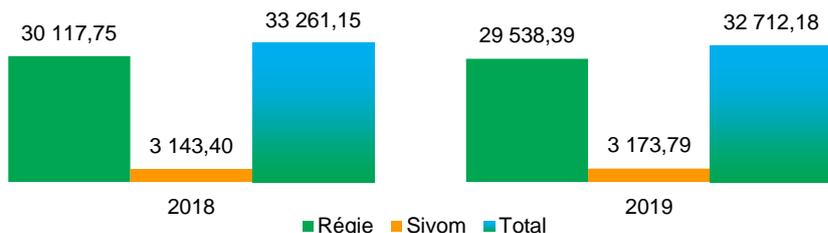
Les sables de balayage

	2018	2019	Evolution
Régie	2 741,19	2 963,10	+ 8,10%

Après criblage (pour retirer les indésirables), en complément de terre végétale, terre qui pourra être utilisée pour la réalisation de talus.

Les gravats

Évolution des tonnages 2018/2019

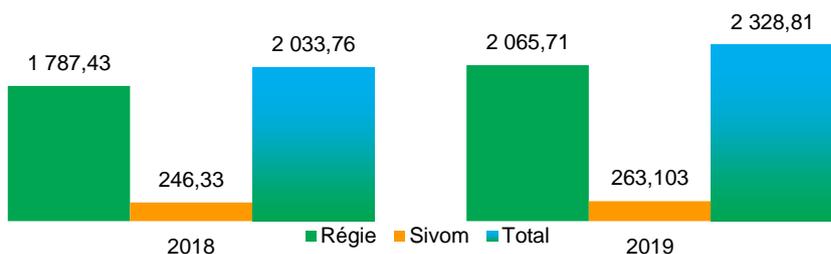


-1,65%

Les gravats collectés ont été valorisés en sous-couche routière.

Les déchets d'équipement électrique et électronique

Évolution des tonnages 2018/2019

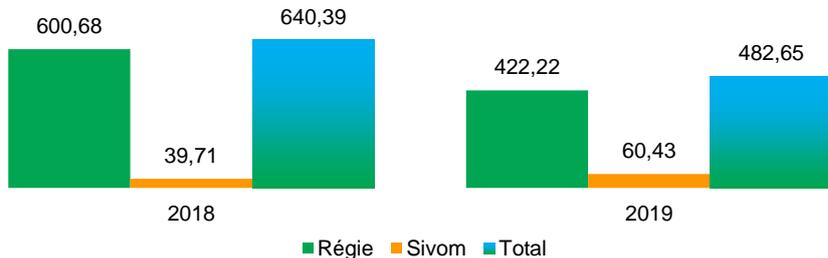


+14,51%

Les D3E sont démantelés et valorisés en fonction de la matière.

Les déchets diffus spécifiques des ménages

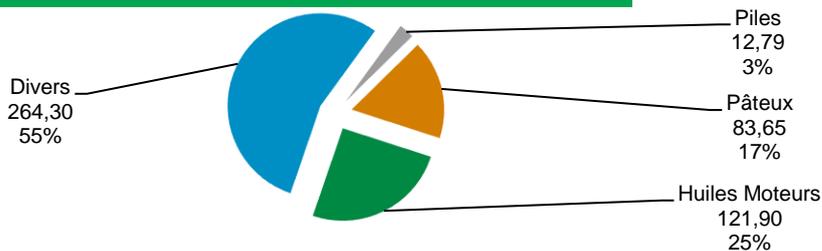
Évolution des tonnages 2018/2019



-24,63%

Dans la catégorie « divers », qui concerne 55% des apports, on retrouve les produits phytosanitaires, les acides et autres solvants et les aérosols. 247,77 T sont reprises et valorisées par l'éco-organisme ECO DDS.

Répartition des tonnages des DDSM



Le tout venant trié

	2018	2019	Evolution
Régie	-	1 062,46	-

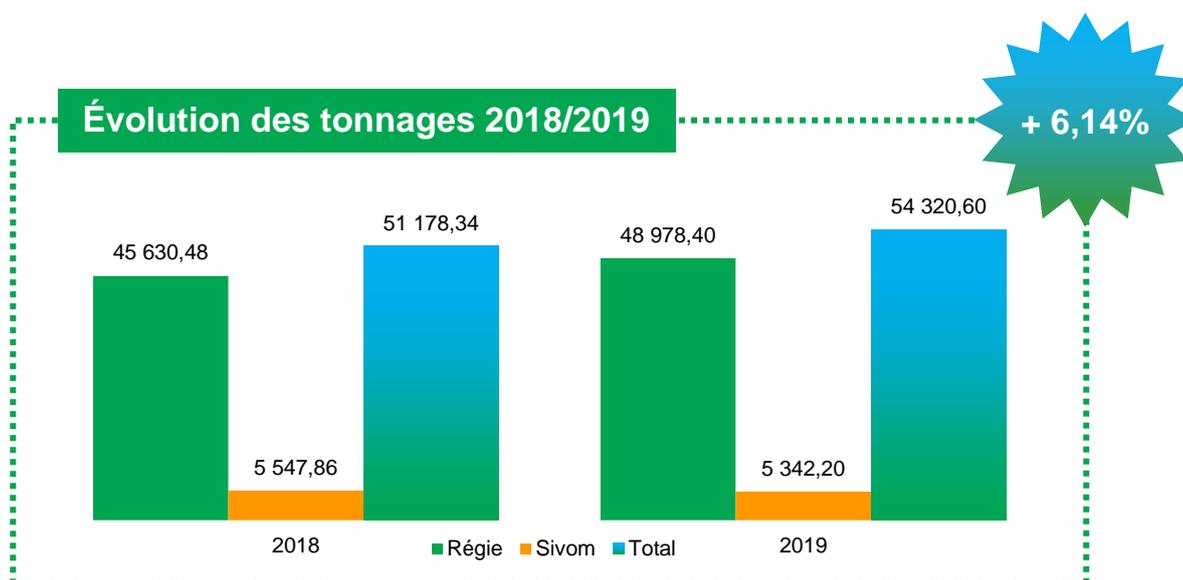
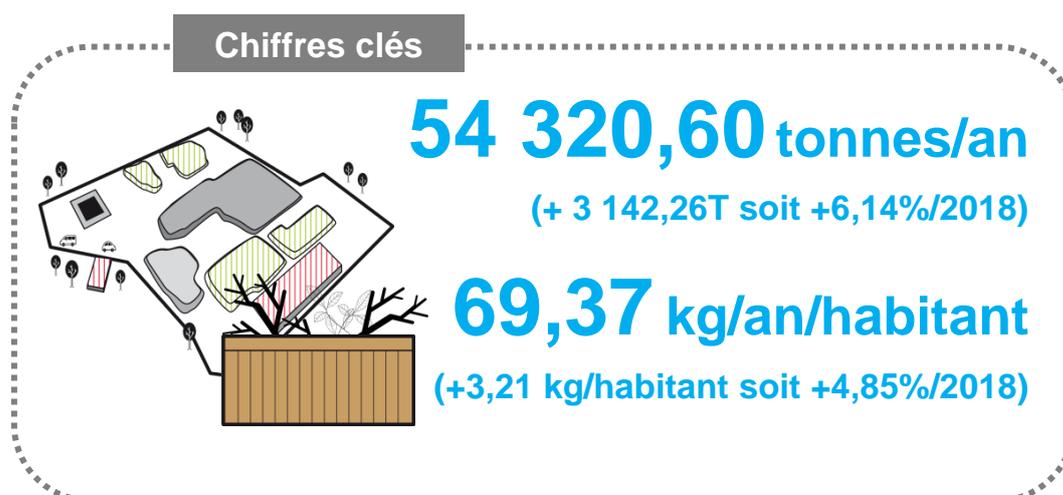
Les gravats récupérés dans le TVD sont traités en sous-couche routière

Les mobiliers

	Tonnages REP	2018	2019	Evolution
Régie	CR de Pessac bourgailh, Ambarès-et-Lagrave, Le Taillan Médoc et Villenave d'Ornon	499,18	458,16	- 8,22%

La présence de bennes sur quatre centres de recyclage a permis la collecte et la valorisation matière.

LA VALORISATION BIOLOGIQUE

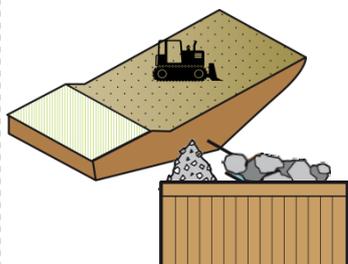


Les déchets verts collectés en régie communautaire sont valorisés en compost sur le site de « La Grande Jaugue », délégataire du service public de compostage.

Il est à noter que l'évolution des tonnages de déchets verts fluctue d'une année sur l'autre en fonction des conditions climatiques.

L'ÉLIMINATION EN INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)

Chiffres clés



32 918,64 tonnes/an

(-830,03T soit -2,46%/2018)

42,04 kg/an/habitant

(-1,59 kg/habitant soit -3,65 %/2018)

Les tonnages des produits non valorisables se répartissent ainsi :

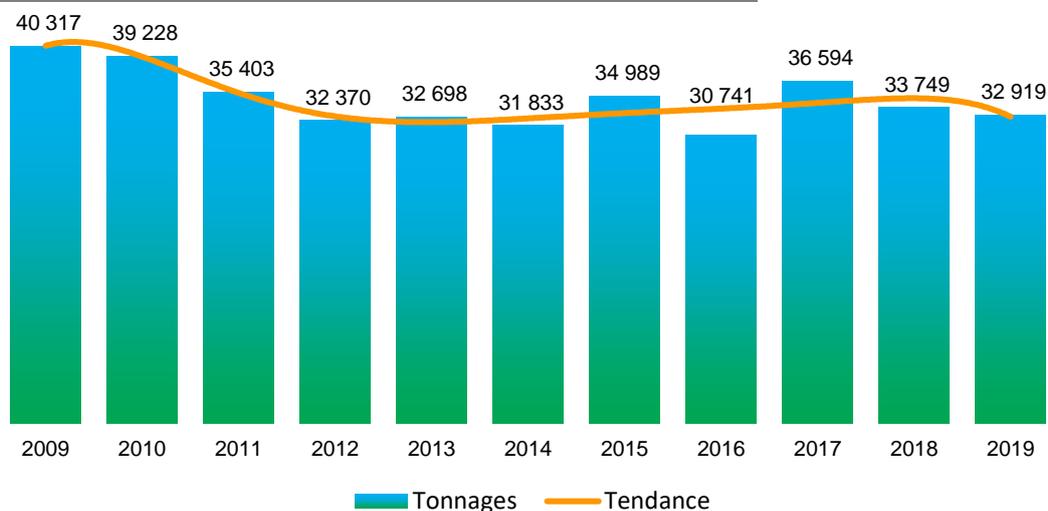
	2018	2019	Evolution
Tout Venant Régie	24 767,38	25 598,43	3,36%
Tout Venant Sivom	6 611,20	6 026,43	-8,85%
Tout Venant TOTAL	31 378,58	31 624,86	0,78%
Refus incinération	2 311,98	833,36	-63,95%
Refus de bois + DV	58,11	385,65	563,66%
Refus métaux		74,77	-
Refus TOTAL	2 370,09	1 293,78	-45,41%
TOTAL Général	33 748,67	32 918,64	-2,46%



La valorisation de la majeure partie des sables de balayage et la baisse conséquente des refus d'incinération, contribuent essentiellement à la baisse constatée des tonnages de produits non valorisables.

Au total, les déchets mis en ISDND représentent seulement 8 % de la totalité des déchets traités, résultat nettement inférieur à la moyenne nationale (24% : source ADEME).

Évolution des tonnages annuels sur 10 ans



En 10 ans, le pourcentage de déchets orientés vers un centre de stockage, a baissé de

LES INDICATEURS FINANCIERS

LE COMPTE ADMINISTRATIF

LES DÉPENSES DU SERVICE

Chiffres clés

Dépenses réelles d'investissement

9 115 497,35 € (+15,52%/2018)

Dépenses réelles de fonctionnement

101 234 817,52 € (+3,96%/2018)

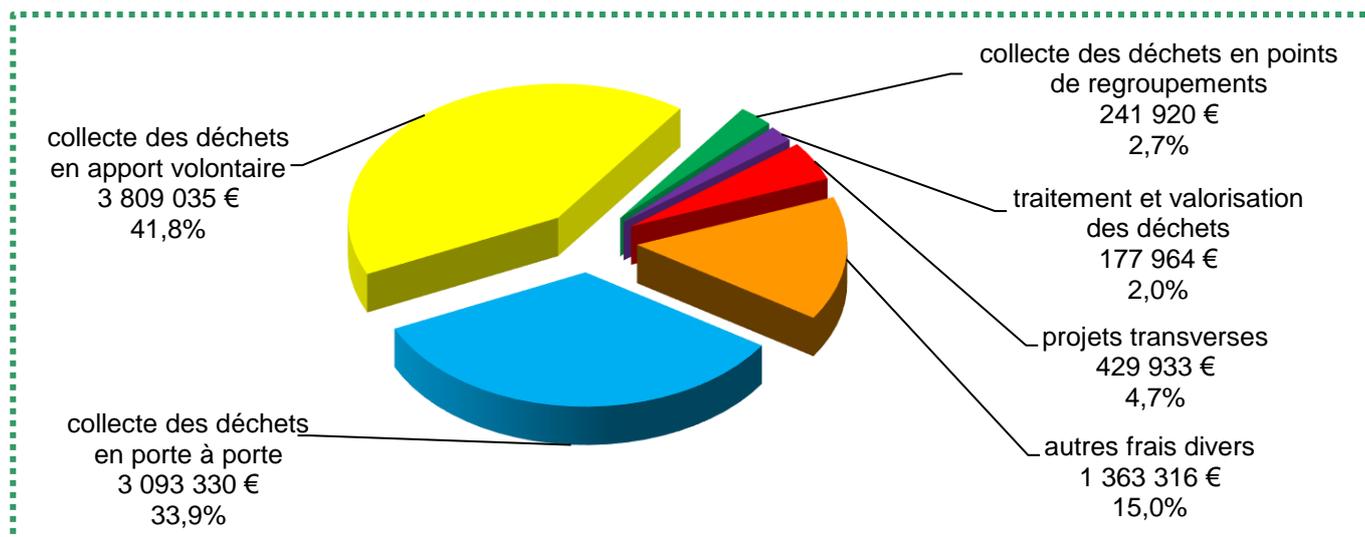
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles (en €)	2018	2019	Evolution
COLLECTE DES DECHETS EN PORTE A PORTE			
Aménagement et construction d'équipements (vestiaires de Latule)	22 864,89	61 193,23	167,63%
Acquisition de matériel roulant	1 952 983,82	2 000 453,10	2,43%
Acquisition bacs individuels de collecte	1 240 783,80	1 026 137,22	-17,30%
Acquisition matériel divers	26 216,33	5 546,16	-78,84%
Sous total	3 242 848,84	3 093 329,71	-4,61%
COLLECTE DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE			
Aménagement et construction d'équipements (Centres de Recyclages, bornes enterrées, etc.)	1 234 667,22	1 390 003,44	12,58%
Acquisition de matériel roulant	810 790,47	1 435 519,16	77,05%
Acquisition de bornes enterrées et aériennes	173 510,40	84 127,20	-51,51%
Acquisition matériel divers	231 066,54	899 385,19	289,23%
Sous total	2 450 034,63	3 809 034,99	55,47%
COLLECTE DES DECHETS EN POINTS DE REGROUPEMENTS			
Locaux de pré-collecte mutualisés	100,00	241 919,66	241819,66%
Sous total	100,00	241 919,66	241819,66%
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS			
Aménagement et construction d'équipements (Centres de transit)	124 837,82	177 963,83	42,56%
Sous total	124 837,82	177 963,83	42,56%
PROJETS TRANSVERSES			
Aménagement de sites	86 381,01	212 870,01	146,43%
Construction du 3ème dépôt	3 360,00	0,00	-100,00%
INDO-informatisation direction	657 595,10	217 063,44	-66,99%
Sous total	747 336,11	429 933,45	-42,47%
AUTRES FRAIS DIVERS			
Frais d'insertion	3 564,00	4 914,00	37,88%
Remboursement du capital de la dette	1 322 401,42	1 358 401,71	2,72%
Sous total	1 325 965,42	1 363 315,71	2,82%
TOTAL	7 891 122,82	9 115 497,35	15,52%

Opérations d'ordre budgétaire (*)	2018	2019	Evolution
	110 955,79	80 958,07	-27,04%

(*) Opérations budgétaires qui ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie (exemple : dotations aux amortissements).

Répartition des dépenses réelles d'investissement



Évolution des dépenses réelles d'investissement

L'histogramme ci-dessous montre l'évolution des dépenses d'investissement depuis l'année 2015.

Avec 9 115 497 € de dépenses d'Investissement, on constate une hausse significative par rapport à 2018 (+15,52 %) qui porte principalement sur les dépenses relatives à la collecte des déchets en apport volontaire telles que :

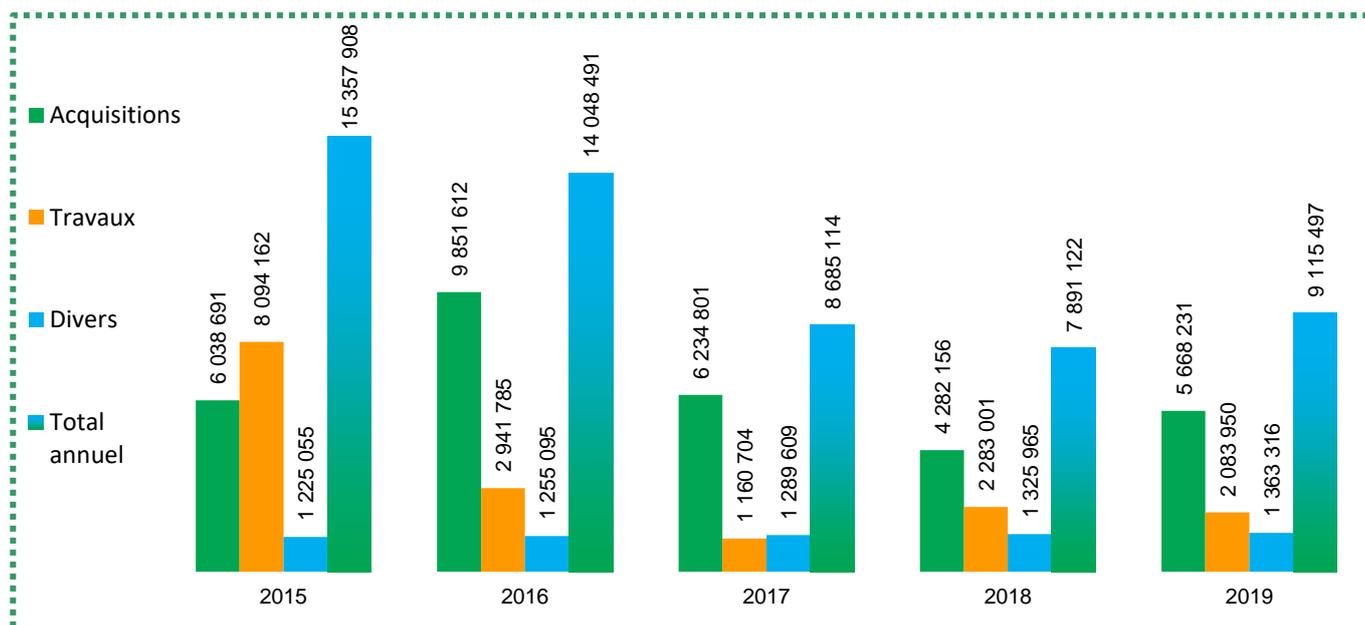
- l'acquisition de matériel roulant pour les centres de recyclage (+ 77,05 %) en raison d'un report de factures de 2018 sur 2019.
- l'équipement des centres de recyclage de matériel divers (+289 %) : compacteurs de bennes, algéco, bennes à gravats ...
- des travaux d'extension des centres de recyclage à Bordeaux et Gradignan et la réhabilitation de chalets pour les gardiens (+ 12,58 %)

Le poste "travaux" a été également notablement impacté par l'aménagement de bâtiments comme :

- la création de deux nouveaux Locaux de Pré-Collecte Mutualisés dans l'hypercentre de Bordeaux , Victor Hugo et Argentiers.
- des travaux d'aménagement des centres de transit des déchets à Touban et Latule (3ème trémie, aménagement des bureaux et vestiaires)
- des travaux d'entretien dans les bureaux du site de Latule (groupe de climatisation et huisseries)

A contrario le projet de déploiement de l'informatisation de la collecte s'étant terminé en 2018, on constate une forte diminution de ce poste (- 66,99 %).

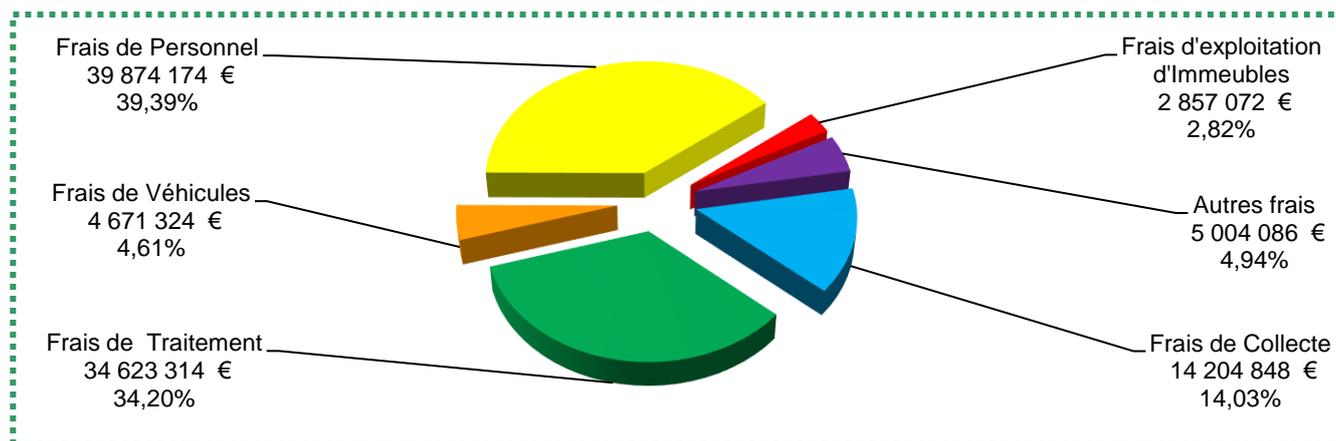
Les frais divers qui représentent majoritairement le remboursement du capital de la dette sont quant à eux, quasiment stables.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles (en €)	2018	2019	Evolution
Frais de collecte			
Maintenance des bacs	666 801,49	743 176,76	11,45%
Transport par prestataire	3 070 960,47	3 437 560,88	11,94%
Participation SIVOM Rive droite	8 828 300,48	8 814 539,41	-0,16%
Collecte à plat Centres de Recyclage	0,00	48 974,00	
Collecte hypercentre Bordeaux	164 494,64	1 160 596,98	605,55%
Sous total	12 730 557,08	14 204 848,03	11,58%
Frais de traitement			
Incinération des déchets ménagers	18 595 454,76	19 215 536,18	3,33%
Tri des déchets recyclables	8 117 810,34	8 926 767,51	9,97%
Compostage des déchets verts	2 541 626,06	2 653 555,96	4,40%
Valorisation des cartons	190 033,98	340 228,87	79,04%
Valorisation du bois	0,00	56 650,00	
Déchets diffus spécifiques des ménages	107 750,93	209 595,00	94,52%
Gravats	587 510,07	312 692,19	-46,78%
Mise en ISDND	1 792 624,02	1 785 583,56	-0,39%
TGAP (incinération)	723 341,93	686 170,29	-5,14%
TGAP (mise en décharge)	413 450,94	436 534,32	5,58%
Sous total	33 069 603,03	34 623 313,88	4,70%
Frais de véhicules			
Carburant	2 620 351,22	2 657 257,16	1,41%
Pièces et réparations	1 879 178,00	1 883 511,00	0,23%
Assurances et taxes	126 927,14	130 555,38	2,86%
Sous total	4 626 456,36	4 671 323,54	0,97%
Frais de personnel			
Personnel de la DGDP	37 288 000,00	37 737 495,00	1,21%
Quote- part personnel ateliers	1 879 178,00	1 879 911,00	0,04%
Assurances et divers	223 192,53	256 768,16	15,04%
Sous total	39 390 370,53	39 874 174,16	1,23%
Frais d'exploitation et de gestion des immeubles			
Travaux d'entretien et de maintenance	964 362,19	909 191,20	-5,72%
Frais de Gardiennage	1 183 769,55	1 158 014,57	-2,18%
Frais de location	268 891,27	264 982,32	-1,45%
Consommation d'eau et d'électricité gaz	211 070,70	100 925,10	-52,18%
Assurances et taxes	346 173,29	331 335,76	-4,29%
Analyses et divers	68 915,16	92 623,05	34,40%
Sous total	3 043 182,16	2 857 072,00	-6,12%
Autres frais			
Fournitures diverses	317 348,85	318 232,89	0,28%
Communication	305 760,93	207 239,57	-32,22%
Participations cotisations diverses subventions	153 032,59	230 698,41	50,75%
Frais administration générale	3 133 475,24	3 349 108,07	6,88%
Frais divers (honoraires, analyses,...)	379 274,59	684 364,44	80,44%
Charges exceptionnelles	40 471,51	53 047,08	31,07%
Intérêts de la dette	185 839,75	161 395,45	-13,15%
Sous total	4 515 203,46	5 004 085,91	10,83%
TOTAL	97 375 372,62	101 234 817,52	3,96%
Opérations d'ordre budgétaire	2018	2019	Evolution
	7 362 398,30	6 339 953,53	-13,89%

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

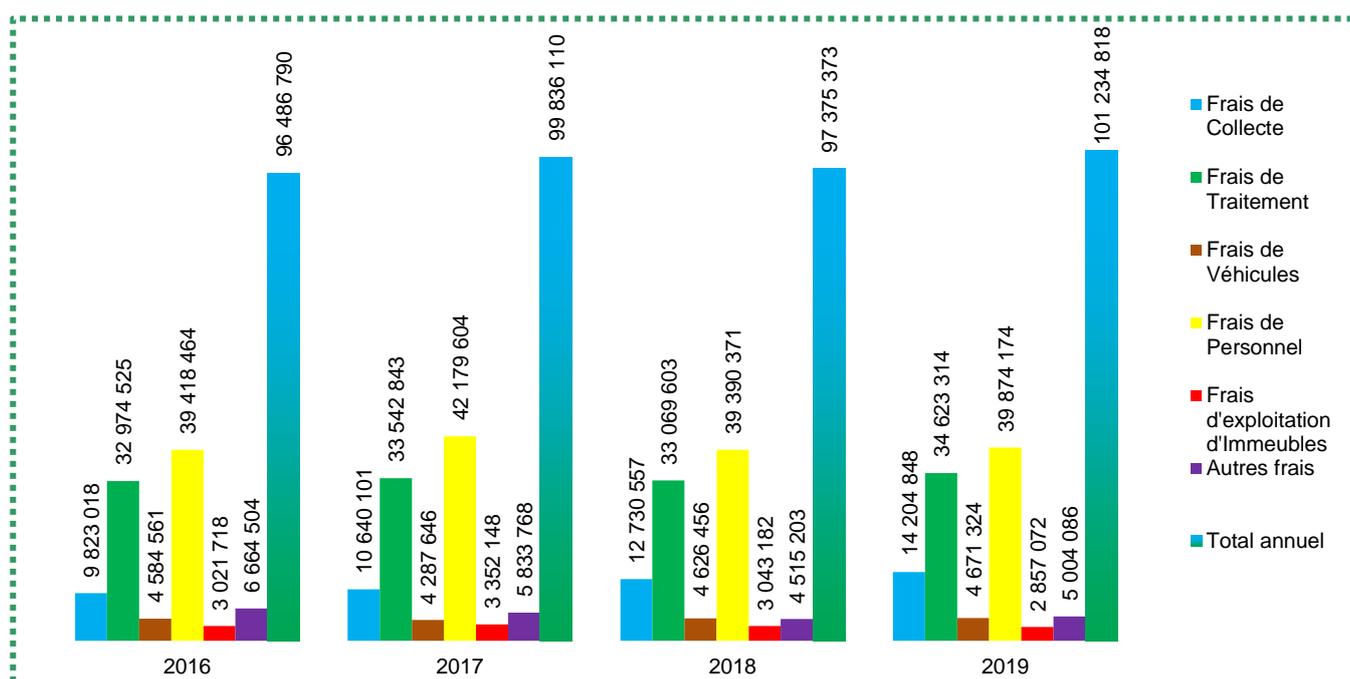


Après une baisse conséquente en 2018 (- 2,46%), on constate une hausse des dépenses de Fonctionnement qui s'élèvent à 101 234 818 € (+ 3,96%), montant le plus élevé de ces 4 dernières années.

On note sur ce poste l'impact de la hausse du coût à la tonne de la TGAP enfouissement (+5,58%), minorée toutefois par une baisse des tonnages enfouis (- 2,46%).

- Cette évolution se retrouve au niveau :
 - Des frais de collecte (+ 11,58 %), ce poste ayant été impacté par la prise en compte en année pleine du coût de l'externalisation des activités de collecte de l'hyper centre de Bordeaux, augmenté des deux derniers mois de 2018, mandatés en 2019.
 - Des frais de traitement (+4,7%) liée aux effets conjugués d'une augmentation des prix révisés de l'incinération et du tri des déchets ménagers, à la hausse des tonnages traités pour certains flux (déchets verts et cartons) et à la suspension de la REP Déchets Diffus Spécifiques(DDS) pendant 4 mois, qui a entraîné la prise en charge des frais de traitement par Bordeaux Métropole.
- Des frais de personnel dont la hausse est limitée à 1,23% du fait de l'évolution automatique du GVT (Glissement Vieillesse Technicité).
- Des actions menées dans le cadre de la prévention des déchets avec une augmentation conséquente des subventions accordées aux associations œuvrant dans le cadre du programme "Zéro déchet Zéro gaspillage" (+ 50,75 %).
- A contrario, des économies ont pu être réalisées sur les frais d'exploitation des immeubles grâce à la maîtrise des travaux d'entretien et à une baisse des charges courantes (eau, électricité, assurances) liée à une renégociation des contrats.

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement



LES RECETTES DU SERVICE

Chiffres clés

Recettes d'investissement

19 943 427,79 € (+204,34%/2018)

Recettes de fonctionnement

115 377 719,05 € (-2,47%/2018)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les chiffres d'une année par rapport à la précédente ne sont fournis qu'à titre indicatif.

En effet la comparaison est difficile, le résultat fluctuant en fonction du montant des reports excédentaires de l'année précédente, en augmentation de 86,59 % par rapport à 2018.

On notera également en 2019 l'affectation d'un excédent de Fonctionnement capitalisé de 13M€, destiné à financer les futurs projets d'investissement inscrits au Programme Pluri annuel d'Investissement.

A contrario, on constate une baisse importante de la FCTVA (- 70,29 %) mécanisme de soutien à l'investissement, résultant de la diminution de l'assiette des dépenses éligibles en 2017.

Recettes réelles (en €)	2018	2019	Evolution
Financement			
FCTVA	3 366 357,00	1 000 000,00	-70,29%
Dépôts et cautionnement reçus	2 680,00	2 440,00	-8,96%
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	13 000 000,00	
Sous total	3 369 037,00	14 002 440,00	315,62%
Report du résultat du budget investissement N-1	3 184 031,84	5 940 987,79	86,59%
Sous total	3 184 031,84	5 940 987,79	86,59%
TOTAL	6 553 068,84	19 943 427,79	204,34%

Opérations d'ordre budgétaire	2018	2019	Evolution
	7 389 997,56	6 352 579,31	-14,04%

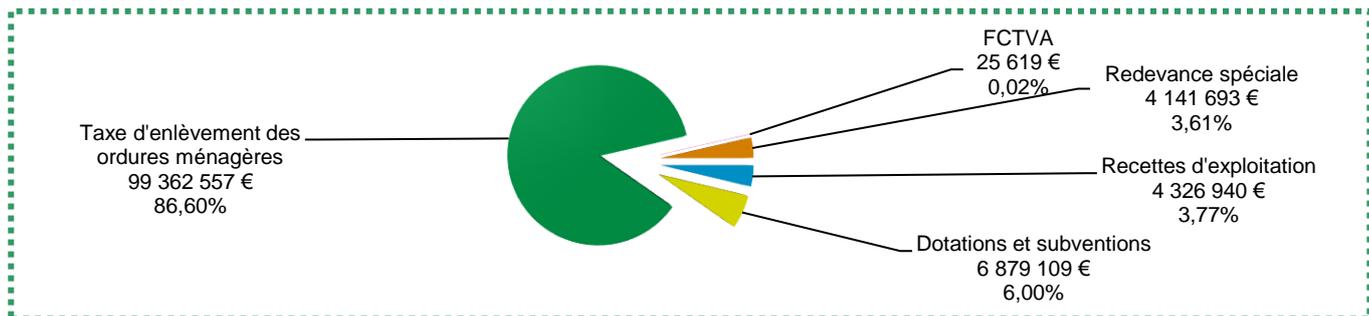
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles (en €)	2018	2019	Evolution
Recettes d'exploitation			
Enlèvements déchets (opérations ponctuelles)	22 246,68	12 928,79	-41,88%
Vente des produits recyclables	3 723 656,47	2 901 622,99	-22,08%
Recettes versées par délégataire	1 078 330,82	1 075 995,20	-0,22%
Remboursements et pénalités divers	51 900,18	79 373,62	52,94%
Reprise de matériel	124 833,48	198 322,09	58,87%
Produits exceptionnels	76 886,78	58 697,46	-23,66%
Sous total	5 077 854,41	4 326 940,15	-14,79%
Dotations et subventions			
Soutien citeo	6 243 055,54	5 199 858,86	-16,71%
Soutien citeo papier	600 000,00	774 779,83	29,13%
Soutien OCAD 3E	137 041,92	137 939,42	0,65%
Soutien ECO DDS	8 210,60	44 313,95	439,72%
Soutien Eco Mobilier	504 638,29	446 570,49	-11,51%
Subvention ADEME	157 406,20	275 646,20	75,12%
Sous total	7 650 352,55	6 879 108,75	-10,08%
Financement du service			
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	96 285 259,00	99 362 557,00	3,20%
Redevance spéciale	3 955 281,73	4 141 692,74	4,71%
FCTVA	71 323,00	25 619,00	-64,08%
Versement du budget principal	0,00	0,00	
Sous total 1	100 311 863,73	103 529 868,74	3,21%
Reprise des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent	5 256 145,11	641 801,41	-87,79%
Sous total 2	105 568 008,84	104 171 670,15	-1,32%
TOTAL GENERAL	118 296 215,80	115 377 719,05	-2,47%

Opérations d'ordre budgétaire	2018	2019	Evolution
	83 356,53	68 332,29	-18,02%

Répartition des recettes réelles de fonctionnement

(hors reprise des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent)



Évolution des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, avec un montant de 115 377 719 €, sont en baisse de 2,47 % par rapport à l'année précédente.

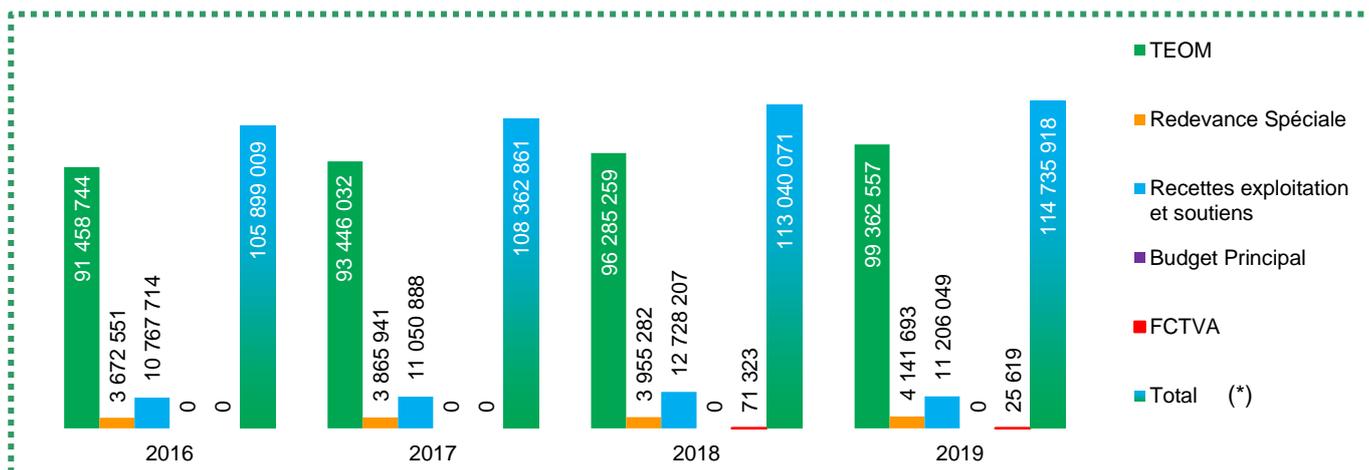
On relève essentiellement une forte diminution du montant de l'excédent 2018, reporté sur 2019 (- 87,79 %), qui impacte le résultat de façon conséquente, l'essentiel de cet excédent ayant été capitalisé en recettes d'investissement pour financer les projets structurants du Programme Pluriannuel d'Investissement. Si l'on neutralise ce poste, le budget est en augmentation de 1,5 %.

Néanmoins on note également une baisse :

- Des recettes d'exploitation (-14,79 %), conséquence d'une diminution de la vente des produits recyclables compte tenu de la baisse des tarifs principalement du bois, de la ferraille et du plastique

- Des subventions versées par les éco organismes, que l'on retrouve tant au niveau de CITEO (emballages ménagers (- 16,71 %) que d'éco Mobilier (- 11,51 %), le montant des recettes rattachées à 2019 ayant été sous-évalué.

Ces baisses sont toutefois compensées par les augmentations constatées au niveau des bases fiscales de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) versée par les ménages (+3,2 %), principale ressource financière qui progresse en raison de l'accroissement des surfaces bâties taxées et de la Redevance Spéciale, versée par les professionnels, en progression constante depuis 2016.



(*) Hors reprise de résultats des années antérieures.

CONCLUSION

Pour la quatrième année consécutive, l'équilibre du Budget annexe Déchets Ménagers a été réalisé sans aucune participation du Budget Principal grâce à la maîtrise des frais de fonctionnement et à des recettes en hausse.

Les dépenses d'investissement ont été auto-financées, sans recours à l'emprunt, par l'utilisation du fond de roulement.

COMPTA-COÛT

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, une analyse des coûts de revient du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés selon la démarche Compta-coût est présentée par la suite.

Conçue par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), Compta-Coût est une méthode d'enregistrement des charges et des produits, propre à la gestion des déchets. Ce cadre de référence, basé sur les principes de la comptabilité analytique, est un outil de suivi et de comparaison entre collectivités. Cela permet d'identifier et d'agir sur les axes d'optimisation et de rationalisation du service public de gestion des déchets.

Bien que s'appuyant sur les données comptables de Bordeaux Métropole, un certain nombre d'opérations de retraitement est toutefois nécessaire pour représenter au mieux le coût de gestion du service et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités : il s'agit par exemple de l'intégration des charges supplétives ou d'amortissements extra-comptables et la non considération de la TVA dans la matrice des coûts.

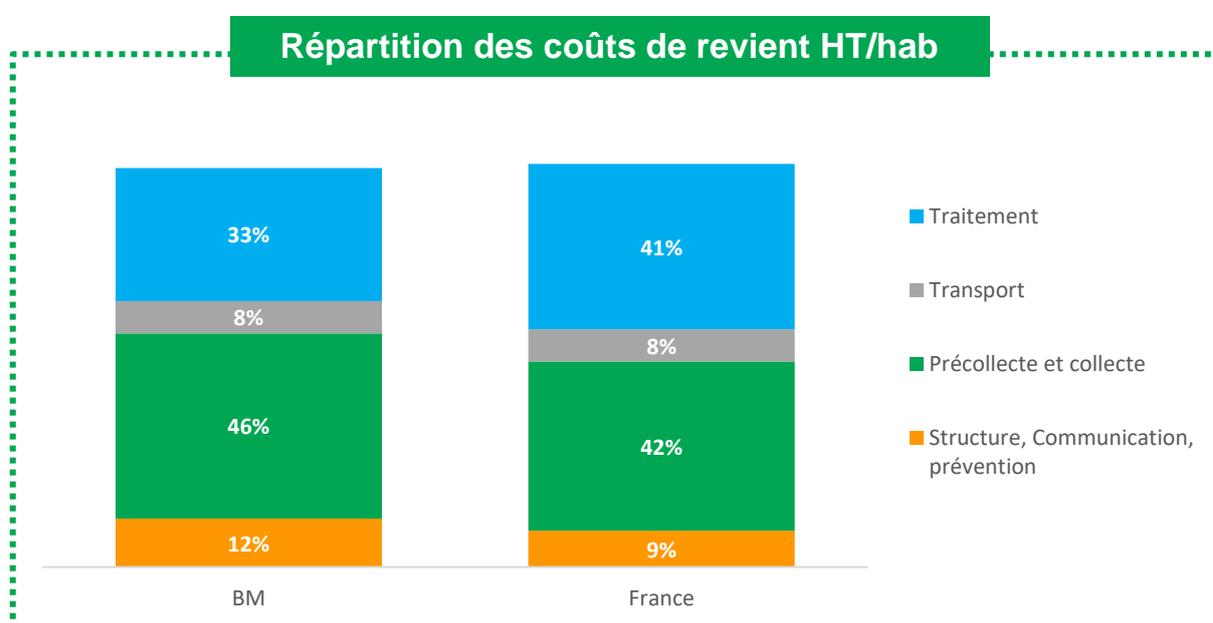
Au final, le coût sera exprimé hors taxe et différent du résultat du compte administratif.

RÉPARTITION DES COÛTS DE REVIENT HT

La répartition des coûts de Bordeaux Métropole diffère du référentiel national (Source : ADEME – Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets. Ed. 2019). Bordeaux Métropole se démarque par une proportion des charges de traitement nettement plus faible, résultat de la bonne gestion des trois délégations de service public.

La part des charges de transport est identique à la moyenne nationale.

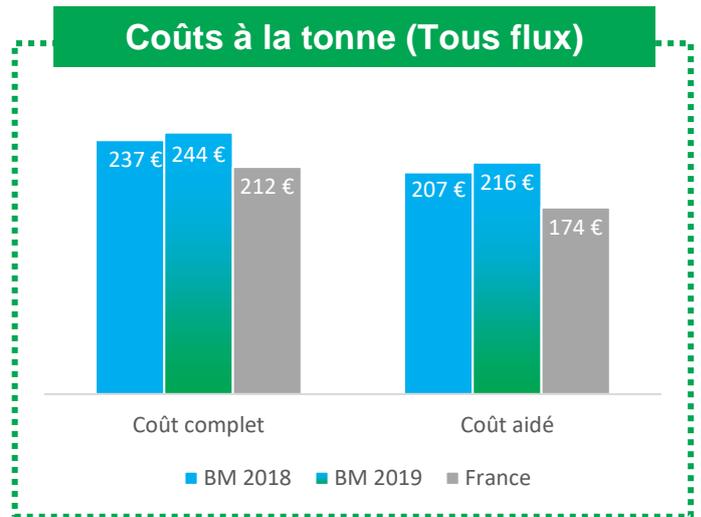
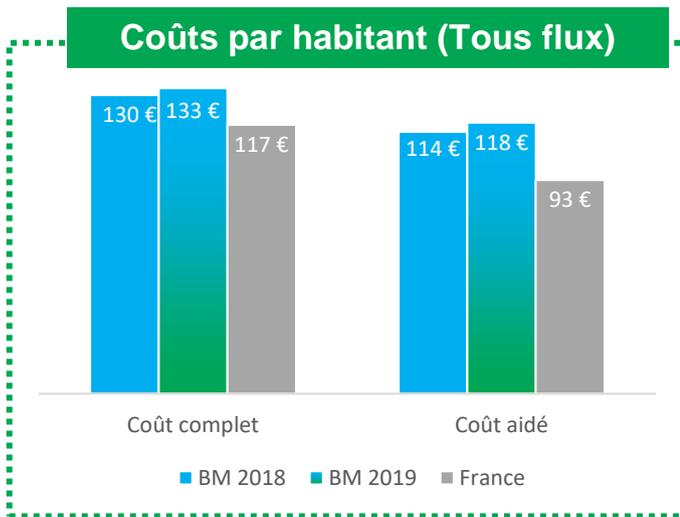
Les charges de pré-collecte et de collecte ainsi que les charges fonctionnelles (structure et communication) et de prévention impactent de manière plus importante les coûts du service qu'au niveau national en lien avec le niveau de service à l'utilisateur.



COÛTS PAR TONNE ET PAR HABITANT TOUS FLUX

Les coûts complets HT représentent l'ensemble des charges directes et indirectes.

Les coûts aidés HT correspondent à l'ensemble des charges déduction faite des produits, soutiens et aides diverses.



Les coûts 2019 de Bordeaux Métropole se situent au dessus de la moyenne nationale.

Plusieurs éléments permettent d'expliquer ce constat :

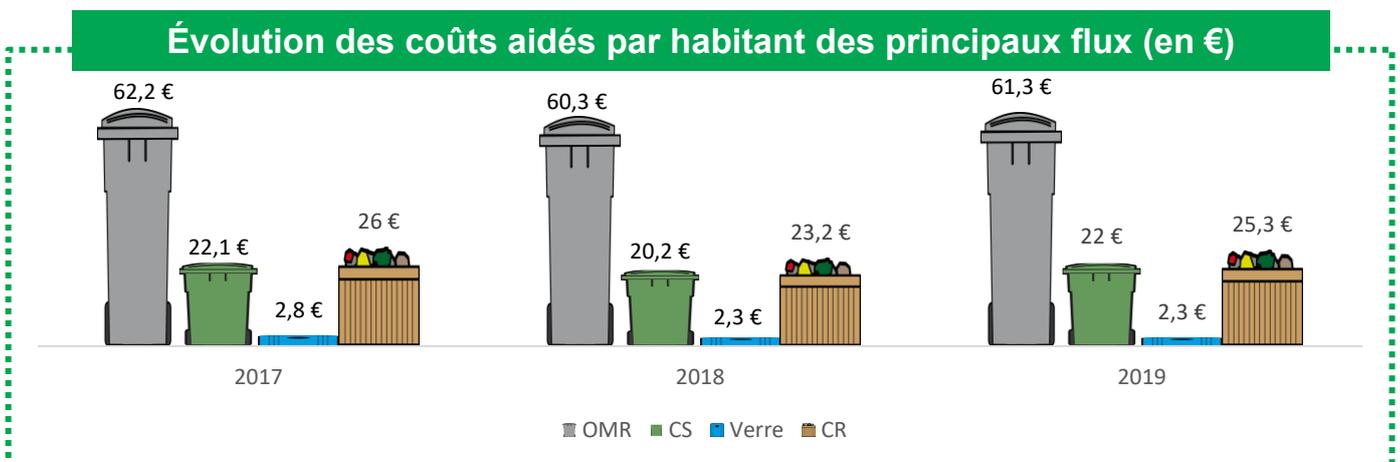
- Le haut niveau de service apporté par Bordeaux Métropole (nombre et amplitudes horaires des centres de recyclage, fréquence de collecte élevée notamment sur l'hyper-centre de Bordeaux, mise en place d'une collecte en porte à porte pour les ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective, etc.).

- Les diversités d'organisation et de dimensionnement des structures au niveau national atténuent la pertinence d'un comparatif national.

Après une baisse constatée en 2018, il convient de souligner que, tous flux confondus, les coûts de revient du service sont en augmentation par rapport à l'année précédente.

COÛTS AIDÉS HT DES PRINCIPAUX FLUX

Les coûts par habitant

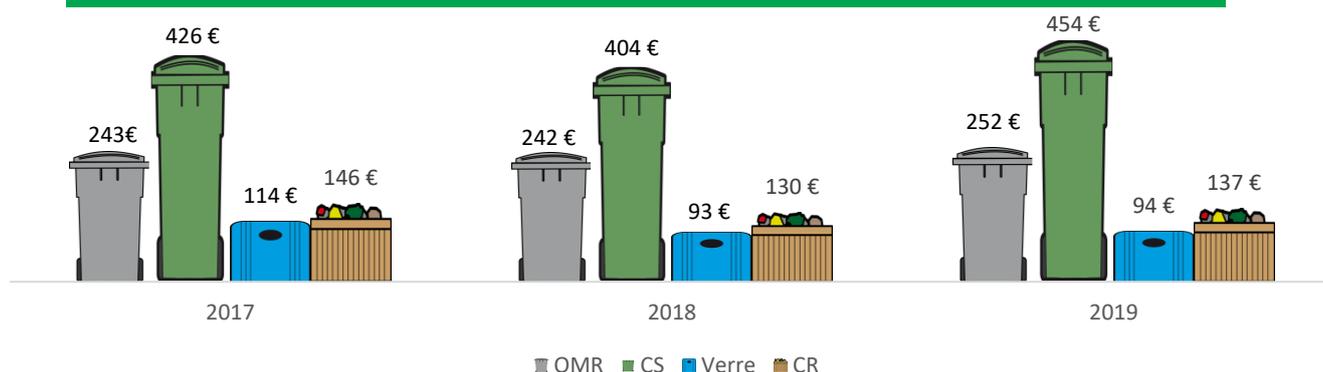


Au vu de l'évolution des coûts aidés HT par habitant, nous pouvons constater une augmentation sur les principaux flux de déchets. Pour autant, les résultats restent inférieurs à 2017. Les coûts liés au verre sont quant à eux stables.

La hausse est principalement liée à l'impact des charges de traitement et de collecte, couplée à la baisse des recettes d'exploitation.

Les coûts à la tonne

Evolution des coûts aidés à la tonne des principaux flux (en €)



Les coûts aidés HT à la tonne ont une tendance générale à la hausse.

Pour autant, le verre reste stable et confirme la baisse constatée par rapport à 2017, avec -18,2% du fait notamment d'une augmentation des tonnages valorisés.

Bien qu'en hausse de +7€HT/tonne, les coûts des déchets des centres de recyclage restent largement inférieurs à 2017 (-6,4%).

Les coûts de revient à la tonne des ordures ménagères résiduelles et de la collecte sélective augmentent respectivement de 4,1% et 12,5% par rapport à 2018.

Effet conjugué de la hausse des postes de charges de collecte et de traitement de ces flux et de la baisse des tonnages collectés.

CONCLUSION

L'année 2019 a été marquée par la maîtrise de la production de déchets dans un contexte de forte croissance démographique et de baisse des recettes d'exploitation.

Pour autant, Bordeaux Métropole a su maîtriser l'impact sur les coûts de revient du service public de gestion des déchets et garantir un haut niveau de service.

ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU DÉLÉGANT

LA SOCIÉTÉ ASTRIA



Crédit Photo Astria

RÉSUMÉ

Il s'agit du dernier plein exercice du contrat d'une durée de 24 ans. L'exercice 2019 affiche un chiffre d'affaires de 39,9 M€, en hausse (+1,3%) comparativement à l'exercice précédent (38,7 M€). Cette croissance s'explique principalement par la hausse des tonnages de collecte sélective en provenance des clients extérieurs (+4 217 T) qui vient amoindrir la perte de recettes sur la valorisation des papiers recyclés liée à l'effondrement du prix de rachat des papiers triés (-26%). Les charges ont continué leur légère baisse (-1,4 %).

Sur l'exercice 2019, Astria dégage un résultat net positif de 1,2 M€, en diminution de 43% par rapport à l'année précédente (2,1 M€).

Sur la durée du contrat le taux de marge globale (RCAI/CA) a été de 7,7% et le taux de marge

SYNTHÈSE

❖ Les résultats financiers

L'exercice 2019 présente un chiffre d'affaires (39,2 M€) en hausse (+1,3% ou +0,5 M€).

Le chiffre d'affaire de l'activité du tri augmente globalement de 6,6%. Cette hausse s'explique par celle des apports extérieurs (+55%, notamment en provenance du SMICOTOM) conjugué à une hausse tarifaire et à la combinaison des volumes de valorisation en hausse de 14,8% et à la chute du tarif de reprise des matières recyclées notamment les papiers (gros de magasin).

Le chiffre d'affaires de l'activité incinération a globalement augmenté +1,7% grâce à des augmentations tarifaires (formule de révision de prix) car les volumes en provenance des tiers et notamment des apports de DAE sont en baisse.

Le chiffre d'affaires valorisation électrique est à la baisse car les volumes exportés sur le réseau ont été inférieurs à 100 GWh (-11%) et le tarif de vente sur le marché libre a perdu 2,7% par rapport à 2018. Seul le chiffre d'affaires sur la valorisation thermique a vu ses volumes croître en raison du développement du réseau de chaleur de la zone d'activité concertée (ZAC) Belcier.

Les charges d'exploitation (34,8 M€) ont diminué faiblement de 1,4% en raison de la fin de la délégation. En effet, les dotations aux amortissements de fait diminuent, les dotations aux provisions pour gros entretien et renouvellement n'ont plus lieu d'être. Ces moindres charges trouvent leur explication dans les dépenses de remise en état qui constituent des immobilisations et non des charges. Ainsi le résultat d'exploitation (4,4 M€) augmente de 30%.

commerciale (R. Net / CA) a été de 3,1%. Le chiffre d'affaires depuis 1998 s'est réalisé à hauteur de 676,220 M€. Les tonnages incinérés et triés ont été respectivement de 5 340 660 et 751 859. Le résultat net cumulé s'élève à 35,387 M€ distribué à 99% aux actionnaires. A la fin de l'exercice 2019, il reste 4,315 M€ en compte courant d'associés qui seront remontés aux actionnaires à la fin du dernier exercice 2020.

L'exercice 2019 a inclus la période de tuilage avec le nouveau délégataire. Le professionnalisme avec lequel les équipes d'Astria ont passé le relais aux nouvelles équipes de Valbom (délégataire en charge de l'incinération et du tri sur Bègles et Cenon) est à souligner.

Les opérations de fin de contrat (1 857 K€) tant sur les immobilisations que sur les stocks ont entraîné des dépréciations respectivement de 1 217 K€ et 932 K€ ainsi que des reprises de dépréciation sur immobilisations -118 K€ et autres opérations -104 K€. Astria a fait le choix de classer ces opérations en « exceptionnel » dans le compte de résultat analytique bien qu'elles soient comptabilisées en « exploitation », mais le caractère est bien exceptionnel. Il n'y a pas d'incidence sur le calcul de l'assiette de partage des éventuels gains de productivité (Excédent brut d'exploitation) s'agissant de charges calculées.

En conséquence, le résultat net s'élève à 1,2 M€ et le taux de marge globale en moyenne stagne autour de 8% (sur la période 1998-2019).

Le contrat permet au délégataire de dégager non seulement des dividendes (versement du résultat dans sa globalité, soit 35,4 M€ en cumulé) mais aussi de remonter les excédents de trésorerie (1,6 M€) vers la société mère. Il restera environ 4 M€ à fin 2020 à remonter vers le groupe.

Pour mémoire, en 2019 le prix à la tonne triée est de 204 € HT et le prix à la tonne incinérée de 98,01 € HT pour Bordeaux Métropole.

❖ Le respect des clauses du contrat

En application de l'avenant n°7, ASTRIA recevra en 2020 de Bordeaux Métropole une prime de 5,9 K€ HT car le taux de tri des tonnages de Journaux revues magazines apportés par Bordeaux Métropole en 2019 a dépassé le seuil contractuel de 22% (23,4%). Le plafonnement de l'indexation du prix de l'incinération à 2,5% s'est opéré pour les quatre (4) trimestres de l'exercice procurant une économie pour BM de 207 K€ HT. Les autres clauses n'ont pu être activées faute de tonnages incinérés inférieurs à 260 000 tonnes ou de résultat supérieur au prévisionnel (clause de partage des gains de productivité basé sur l'EBE).

❖ Les risques du délégataire

S'agissant d'un contrat dont le chiffre d'affaires est essentiellement proportionnel aux volumes apportés, et bien que ceux-ci évoluent de manière erratique, le risque financier pour le délégataire est lié aux apports des tiers (tir et vide de four). Concernant les prix, le risque du délégataire est minimisé du fait de l'indexation. Ainsi le risque d'exploitation basé sur les apports se trouve amoindri, il lui reste du vide de four à combler par des apports extérieurs et des contrats d'apports de matières triées à décrocher. En revanche, le délégataire supporte les risques de revente des matières triées et de l'énergie produite (électricité et chaleur).

Certaines clauses (voir supra) ont été ajoutées au cours des différents avenants au contrat pour amoindrir ce risque modéré. Ces clauses ont permis de maîtriser la hausse du tarif incinération (plafonnement 2,5%) ou de s'assurer que le prix BM reste bien inférieur à celui consenti aux apporteurs tiers. La clause d'intéressement au tri des Journaux revues magazines notamment bien qu'elle procure une recette au délégataire permet à BM de maintenir un niveau élevé de récupération des matériaux issu du tri.

Enfin, le risque du délégant est maîtrisé de par les garanties apportées par le groupe Suez, ce qui « coûte » 2,4 M€ par an à la société dédiée (redevance de marque, frais de siège et de structure), soit 6,3% du chiffre d'affaires.

PRÉAMBULE

Nota : A compter du 1^{er} janvier 2015, la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) devient Bordeaux Métropole (BM) par le décret n°1599/2014 du 23/12/2014. Ainsi

dans le texte qui suit la mention CUB citée, notamment dans les articles du contrat, devient BM.

RAPPEL HISTORIQUE SUR LE CONTRAT ET PARTICULARITES

La Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2015) a donné en location, sous la forme d'un bail emphytéotique administratif (BEA), un terrain situé sur la commune de Bègles à la société dédiée Astria filiale du groupe Suez. Ledit bail a été assorti d'une convention d'exploitation non détachable. L'ensemble contractuel, signé le 20 avril 1995, porte délégation du service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés relevant de la compétence de Bordeaux Métropole. Ce contrat, d'une durée de 24 ans, est entré en vigueur le 20 février 1996. L'échéance du contrat interviendra donc le 19 février 2020.

Actuellement, le complexe est constitué de deux unités destinées à assurer la valorisation des déchets ménagers :

- une Unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets ménagers comprenant 3 lignes d'incinération d'une capacité individuelle de 11 tonnes de déchets par heure (soit 33t/h et 273 000 tonnes par an). Les déchets traités sont les déchets ménagers de Bordeaux Métropole, d'autres collectivités ou groupements de collectivités et les Déchets d'activité économique non dangereux ou DAEND (ex Déchets industriels banals- DIB) ;
- un centre de tri de produits recyclables secs issus de collectes sélectives réalisées soit en porte à porte, soit par apport volontaire d'une capacité de 50 000 tonnes par an. Les déchets triés sont les flacons

plastiques, les métaux ferreux, l'aluminium, les emballages légers alimentaires, les emballages cartons, les Journaux revues magazines (JRM) et les autres papiers cartons (gros de magasin). Ils proviennent de l'ensemble des collectes sélectives.

L'activité « Tri » a démarré en avril 1997 et l'activité « Incinération » courant 1998.

Huit avenants à la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique administratif sont intervenus entre 1999 et 2018, dont les objets sont brièvement rappelés ci-après.

Avenant n°1, en date du 24 septembre 1999 : remplacement de l'indice représentatif des salaires utilisé dans les formules d'actualisation et de révision des prix.

Avenant n°2 :

- prise en compte du coefficient d'actualisation du prix du tri et les évolutions selon la position de la commission de conciliation,
- définition d'une nouvelle formule de révision des prix,
- prise en compte des modifications d'ordre technique (prescriptions techniques d'Eco-emballages ...) du règlement de service, actées par la commission de conciliation,
- définition des conditions de réexamen des prix du tri.

Avenant n°3, en date du 20 avril 2006 : modification de la composition du groupement garant solidaire.

Avenant n°4 : remplacement des indices PsdB et PsdC par l'indice FSD2 (frais et services divers) dans les formules de révision.

Avenant n°5, en date du 7 janvier 2008 :

- rappel de la fixation du terme de la convention au 19 février 2020,
- nouvelle capacité de 50.000 T par an du centre de tri de Bègles,
- obligation pour la CUB d'apporter au centre de tri la totalité de ses tonnages issus des collectes sélectives,
- mise à jour du règlement de service,
- nouvelles tarifications applicables au tri et à l'incinération,
- modalités de révision de ces prix,
- précisions apportées au traitement du partage des gains de productivité,
- maintien des frais de siège en leur état actuel,
- suivi annuel des équipements du nouveau traitement des fumées, dans le compte rendu technique et financier.

Avenant n°6, en date du 17 février 2011 : renforcer les outils nécessaires à la mission de contrôle du délégant, ainsi que la mise à jour des formules de révision de prix (UVE et Tri) suite à la suppression de l'indice ICHT-TS1,

CONTEXTE 2019

L'exercice 2019 a été marqué par une hausse du chiffre d'affaires due exclusivement aux apports de tonnages de collecte sélective du Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICOTOM) de Saint-Laurent-Médoc. Ces derniers ont permis d'absorber la stagnation des apports de Bordeaux Métropole pour la valorisation énergétique, la baisse des tonnes pour le centre de tri et l'effondrement du cours du papier recyclé. A cela est venu se greffer la baisse de valorisation électrique (-13%) causée par un arrêt du groupe turbo alternateur afin de réaliser les travaux de maintenance identifiés lors de la révision majeure de 2018. Les charges d'exploitation ont également diminué en lien

RESPECT DES ENGAGEMENTS EN MATIERE D'INFORMATION

- Le délégataire a rempli son obligation de produire à la collectivité le Compte rendu technique et financier (CRTF) au plus tard le 29 février 2020. Les comptes présentés dans le CRTF reflètent l'activité de la délégation pour l'exercice 2019. Lors de la rédaction du présent rapport, le rapport du commissaire aux comptes (CAC) n'avait pas été transmis à Bordeaux Métropole. Le rapport du CAC sur l'exercice 2018 a été déposé au greffe du tribunal de commerce le 31 juillet 2019 et aucune remarque n'avait été formulée.

- La présente analyse financière de la société Astria, délégataire de service public pour le traitement et la valorisation des déchets, est basée sur les comptes

remplacé par le nouvel indice ICHT-IME (indice du coût horaire du travail des industries mécaniques et électriques).

L'avenant n°7, en date du 23 mai 2014, s'est conclu dans le cadre de la révision quinquennale du contrat de délégation de service public.

Les principales modifications ont porté sur : la création d'un article relatif aux ouvrages de récupération et de fourniture de chaleur, la signature d'une convention de vente de chaleur au réseau Saint Jean Belcier, et le principe d'une soulte de fin de ce contrat.

Les autres modifications ont porté sur : la formule de révision de prix (remplacement d'indices) et toilettage du contrat (mise à jour) ; les états financiers à fournir et leur contrôle par la collectivité ; la mise en place d'une clause de prime/pénalité sur l'atteinte de tonnages de tri des journaux, revues magazines ; le maintien du niveau des frais de siège ; l'introduction d'un chapitre traitant de la fin de la délégation.

L'avenant n°8 en date du 5 juillet 2017 est venu modifier l'emprise foncière du bail et le périmètre de l'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) afin de pouvoir accueillir l'œuvre « la vase et le sel ».

Enfin, **l'avenant n°9** en date du 16 février 2018 traduit l'aboutissement des négociations de fin de contrat.

avec l'extinction du contrat de crédit-bail en 2020. Pour mémoire, ce crédit-bail avait été contracté par le délégataire en 2008 pour financer les travaux de mise aux normes de l'Unité de valorisation énergétique de Bègles pour un montant de 23,4 M€. Ainsi le résultat net a diminué de 43% pour atterrir à hauteur de 1,219 M€.

L'orgue vapeur « la vase et le sel » a été mis en service après une inauguration le 6 juin 2019. Le tuilage avec le nouveau délégataire (Valbom) à compter de la notification du contrat le 2 août 2019 s'est effectué conformément aux dispositions de l'avenant n°9.

annuels 2019 remis à Bordeaux Métropole (entre le 10 mars et le 9 juin), le compte d'exploitation prévisionnel de la période 2007-2020 (transmis en 2008 et annexé à l'avenant n°5) ainsi que les contrôles sur pièces effectués par le délégant. Toutefois, les éléments financiers ont été transmis très tardivement. Ce retard ne peut s'expliquer par le contexte de crise sanitaire Covid-19 dans la mesure où le confinement est intervenu 17 jours après la date contractuelle de transmission des données et que le télétravail ne faisait pas obstacle à la transmission des éléments.

LES CONTROLES DU DELEGANT

- Il a été pratiqué des contrôles de cohérence entre :
- la balance générale des comptes de la société Astria (reflet des comptes sociaux) et le compte d'exploitation (traduction analytique des comptes) sur l'intégralité des comptes. La première version de tableau d'affectation des comptes de la balance générale vers le compte d'exploitation fourni par le délégataire était incohérente avec la balance générale. Le tableau d'affectation corrigé a été envoyé le 29 mai, aucun écart n'a été relevé ;
- la balance générale et la liasse fiscale sur la totalité des comptes ;
- le tableau d'affectation des comptes analytiques et les statistiques clients sur les comptes de chiffre d'affaires ;
- les tableaux de tonnages et de facturation, tenus au sein de Bordeaux Métropole, ont été, comme chaque année, rapprochés du détail du chiffre d'affaires (tableaux RM6 et RM8) d'Astria. Les écarts relevés ont été corrigés sans impact sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2019.
- Aucun écart n'a été relevé après corrections.
- Dans le cadre de la mission de contrôle du présent exercice, le délégataire a justifié les comptes demandés (loyer, frais de siège, comptes de bilan) et a fourni les explications utiles à la compréhension de ceux-ci « cut-off »¹ de chiffre d'affaires notamment.
- Quatre réunions dites trimestrielles se sont tenues en 2019 pour le suivi du contrat.

En résumé, il est à noter que cette année des éléments financiers ont été transmis tardivement et n'étaient pas d'emblée cohérents entre eux.

AVIS DU DELEGANT

Le délégataire a participé aux instances de suivi et de contrôle au cours de l'exercice 2019 :

- 28/02/2019 : remise du Compte-Rendu technique et Financier 2018 dans les délais contractuels ;
- 05/04/2019 : participation à la Commission de Suivi de Site (CSS) organisée par la Direction Départementale des Territoires et de La Mer (DDTM - Etat) ;
- 09/05/2019 : contrôle de l'avancement des travaux de remise en état ;
- 14/06/2019 : participation au groupe thématique déchets, émanant de la Commission consultative des services publics locaux de Bordeaux Métropole (présentation du rapport annuel du délégataire).
- 18/10/2019 : participation au Comité suivi santé environnement organisé par Bordeaux Métropole (présentation des résultats du suivi environnemental) ;
- 04/11/2019 : inspection du site par le service d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – DREAL -, aucun écart réglementaire) ;
- 20/12/2019 : contrôle de l'avancement des travaux de remise en état avant l'audit contradictoire à réaliser en 2020 ;

- Poursuite des réunions de bilans trimestriels délégant/délégataire.

Contrôle contractuel :

- Le délégataire a respecté ses obligations contractuelles tant à l'égard de Bordeaux Métropole (y compris celles relatives à la mise en œuvre du protocole de fin de contrat) qu'à l'égard du délégataire du réseau de chaleur Bordeaux Bègles Energie avec lequel il est lié par une convention de fourniture de chaleur.
- Le délégataire a respecté ses obligations au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Le délégataire a enregistré une disponibilité moyenne proche de 8.000 heures sur chacune des trois lignes d'incinération. Avec la commercialisation d'électricité et la fourniture d'énergie thermique au réseau de chaleur de la ZAC (zone d'aménagement concerté) Saint Jean Belcier (Bordeaux Bègles Energies), l'installation affiche un taux de valorisation énergétique élevé telle que défini à la loi de finances pour l'année 2019

En résumé de ce premier chapitre, 2019 se caractérise par les éléments suivants :

Pas d'avenant au contrat – suivi du protocole de fin de contrat avec bonne implication du délégataire dans les opérations de tuilage avec le futur exploitant – dernier exercice comptable en année pleine – transmission tardive de documents financiers de surcroît avec des incohérences – contexte industriel et économique tendu avec une difficile reprise des papiers à un coût en chute et des travaux de maintenance majeurs sur le groupe turbo-alternateur – globalement respect des obligations contractuelles.

¹ Cut off : opération de clôture des comptes consistant à rattacher les charges et les produits à l'exercice concerné. Indépendance des exercices.

L'ANALYSE FINANCIÈRE DES COMPTES SOCIAUX 2019

LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Analyse des volumes

❖ LE TRI – les volumes apportés (source comptes rendus annuels)

TRI	2017	2018	2019	Evol. 2019/2018
TRI APPORTS				
Total Porte à Porte (T)	38 351	37 529	36 659	-2,3%
Total Apports Volontaires (T)	1 108	1 269	1 282	1,0%
BM-tri tonnage (T)	39 459	38 798	37 941	-2,2%
Evolution des apports BM	4,9%	-1,7%	-2,2%	
Part PàP dans tonnage BM	97%	97%	97%	
Part AV dans tonnage BM	3%	3%	3%	
BM-tri tonnage (T)	39 459	38 798	37 941	-2,2%
Extérieurs CUB - Tri Tonnages (T)	11 583	7 572	11 789	55,7%
Total tonnage tri (T)	51 042	46 370	49 730	7,2%
Evolution tonnage centre de tri	8,8%	-9,2%	7,2%	

Au cours de l'exercice 2019, ce sont 37 941 tonnes de collecte sélective qui ont été apportés sur le centre de tri de Bègles par Bordeaux métropole. Ces apports représentent 76,2% de la totalité des apports sur ce centre. Une baisse est observée de 2,2% comparativement à 2018 notamment en ce qui concerne le ramassage en porte à porte.

Au global pour la société Astria ce sont 49 730 tonnes de collecte sélective qui ont été triées sur son site de Bègles. Cela correspond à une hausse de 7,2% des tonnages comparativement à 2018. La principale raison de cette augmentation est l'accroissement des apports

(3 884 T de plus qu'en 2018) en provenance du SMICOTOM (Nord Médoc) soit 4 700 tonnes sur 2019. Ce syndicat a arrêté en mars 2019 sa chaîne de tri pour en faire un quai de transfert. A la marge, des apports en provenance de centres de tri régionaux arrêtés pour travaux de modernisation ont également été réceptionnés. Ces apports ont conséquemment augmenté les tonnages accueillis par Astria en provenance des tiers pour les porter à un niveau record de 11 789 tonnes, proche de celui atteint en 2017.

Ainsi l'utilisation de la capacité globale du centre de tri (50 000 tonnes) a atteint 99%.

❖ LE TRI – les volumes valorisés (source comptes rendus annuels)

TRI	2017	2018	2019	Evol. 2019/2018
TRI SORTIES				
Tonnages BM Citeo emballages	13 141	13 600	14 167	4,2%
Tonnages autres Citeo emballages	4 388	3 507	5 477	56,2%
Total tonnage Citeo emballages (T)	17 529	17 107	19 643	14,8%
Evolution tonnage "Citeo-emballages" valorisé	12,5%	-2,4%	14,8%	
Journaux magazines	11 363	10 823	10 877	0,5%
Gros de magasins	12 934	9 687	9 311	-3,9%
Total hors Citeo papiers BM	19 301	17 822	16 385	-8,1%
Total hors Citeo papiers hors BM	4 996	2 385	3 803	59,4%
Gros de magasins BM (GM2 Incinérés)		302	0	
Valorisation matières tonnages	24 296	20 509	20 188	-1,6%
Evolution tonnage "non Citeo-papiers" valorisé	0,6%	-15,6%	-1,6%	
Gros de magasins BM (GM2 Incinérés)	0	302	0	
Produits éliminés BM	6 370	7 191	6 919	-3,8%
Total Produits éliminés BM	6 370	7 493	6 919	-7,7%
Produits incinérés hors BM				
Produits éliminés autres apports	2 339	1 503	2 360	57,0%
Total produits éliminés	8 709	8 694	9 279	6,7%
Total produits expédiés (non traités en filière)	50 535	46 310	49 110	6,0%

TRI	2017	2018	2019	Evol. 2019/2018
ratio produits valorisés / total produits entrés	81,9%	81,1%	80,1%	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SORTIES DU CENTRE DE TRI							
	2016	2017	2018	2019	Var. Tonnes 2019/2018	Var % 2019/2018	pois dans total Citéo
PRODUITS EXPÉDIÉS (en Tonnes)							
EMR (cartons)	10 028	11 518	11 803	13 548	1 746	14,8%	69,0%
ACIER	1 399	1 397	1 154	1 389	235	20,4%	7,1%
ALUMINIUM	117	120	132	182	50	37,9%	0,9%
TETRA PAK	464	555	457	520	63	13,7%	2,6%
SACS PLASTIQUES	28	0	0	0	0		0,0%
PET COULEUR(Q5)	615	687	638	715	77	12,0%	3,6%
PET CRISTAL (Q4)	2 050	2 203	1 973	2 243	271	13,7%	11,4%
PEHD	876	1 049	951	1 047	96	10,1%	5,3%
<i>SOUS TOTAL PLASTIQUES</i>	<i>3 541</i>	<i>3 939</i>	<i>3 561</i>	<i>4 004</i>	<i>443</i>	<i>12,4%</i>	
TOTAL Citéo emballages	15 577	17 529	17 107	19 643	2 537	14,8%	100,0%
<i>% total produits expédiés</i>	<i>33%</i>	<i>35%</i>	<i>37%</i>	<i>40%</i>			
JOURNAUX/MAGAZINES	11 906	11 363	10 823	10 877	54	0,5%	
<i>% total produits expédiés</i>	<i>25%</i>	<i>22%</i>	<i>23%</i>	<i>22%</i>			
CSSK	0	0	0	0			
GROS DE MAGASIN (GM1)	12 251	12 934	9 385	9 311	-74	-0,8%	
<i>% total produits expédiés</i>	<i>26%</i>	<i>26%</i>	<i>20%</i>	<i>19%</i>			
TOTAL HORS Citéo emballages	24 157	24 296	20 208	20 188	-20	-0,1%	
<i>% total produits expédiés</i>	<i>51%</i>	<i>48%</i>	<i>44%</i>	<i>44%</i>			
GROS DE MAGASIN (GM2 incinéré)	0	0	302	0			
PRODUITS ELIMINÉS	7 539	8 709	8 694	9 279	585	6,7%	
TOTAL PRODUITS ELIMINÉS	7 539	8 709	8 996	9 279	284	3,2%	
<i>% total produits expédiés</i>	<i>16%</i>	<i>17%</i>	<i>19%</i>	<i>19%</i>			
TOTAL GENERAL EXPÉDIÉS	47 273	50 535	46 310	49 110	2 800	6,0%	

Les emballages (issus du tri et expédiés par Astria) valorisés auprès de Citéo-emballages ont représenté 19 643 tonnes en 2019. Une hausse de 14,8% est enregistrée. Arrivent en tête de classement une part importante des cartons (Emballages Ménagers Recyclables) soit 69% des emballages qui augmentent de 14,8%. Ensuite ce sont les Polyéthylène Téréphtalate (PET) cristal pour un volume d'apport de 11,4% qui augmentent de 13,7%. Ces hausses sont identifiées comme provenant des apports extérieurs à Bordeaux métropole. *A contrario*, les reprises de gros de magasin (GDM) sont en baisse de 0,5% par rapport à 2018 du fait

des exigences accrues des repreneurs. Ceux-ci ont mis l'accent sur la qualité au détriment du volume.

Le ratio « produits valorisés/ total produits entrés » demeure de l'ordre de 80%. Il affiche toutefois une très légère baisse depuis 2017 du fait de la qualité attendue par les repreneurs, en particulier pour les papiers/cartons.

Les produits éliminés (9 279 T) ou non valorisés représentent 19% des tonnages traités (49 110 T), ce qui reste dans l'épure des précédentes années.

❖ L'INCINÉRATION – les volumes apportés (source comptes rendus annuels)

INCINERATION	2017	2018	2019	Evol. 2019/2018
Apports BM	109 858	114 202	114 495	0,3%
<i>dont apports sur ASTRIA</i>	<i>105 344</i>	<i>111 890</i>	<i>113 661</i>	<i>1,6%</i>
<i>dont apports sur Lapouyade depuis Latule</i>	<i>4 514</i>	<i>2 312</i>	<i>833</i>	<i>-64,0%</i>
Apports = Incinéré hors BM	146 139	136 873	133 781	-2,3%
Papiers triés non valorisés et refus de tri	8 709	8 996	9 279	3,2%
Apports = incinéré station épuration (boues)	0	0	0	
Total pris en charge	264 706	260 070	257 555	-1,0%
Apports BM non incinérés (détournés)	-4 514	-2 312	-833	-64,0%
Apports hors BM non incinérés (DAE rechargés)	-6 198	-7 034	-3 184	-54,7%
Non incinérés BM arrêt techniques				
Total facturé et non incinéré sur ASTRIA	-10 712	-9 346	-4 018	-57,0%
Total Incinéré	253 994	250 724	253 537	1,1%
Evolution des volumes incinérés	-1%	-1%	1%	
Total apports BM	109 858	114 202	114 495	0,3%
Total apports Hors BM (dont station épuration LEF)	146 139	136 873	133 781	-2,3%
Total Apports donnant lieu à facturation	255 997	251 074	248 276	-1,1%
Evolution des apports BM facturés	-1,2%	4,0%	0,3%	
Evolution des apports hors BM facturés	-0,8%	-6,3%	-2,3%	
Evolution des apports facturés	-1,0%	-1,9%	-1,1%	
Part BM dans les tonnages incinérés	44,9%	48,2%	48,5%	0,6%
Part hors BM dans les tonnages incinérés	55,1%	51,8%	51,5%	-0,5%
Part boues dans les tonnages incinérés	0%	0%	0%	
Part BM dans les apports facturés	43%	45%	46%	1,4%
Part hors BM dans les apports (dont boues)	57%	55%	54%	-1,2%

La totalité des tonnages incinérés au centre de valorisation énergétique est en augmentation (1,1%) pour atteindre 253 537 tonnes en 2019. Les apports de Bordeaux Métropole sont stables à hauteur de 114 495 tonnes. Les apports hors BM diminuent de 2,3% et atteignent en 2019 un volume total de 133 781 tonnes. Cette diminution s'explique par une baisse combinée des apports de Déchets d'activité économique (DAE) anciennement appelés Déchets industriels banals (DIB) de 4,9% et des apports d'ordures ménagères de 1,1% notamment du Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (Sictom) Sud Gironde et du Syndicat de l'entre-deux-mers-ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (SEMOCTOM) de Saint Léon.

La répartition des tonnages en provenance de BM et hors BM dans les tonnages incinérés est stable depuis 2008. Elle est respectivement de 48,5% et de 51,5% en 2019.

Ainsi, le « vide de four », soit la capacité totale d'incinération (273 000 tonnes) diminuée des apports de BM (en moyenne 110 000 tonnes) est comblé (273 000 – 110 000 = 163 000) à hauteur de 82% (part des extérieurs en 2019 : 133 781 / 163 000). C'est dans la commercialisation de ce « vide de four » que réside notamment le risque d'exploitation du délégataire relatif aux volumes incinérés.

Les refus du centre de tri redirigés vers l'incinération ont augmenté par rapport à l'année dernière (+3,2% pour s'établir à 9 279 tonnes). Cette augmentation est liée à l'augmentation des tonnages triés, aux exigences accrues des filières de reprise des matériaux (Gros magasin notamment), et selon le délégataire, à l'augmentation de la quantité de films plastiques dans les apports de collecte sélective.

Les apports de boues sont arrêtés depuis 2014 du fait de l'intensification de la valorisation des boues par compostage et du fonctionnement effectif depuis 2013 du sécheur de boues de la Station d'épuration (STEP) voisine, Clos de Hilde.

Les apports non incinérés (BM et hors BM) représentent le tonnage rechargé et expédié vers une Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) en raison d'arrêts techniques des lignes d'incinération et afin d'assurer la continuité du service d'élimination aux collectivités. Dès 2011 les apports non incinérés avaient fortement chuté du fait d'une meilleure gestion des arrêts techniques. En effet, ceux-ci sont, depuis 2011, programmés tous les 18 mois au lieu de 12 mois. Ainsi seuls deux fours sur trois sont arrêtés chaque année pour révision par roulement chaque 18 mois pour une durée totale de 10 semaines environ. Sur l'exercice 2019, les apports non incinérés (DAEND² hors BM) diminuent comparativement à l'année précédente (3 184 t) puisqu'il n'y a pas eu d'arrêt technique majeur non programmé.

² Déchets d'activité économique non dangereux (ex DIB)

❖ **L'INCINÉRATION – la valorisation énergétique et thermique en volume** (source comptes rendus annuels)

INCINERATION	2017	2018	2019	Evol. 2019/2018
Valorisation énergétique				
Production globale d'électricité (MWh)	146 872	137 259	122 044	-11,1%
MWh vendus	120 346	112 389	99 478	-11,5%
Nombre de kWh vendus/Tonne incinérée	474	448	392	-12,5%
Prix de vente du MWh (€/MWh)	37,72	41,70	40,58	-2,7%
Chiffre d'affaires de valorisation énergétique à la tonne incinérée (€/tonne)	17,87	18,69	15,92	-14,8%
Valorisation thermique				
Production globale de vapeur (Tonnes)	798 544	794 279	798 081	
Production globale d'énergie (équivalent MWh)	568 369	565 344	568 039	
MWh vendus au RCU St Jean Belcier	1 543	4 514	7 800	

Focus technique (issu du compte rendu des Assistants à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement de la délégation) : L'énergie thermique récupérée par les chaudières (vapeur) alimente un Groupe turbo-alternateur (GTA) pour la production d'électricité. Au niveau de ce GTA, un soutirage de vapeur permet, via un échangeur, de fournir de la chaleur au réseau Saint-Jean Belcier depuis 2016.

Il s'ensuit, de par cette conception, que chaque MWh de chaleur ou de vapeur fourni à Bègles a dû être extrait de la turbine à un état partiellement détendu, ce qui impacte plus fortement la production d'électricité possible.

L'énergie thermique dégagée par la combustion des déchets dans l'installation sur l'année 2019 est de 692 046 MWh (253 537 t de déchets incinérés x PCI³= 2,764 MWh/t) et l'énergie thermique récupérée par les chaudières est de 568 039 MWh (798 081 tonnes vapeur x 0,712⁴).

La production globale d'électricité a diminué pour la deuxième année consécutive passant de 137 259 MWh en 2018 à 122 044 MWh (-11,1%). L'explication est due à l'arrêt du groupe turbo alternateur pour réaliser les travaux préconisés suite à la maintenance majeure de 2018. Cette maintenance complémentaire, qui a nécessité 6 semaines complète d'arrêt, a consisté à changer les ailettes du rotor des 8^{ème} et 9^{ème} étage et le diaphragme 9.

Cette diminution est retranscrite dans le ratio « nombre de kWh vendus rapporté à la tonne incinérée ». La production d'électricité exportée sur le réseau a diminué dans les mêmes proportions (-11,5%), passant de 112 389 MWh en 2018 à 99 478 MWh en 2019.

Selon le rapport du délégataire : La performance énergétique de l'installation pour l'année 2019 est portée

à 69,5% (calculée selon la formule de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2016) et en diminution de 8,5 points par rapport à 2018. Le taux de valorisation de l'énergie récupérée pour l'année 2019 (déterminé selon l'article 4 de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002) est de 22,86% ; taux conforme à celui d'une installation de combustion avec production d'électricité par turbine vapeur (production électrique / énergie vapeur sortie chaudière). Le rendement énergétique calculé selon la formule de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2016 est de 70% pour 2019, en baisse comparé aux années précédentes.

Quant à l'énergie thermique revendue au réseau de chaleur de Saint Jean Belcier (Bordeaux Bègles Énergies) pour toute l'année 2019, elle a été de 7 800 MWh. La forte augmentation correspond aux nouveaux raccordements effectués par Bordeaux Bègles Énergies (5 nouvelles sous stations pour 2019 portant à 14 le nombre de sous stations desservies).

Par ailleurs, la fraction d'énergie non renouvelable est de 0,93 % de la quantité d'énergie thermique produite par l'installation, dans le respect du seuil de 20% fixé par l'arrêté du 2 octobre 2001.

³ PCI = pouvoir calorifique inférieur – la valeur de 2,75 MWh/t est un arrondi

⁴ 0,712 est un ratio moyen (arrondi) permettant de convertir les tonnes vapeur en MWh

Analyse du chiffre d'affaires

Rappel : le chiffre d'affaires pour chacune des activités « Tri » et « Incinération » est issu de quatre sources. Il s'agit de la facturation de la prestation de service elle-même, la vente des matières premières secondaires valorisées, la vente de l'électricité produite excédentaire (non auto-consommée) et la vente de chaleur au réseau de chaleur Saint Jean Belcier exploité par Bordeaux Bègles Énergies.

Les clients d'Astria sont donc les collectivités et les industriels qui lui confient leurs déchets, mais aussi les industriels consommateurs de papiers recyclés ainsi que la société Soven⁵ qui rachète l'énergie électrique produite par Astria, et enfin le délégataire Bordeaux Bègles Énergies pour l'achat de chaleur exportée sur le réseau.

Pour mémoire également, le délégataire collecte auprès de ses clients la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qu'il reverse à l'État, jouant le rôle de simple « boîte aux lettres », ce qui explique que l'on évoque souvent le Chiffre d'affaires hors TGAP.

	2017	2018	2019
Part BM dans CA total hors TGAP	45,5%	49,1%	49,2%
Part Hors BM dans CA total hors TGAP	37,0%	34,4%	36,9%
Part valorisation dans CA total hors TGAP	17,5%	16,4%	13,9%

Les parts respectives de Bordeaux Métropole et des tiers (« hors Bordeaux Métropole ») dans le chiffre d'affaires global hors TGAP⁶ se sont stabilisées depuis 2010. Cependant, en ce qui concerne Bordeaux Métropole, la tendance haussière qui s'était infléchie en 2017 pour la première fois depuis 2013, repart à la hausse.

Par ailleurs, la part de la valorisation diminue (-2,5 points ou -15,1%) du fait de la baisse du prix de rachat des papiers (-26,9%) que ne parvient pas à compenser la hausse des volumes de matières triées (+6%) . A cela s'ajoute la baisse de la valorisation électrique tant sur les volumes (-12,5%) du fait des travaux de maintenance sur le Groupe Turbo Alternateur que sur les prix (-2,7%). *In fine*, la forte expansion des volumes d'énergie thermique (facteur 1,7) ne compense pas les pertes globales de valorisation matières et électriques.

Le chiffre d'affaires global (y.c TGAP) s'accroît de 1,3% et atteint 39,2 M€ en 2019 contre 38,7 M€ en 2018 retrouvant un niveau proche de celui de 2017.

Les explications concernant les évolutions de chiffre d'affaires tri, incinération et de valorisation sont développées ci-après.

Le chiffre d'affaires commun aux deux activités de tri et d'incinération s'élève en 2019 à 179 K€. Il comprend principalement la facturation partielle des travaux de l'orgue à vapeur « la vase et le sel » pour 121 K€, plus accessoirement, la prime 8 K€ versée par BM pour la valorisation des Journaux revues magazines (JRM) et enfin 42,2 K€ correspondant à la reprise de provision pour contribution BM qui n'a pas été activée.

⁵ SOVEN société du groupe Engie Energie Service

⁶ TGAP signifie Taxe générale sur les activités polluantes.

ACTIVITE EN VALEUR (milliers d'Euros) Source : Comptes rendus financiers annuels

CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)	2017	2018	2019	Evol. 2019/2018
BM - Tri	7 759	7 661	7 702	0,5%
Extérieurs BM - Tri	2 551	1 492	2 403	61,1%
Valorisation matières	2 205	1 216	953	-21,6%
Tri complémentaire des plastiques BM pour Valorplast				
BM - Incinération OM	10 274	10 995	11 222	2,1%
Extérieurs BM - Incinération dont boues	12 030	11 502	11 591	0,8%
Autres CA Tri et Incinération	72	80	179	123,3%
Valorisation matières		24	0	
Valorisation énergétique	4 539	4 687	4 037	-13,9%
Valorisation thermique (St Jean Belcier)	181	306	368	20,0%
Travaux				
TGAP	794	742	767	3,4%
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	40 404	38 704	39 220	1,3%
dont Chiffre d'affaires BM	18 033	18 656	18 924	1,4%
dont Chiffre d'affaires Hors BM	14 652	13 074	14 172	8,4%
dont Chiffre d'affaires Valorisation	6 926	6 233	5 357	-14,0%
Part BM dans chiffre d'affaires total (hors TGAP)	45,5%	49,1%	49,2%	0,1%
Part Hors BM dans chiffre d'affaires total (hors TGAP)	37,0%	34,4%	36,9%	7,0%
Part valorisation dans chiffre d'affaires total (hors TGAP)	17,5%	16,4%	13,9%	-15,1%
	100%	100%	100%	
CA tri en K€	12 516	10 369	11 057	6,6%
en % du CA total hors TGAP	31%	27%	28%	5,2%
CA incinération et valorisations (hors TGAP) en K€	27 095	27 594	27 396	-0,7%
en % du CA total hors TGAP	67%	71%	70%	-2,0%

❖ LE TRI

Le total de chiffre d'affaires tri en 2019 augmente de 6,6% (+689 k€) atteignant 11,057 M€. Cette augmentation est liée :

- aux apports en provenance des clients extérieurs à Bordeaux Métropole (+56%) notamment le SMICOTOM (voir supra analyse des volumes). A cet effet volume est venu s'ajouter un effet prix de 0,8% portant le prix de 201,99 € à 203,71 € HT, selon les statistiques clients. Le chiffre d'affaires réalisé avec les tiers s'élève donc à 1,403 M€ (+61,1% ou 0,911 M€) ;
- à une stagnation des apports de BM (+0,5%) et une augmentation tarifaire de 1,9% maintenant le chiffre d'affaires dans l'épure de celui de 2018 (7,702 M€). Le prix facturé à BM est en moyenne de 204,58 € HT, après retraitement du cut off il s'élève à 203 € HT. Le contrat n'a pas prévu de contraindre le prix des tiers à un niveau supérieur à celui de BM ;
- à une baisse considérable de la valorisation des matières triées tant sur les volumes (-4%) que sur le prix de reprise (-18% en moyenne). Le prix de valorisation des gros de magasin a chuté de 26,2% comparativement à 2018. En effet, le marché de reprise est particulièrement tendu avec une exigence forte des repreneurs (la masse des apports est en constante augmentation sur le territoire national) et conséquemment un prix en baisse.

❖ L'INCINÉRATION

Le total de chiffre d'affaires incinération (*incinération BM, hors BM, boues*) est de 22,9 M€ (hors TGAP) contre 22,6 M€ en 2018, soit une augmentation de 0,4 M€ ou +1,7%. En incluant la TGAP, en 2019, le chiffre d'affaires atteint 23,8 M€ soit une augmentation de 0,4 M€ ou +1,8% par rapport à 2018. La TGAP a augmenté de 3,4% restant dans un tunnel de l'ordre de 0,750 M€ (stable).

L'augmentation globale de chiffre d'affaires hors TGAP est due :

- à un chiffre d'affaires sur les Ordures ménagères (OM) avec BM de +2,1%. Cette hausse s'explique par des volumes stables (+0,3%) et une augmentation tarifaire de 2,5% sur le prix facturé. Le prix unitaire 2019 de la tonne incinérée BM (après prise en compte de l'effet de « *cut off* ») ressort à 98,01€ HT la tonne contre 96,28€ H.T la tonne en 2018, soit une augmentation de 1,8% (1,74 €). Cette hausse est due aux évolutions d'indices de la formule d'indexation et à l'incidence de la prévision pour

clôture des comptes (*cut-off*). L'impact global des indices de révision sur le prix de base de 86,40 € HT (valeur au 1^{er} janvier 2014) sur la période 2014-2019 est en 2019 de 13,9% correspondant à 12,03€ HT la tonne ;

- à une très légère augmentation du chiffre d'affaires réalisé avec les tiers (+0,8%). Cette augmentation est le résultat combiné d'une baisse des volumes de 2,3% et d'une hausse tarifaire de 3,1%. D'une part les volumes d'OM apportés ont diminué de 1,1% et le tarif a augmenté de 2,6%, procurant un chiffre d'affaires de 7,777 M€ en hausse de 3,6% par rapport à 2018. D'autre part, le chiffre d'affaires sur les DAEND (Déchets d'activité économique non dangereux) a diminué (-0,7%) en raison de volumes en baisse de presque 5% non compensés par une hausse tarifaire de 4,5%, portant le chiffre d'affaires DAEND à 3,813 M€. En conséquence, le prix moyen de l'incinération pour les tiers passe de 84,03 € la tonne en 2018 à 86,64€ en 2019.

Vérification d'une clause contractuelle :

Il convient de vérifier que le prix pratiqué pour Bordeaux Métropole demeure inférieur à celui conclu avec les autres collectivités, conformément au contrat. Le contrat dans son avenant n°7 prévoit que soit comparé le prix moyen appliqué à BM au prix moyen pratiqué aux tiers. Le prix moyen pour l'année est défini par le cumul des sommes facturées sur l'année, rapporté au tonnage objet de la facturation. Ainsi le prix moyen facturé par Astria à BM ressort à 98,43 € HT (11 270 377,10 € HT / 114 496,67 tonnes). Ce prix diffère de celui qui ressort du tableau d'analyse des volumes (§ A-1 Incinération) puisque les effets de « *cut-off* » (indépendance des exercices) sont pris en compte. En tout état de cause, le prix moyen de vente aux tiers est établi à 86,64€ (selon le tableau de « statistiques clients » fourni par le délégataire contrôlé par BM). Cependant, le prix moyen de vente pratiqué pour Bordeaux Métropole ne comporte que des OM (ordures ménagères), tandis que celui pratiqué pour les autres clients inclut des DAE. Il convient donc de comparer pour chaque client « OM hors Bordeaux Métropole » le prix de vente moyen annuel hors taxes (issu des statistiques clients) avec le prix facturé à Bordeaux Métropole. Les prix de vente moyen annuel hors taxe des autres clients vont de 98,77 € à 99,58 €, celui de BM est de 98,43€.

En conséquence, le mécanisme prévu à l'article 17-2-1 de l'annexe B1 (avenant n°7) n'a pas conduit Astria à émettre une réduction de prix au profit de Bordeaux Métropole, le prix facturé à Bordeaux Métropole étant le prix le plus bas.

Enfin, deux catégories de chiffre d'affaires sont nulles en 2019 :

- Les boues de station d'épuration ont trouvé d'autres exutoires et ne participent plus au chiffre d'affaires d'ASTRIA.

- La valorisation matières correspond aux résidus de l'incinération, à savoir les mâchefers qui pour l'exercice 2019 ont été valorisés à un peu moins de 93% de l'ensemble des mâchefers produits. Grâce aux travaux d'amélioration de la combustion entrepris en 2015, et poursuivis en 2016, la quantité de mâchefers non valorisés n'a cessé de décroître

excepté en 2019 où elle atteint 7,5% ce qui est lié à des problématiques de combustion. Le délégataire ne tire pas de recettes de la revente des ferrailles issues des mâchefers. C'est la plateforme de maturation des mâchefers qui bénéficie des fruits de cette valorisation.

Leur traitement (criblage et déferrailage) s'effectue sur la plateforme de Bedemat à Bédénac (17). Ils peuvent être valorisés notamment en sous couche routière. Les métaux font également l'objet d'une valorisation. Seule la partie non valorisable des mâchefers part en enfouissement (Installation de stockage de déchets non dangereux – ISDND -) sur le site de Clérac (17).

Valorisations énergétique et thermique

Le chiffre d'affaires valorisation énergétique (4,0 M€ contre 4,7 M€ en 2018) a diminué de 13,9%. L'arrêt du groupe turbo alternateur a impacté directement les volumes produits et donc vendus à hauteur de 11,5%. A cela est venu s'ajouter le moins bon prix de revente de l'électricité sur le marché libre dont le cours moyen en 2019 s'est établi à 40,58 € HT le MWh (-2,7%).

Le chiffre d'affaires valorisation thermique (368 K€) correspond à la vente de chaleur au réseau Saint Jean Belcier exploité par Bordeaux Bègles Énergies pour 7 800 MWh (vu plus en détail au paragraphe « incinération – volume »).

❖ LES CLAUSES SPÉCIFIQUES AU CONTRAT

Le contrat prévoit 4 clauses qui lorsque les seuils sont atteints déclenchent des flux financiers entre BM et son délégataire. Ils sont retracés dans le compte analytique en « autre chiffre d'affaires ».

Le contenu de ces clauses est retranscrit ci-dessous en italique.

- ***Vérification du calcul de l'intéressement en application de la clause d'intéressement de Bordeaux Métropole aux performances techniques***

L'article 17.2.1 de la convention (avenant n°7) du contrat de délégation prévoit que la CUB bénéficie d'une réduction du prix dès lors que la totalité des tonnages incinérés par Astria conduira à dépasser sur une année civile le tonnage annuel prévisionnel de 260 000 tonnes.

La réduction de prix sera de 0,33 € HT/t (valeur au 1^{er} janvier 2014, et révisable dans les conditions de l'article 19.1 de la Convention d'Exploitation) par tranche de 1000 tonnes traitées au-dessus de 260 000 tonnes, selon la formule suivante :

$$R = 0,33 \text{ €/t} \times (Q - 260\,000) / 1000$$

avec : **R** = Réduction de prix en Euros HT
Q = Tonnage total traité en incinération sur une année civile, tous apporteurs confondus.

La réduction s'appliquera au tonnage apporté par la CUB la même année, dans la limite de 120 000 tonnes.

Au titre de l'exercice 2019, les tonnages globaux incinérés ont été de 253 537 tonnes, dont 114 495 tonnes apportées par Bordeaux Métropole. Aucun intéressement ne peut donc être reversé à Bordeaux Métropole.

- ***Vérification du calcul de la contribution en application de la clause du partage des gains de productivité***

L'article 9 de l'avenant n°5 (intégré à l'article 24 de la convention par avenant 7) du contrat de délégation traite du partage des gains de productivité.

Dans l'hypothèse où le délégataire obtiendrait de meilleurs Excédents bruts d'exploitation (EBE) que ceux prévus dans ses comptes d'exploitation prévisionnels, le principe du partage de gains de productivité sous forme de contributions annuelles sera mis en œuvre. L'EBE ainsi pris en compte est retraité des frais de siège et des loyers de crédit-bail.

Au titre de l'exercice 2019, le calcul de l'EBE réel et prévisionnel est le suivant (en K€) :

En K euro				
N° comptes	Intitulé	Réel (BG)	Prévisionnel	Ecart réel - prévisionnel
	Produits d'exploitation	39 295	44 837	-5 542
70	Ventes (avt déduct. contribution)	39 295	44 837	
741	Subvention d'exploitation	0	0	
	Charges d'exploitation	35 558	38 787	-3 229
	Consommation en prov. Tiers	27 519	31 035	
601 à 608	total sous classe 60	3 281	1 909	
61	total sous classe 61	21 895	26 168	
	<i>dont redevance de crédit bail</i>	<i>13 119</i>	<i>12 873</i>	
62	total sous classe 62	2 344	2 959	
	<i>dont frais de siège</i>	<i>1 778</i>	<i>2 024</i>	
	Impôts et Taxes	2 601	1 911	
63	total sous classe 63	2 601	1 911	
	Charges de Personnel	5 438	5 200	
64	total sous classe 64	5 438	5 200	
	EBE Théorique	3 737	6 050	-2 313
	Redevance crédit bail	13 119	12 873	
	Frais de siège	1 778	2 024	
	EBE Retraité	18 633	20 947	-2 314
	Excédent	-2 314		
	Excédent %	Réel<BP=N/A		
Contribution en k€		0		

Le calcul effectué par Astria a été vérifié et validé par Bordeaux Métropole. Aucune contribution n'est due puisque l'EBE retraité réel est inférieur au prévisionnel de l'ordre de 2,3 M€. Bien que la contribution ne soit pas due, un écart entre le document d'Astria et celui de BM subsiste, s'agissant du montant de loyer de crédit-bail (le loyer des terrains BM est inclus dans celui pris par Astria).

- **L'article 10 de l'avenant n°7 crée un nouvel article 27 portant le taux minimum de tri des Journaux Revues Magazines (JRM) à 15% des déchets entrants**

Ce taux sera calculé à la fin de chaque année civile par application de la formule suivante :

$$Tt_{\text{mini JRM}} = T_{\text{JRM}} / T_{\text{CUB}}$$

où

T_{JRM} tonnage de JRM expédié pour la CUB dans les filières agréées

T_{CUB} tonnage des apports CUB de collecte sélective

Dans l'hypothèse où le taux de tri des JRM, constaté sur une année, serait en deçà du taux de tri minimum de 15%, l'Exploitant se verra appliquer une pénalité de 22 € / tonne manquante correspondant à la perte de recettes Eco-Folio⁷ pour la Communauté. Le montant ainsi calculé viendra en déduction des redevances payées par la Communauté et s'appliquera sur la facturation mensuelle suivant l'arrêt du calcul, qui interviendra au plus tard le 15 mai de l'année suivante.

Dans l'hypothèse où le taux de tri des JRM, constaté sur une année, serait supérieur à un taux de tri de 22 %, la Communauté versera à l'Exploitant une prime de 11 € / tonne, à compter de la première tonne excédant ce taux, et correspondant à la moitié des gains de recettes Eco-Folio pour la Communauté. Le montant ainsi calculé

⁷ Eco-folio désormais nommé Citéo papiers graphiques est l'éco-organisme qui verse à BM des soutiens pour leur valorisation.

viendra en supplément des redevances payées par la Communauté et s'appliquera sur la facturation mensuelle suivant l'arrêt du calcul, qui interviendra au plus tard le 15 mai de l'année suivante.

Sur l'exercice 2019, Astria a expédié 8 887 tonnes de JRM sur un total d'apports de Bordeaux Métropole de 37 941,40 tonnes, soit un taux de 23,4%. En conséquence, Bordeaux Métropole versera une prime de 5 938,82 € HT, soit 6 532,71 € TTC.

- **L'article 19 de l'annexe B1 de l'avenant n°7 intitulé « formules de révision des prix » propose que les prix actualisés à la date de mise en exploitation par application de l'article 19 soient révisés trimestriellement selon les formules suivantes**

19.1 - Pour l'UIOM :
(...)

Les parties, considérant qu'il n'existe pas, à ce jour, d'indice officiel représentatif du prix de vente de l'électricité sur le marché libre, sur lequel l'Exploitant est désormais contraint de commercialiser l'électricité produite, et que l'indice EI est notoirement impuissant à rendre compte de l'incidence des évolutions de ce marché sur l'économie du contrat, conviennent de :

- Fixer la valeur d'EI à sa valeur actuelle de 122,7402 ;
- Calculer, chaque trimestre, l'augmentation du prix de traitement selon les dispositions de révision définies ci-dessus et de plafonner, s'il y a lieu, l'augmentation de ce prix de traitement à hauteur de 2,5 % maximum du prix de traitement de ce même trimestre de l'année précédente.

En 2019, l'application du plafonnement à 2,5% est entré en application pour chacun des trimestres. Cela a permis de limiter les prix de la manière suivante :

	Prix non plafonnés	Prix plafonnés
TRIMESTRE 1	99,22 €	97,68 €
TRIMESTRE 2	99,73 €	97,94 €
TRIMESTRE 3	100,64 €	98,67 €
TRIMESTRE 4	101,37 €	99,46 €

Cette clause a permis à BM d'économiser 206 649 € sur le coût de l'incinération.

En résumé de ce chapitre sur le chiffre d'affaires (CA) :

Augmentation globale du CA de 1,3% :

- Sur le tri - baisse des tonnages Bordeaux Métropole (BM) mais le CA reste stable grâce à l'indexation des prix, hausse des tonnages tiers et du CA associé (+61%). Poursuite de la baisse (21,6%) du CA de valorisation des matières (chute du cours de reprise des papiers).
- Sur l'incinération – stabilité des tonnages BM et CA en hausse grâce à l'indexation des prix (bien que plafonnée à 2,5%, d'où économie pour BM de 207 K€). Baisse des apports des tiers mais hausse de CA liée à la hausse des prix de traitement.
- Valorisation énergétique en baisse de 14% (-650 K€) du fait des travaux de réparation sur le rotor.
- Valorisation thermique en hausse de 20% (+61 K€) liée aux nouveaux raccordements du réseau de chaleur.
- Vérification des différentes clauses du contrat : pas de contribution, versement d'une prime pour JRM (6 K€), sur l'UVE 4 trimestres plafonnés à 2,5% d'augmentation, prix des tiers sur l'UVE supérieur au prix BM.

LES CHARGES D'EXPLOITATION ET LE RESULTAT NET

Analyse des charges d'exploitation

Les charges détaillées de la délégation de service public, issues du découpage analytique, sur la période 2017 à 2019, sont présentées ci-après :

En K€	Valeurs en K€			Poids dans le CA en %			Variation annuelle en %		Classement	Poids relatif des charges en %		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	Var 2018 2017	Var 2019 2018		2017	2018	2019
CHIFFRE D'AFFAIRES	40 404	38 704	39 220	100%	100%	100%	-4,2%	1,3%				
Ecart sur CA ("autres CA" du Cpte d'Exploitation)												
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	40 404	38 704	39 220	100%	100%	100%	-4%	1%				
Check liasse fiscale												
CHARGES correspondant au chiffre d'affaires K€												
Personnel Liasse fiscale	4 980	5 268	5 438	13,4%	14,3%	14,3%	2,2%	1,0%	2	14,9%	15,7%	16,1%
Ajustement Masse Salariale au CRF	436	269	153									
Achats Fluides pièces et consommables	1 926	1 632	1 637	4,8%	4,2%	4,2%	-15%	0%		5,3%	4,6%	4,7%
Travaux et services extérieurs	2 350	2 202	2 197	5,8%	5,7%	5,6%	-6%	0%	5	6,5%	6,2%	6,3%
Frais d'évacuation des résidus & des déchets non incinérés	4 489	4 065	3 665	11,1%	10,5%	9,3%	-9%	-10%	4	12,4%	11,5%	10,5%
Travaux GER	4 399	5 200	3 935	10,9%	13,4%	10,0%	18%	-24%	3	12,1%	14,7%	11,3%
Assurances	791	788	697	2,0%	2,0%	1,8%	-0,3%	-11,6%		2,2%	2,2%	2,0%
Financement crédit-bail	12 339	12 366	13 086	30,5%	32,0%	33,4%	0,2%	5,8%	1	34,0%	35,0%	37,6%
Autres charges d'exploitation (dont loyer terrain CUB)	218	227	231	0,5%	0,6%	0,6%	4%	1,8%		0,6%	0,6%	0,7%
Impôts et taxes	1 731	1 647	1 720	4,3%	4,3%	4,4%	-5%	4%		4,8%	4,7%	4,9%
TGAP	717	763	882	1,8%	2,0%	2,2%	6%	16%		2,0%	2,2%	2,5%
Dotations aux amortissements	500	499	448	1,2%	1,3%	1,1%	-0,2%	-10,2%		1,4%	1,4%	1,3%
Autres dotations aux prov. Et amortissements				0,0%	0,0%	0,0%				0,0%	0,0%	0,0%
Autres reprises et produits aux prov.	-286	-174	-54	-0,7%	-0,4%	-0,1%	N/S	-69%		-0,8%	-0,5%	-0,2%
Redevances contractuelles				0,0%	0,0%	0,0%				0,0%	0,0%	0,0%
Frais généraux d'exploitation	603	602	684	1,5%	1,6%	1,7%	-0,1%	13,6%		1,7%	1,7%	2,0%
Facturation frais de siège	1 736	1 756	1 778	4,3%	4,5%	4,5%	1%	1%	6	4,8%	5,0%	5,1%
Reprise sur provisions GER	-3 656	-4 991	-1 697	-9,0%	-12,9%	-4,3%	37%	-66%		-10,1%	-14,1%	-4,9%
Dotations aux provisions GER	3 019	3 187		7,5%	8,2%	0,0%	6%	-100%		8,3%	9,0%	0,0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (hors participation)	36 292	35 306	34 801	89,8%	91,2%	88,7%	-2,7%	-1,4%		100,0%	100,0%	100,0%

Les charges d'exploitation ont diminué de 1,4% par rapport à 2018, affichant un total hors participation des salariés de 34,801 M€. Compte tenu de la hausse du chiffre d'affaires (+1,3%) le poids relatif des charges diminue de 91 à 88% du chiffre d'affaires.

S'agissant d'un découpage analytique, ce total de charges comprend également les reprises sur provisions pour gros entretien et renouvellement, qui viennent amoindrir les charges.

Les reprises de provision (produits) étant additionnées aux dotations aux provisions (charges), plus les reprises augmentent, plus le total des charges s'améliore et

inversement. Pour 2019, l'avant dernier exercice de la délégation de service public, aucune dotation aux Gros entretiens et renouvellement n'a été faite, ce qui est normal. Les réparations demandées dans le protocole de fin de contrat ont été exécutées et classées en immobilisations.

Un classement des six (6) premiers postes de coûts a été effectué sur l'exercice 2019. Ces postes représentent 92% du total des charges. Ces six premiers postes représentent chacun plus de 1 million d'euros annuels ou plus de 5% du chiffre d'affaires et pèsent 81% dans le chiffre d'affaires.

Classement des postes de charges selon leurs poids respectifs en % du CA 2019	Montant annuel en K€	% du CA	Rang
Financement crédit-bail	13 086	33%	1
Personnel	5 591	14%	2
GER (dépenses GER)	3 935	10%	3
Frais d'évacuation des résidus & des déchets non incinérés	3 665	9%	4
Travaux et services extérieurs	2 197	6%	5
Facturation frais de siège	1 778	5%	6
<i>Achats Fluides pièces et consommables</i>	<i>1 637</i>	<i>4%</i>	<i>pm</i>
Total des postes supérieurs à 1 M€ par an	31 890	81%	
<i>Total des postes en % du total des charges</i>	<i>92%</i>		

Les principales variations sur des postes remarquables pour l'exercice 2019 sont :

- Le financement de crédit-bail demeure le poste le plus conséquent dans les charges (32%). Il augmente de 720 k€ en 2019 pour solder les échéances de crédit-bail en lien avec la fin du contrat en février 2020.

Pour mémoire, Astria a mis en place le 30 septembre 2008 le crédit-bail (tranche 3) pour financer les immobilisations de la mise aux normes de 2006. L'information dans l'annexe des comptes sociaux diffère de celle portée en pied de bilan. Le compte hébergeant le crédit-bail cumule également le montant des loyers versés à BM.

- Le poste coût du personnel conserve sa deuxième place puisqu'il pèse 16,1% dans les charges (5 591 k€). Il s'agit d'un coût environné au sens analytique. Ce coût diffère de celui reporté dans les comptes sociaux, où seuls sont pris en compte les salaires et charges sociales (5 438 k€). Ce poste n'a augmenté que de 1% par rapport à 2018.

Cette augmentation globale de 1% est la combinaison des facteurs suivants :

- ✓ 4 personnes en moins correspondant à 3 ETP (Équivalent temps plein) sur l'effectif permanent. De plus il y a eu recours à 6 Contrats à durée déterminée (CDD) pour pallier les congés et les absences pour l'activité tri ;
- ✓ des négociations annuelles obligatoires (NAO) qui ont entraîné une augmentation générale de 1 % des salaires des ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise avec un effet talon de 40 € bruts mensuels. Pour les cadres, l'augmentation a été jusqu'à 1% ainsi que l'allocation d'une enveloppe pour les promotions.

- Le poste Gros entretien et renouvellement (GER) arrive en 3^{ème} position, pesant 10% dans le chiffre

d'affaires et 11,3% dans les charges d'exploitation. Les dépenses de GER ont diminué de 1 265 k€ (soit -24%) et s'élèvent à 3 665 k€. Les principales dépenses sont : les travaux de la turbine sur le groupe turbo alternateur (377 K€), les travaux sur le centre de tri (341 K€), les chaudières, fours et traitement des fumées sur les lignes 1 et 2 (1 792 K€). Globalement, les dépenses 2019 de GER concernent l'UVE à 91% et le centre de tri à 9%.

Le tableau de suivi extracomptable du GER est conforme aux comptes de dotation et reprise de la balance générale.

Pour 2019, le solde du compte gros entretien et renouvellement est à zéro car toutes les dotations antérieures (1 697 K€) ont fait l'objet de reprises de dotations. Globalement les dépenses (3 935 K€) ont été supérieures aux dotations. Le délégué précise que « le plan est basé sur des prévisions d'usure et de remplacement standard des pièces or seuls les arrêts techniques renseignent réellement sur le niveau d'usure des équipements. C'est pourquoi il y a cette année comme chaque année des distorsions entre les lignes de dépenses prévisionnelles et celles réellement engagées. »

En effet, ligne à ligne concernant l'UVE et plus particulièrement la 3^{ème} ligne de traitement, un montant de 216 K€ a fait l'objet de reprises quand les dépenses se sont élevées à 45 K€, à l'inverse des lignes ont généré moins de reprises que de dépenses.

L'ensemble des travaux de remise en état tant de l'UVE que du centre de tri ont été exécutés.

- Les frais d'évacuation des résidus et des déchets non incinérés (3 665 K€) diminuent en 2019 (-400 k€) de 10%. Leur poids dans le chiffre d'affaires est de 9,3% et de 10,5% dans les charges.

Cette diminution s'explique par une variation de -57% des déchets non-incinérés.

- Le poste frais de siège est le 6^{ème} poste et s'élève à 1 778 k€. Il représente 4,5% du chiffre d'affaires et est resté stable par rapport à 2018.

Ce compte a fait l'objet de vérifications comptables sur pièce et n'est composé que de frais de gestion (appelés *management fees*) qui sont des sommes versées par Astria à la société mère Suez RV France en contrepartie de services rendus. La facture s'élève à 1 722 K€, la répartition des coûts analytiques porte le montant à 55 K€ de plus.

L'avenant n°5 prévoyait qu'Astria s'engage à maintenir pendant 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2007 les frais de siège au niveau de ceux enregistrés au 31 décembre 2006, soit 1 567 K€. Ils étaient indexés sur l'indice des prix à la consommation hors tabac. Cette mesure a été reconduite dans l'avenant n°7 signé en 2014 jusqu'à la fin du contrat.

Pour l'exercice 2019, les frais de siège maximum autorisés après indexation sont de 1,806 M€, ce plafond n'a pas été dépassé.

En outre, une redevance de marque Suez est payée en 2019 par Astria pour un montant de 787 K€ (En 2017 et 2018 c'était 603 K€/ an), comptabilisée dans les frais généraux d'exploitation pour 684 K€ soit 103 K€ de moins. Cette redevance augmente de plus de 30%. Ainsi les frais de structure s'élèvent selon les factures à (1 722 + 787) 2 509 K€ soit 6,4% du chiffre d'affaires. En fait, ce sont 2 462 K€ qui apparaissent dans le compte analytique, l'écart (47 k€) est affecté pour partie en travaux et services extérieurs.

En résumé de ce chapitre sur les charges d'exploitation :

Les charges d'exploitation analysées s'entendent hors participation et intéressement des salariés – Elles diminuent de 1,4% atteignant un total de moins de 35 M€. Dernière échéance de crédit-bail – GER reprise des dotations de début de période et nette diminution des travaux de GER l'ensemble des travaux de remise en état effectués sont passés en immobilisation - dotation GER à 0 sur l'exercice - respect du plafond contractuel concernant les frais de siège mais hausse de la redevance marque Suez, soit un total frais de structure atteignant 6,3% du chiffre d'affaires.

Le résultat net (issu du découpage analytique) et le taux de marge global

En K€	Valeurs en K€		
	2017	2018	2019
CHIFFRE D'AFFAIRES	40 404	38 704	39 220
Ecart sur CA ("autres CA" du Cpte d'Exploitation)			
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	40 404	38 704	39 220
Check liasse fiscale			
CHARGES correspondant au chiffre d'affaires K€			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (hors participation)	36 292	35 306	34 801
Ecart sur Chges d'Expl° (=Participat° salariés)	160	363	256
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (au Cpte d'exploit° du CRF)	36 452	35 669	35 057
RESULTAT D'EXPLOITATION (exclu. Particip°)	4 113	3 398	4 419
RESULTAT FINANCIER (non retraité)	6	-4	-5
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (hors particip°)	4 119	3 394	4 415
RESULTAT EXCEPTIONNEL	31	53	-1 857
Participation des Salariés & Intéressement	-160	-363	-256
IS	-1 249	-947	-1 082
RESULTAT avant IS et participation	4 150	3 447	2 558
RESULTAT APRES IS ET PARTICIPATION (au cpte d'exploit° du CRF)	2 740	2 137	1 219
GER (dotations, reprises et dépenses GER)	3 762	3 396	2 238
TMG (RCAI / CA)	10,2%	8,8%	11,3%
Moyenne TMG	7,5%	7,5%	7,7%
RN/CA (Taux marge commerciale)	6,8%	5,5%	3,1%

Le résultat net réalisé en 2019 est de 1,219 M€ comparé à 2,137 M€ en 2018 soit une baisse de 0,918 M€ (-43%) ; ce qui s'explique par :

Le **résultat d'exploitation** (hors participation des salariés) dégagé en 2019 s'élève à 4,42 M€. Il est constaté une hausse (+30%) en comparaison à l'exercice précédent (3,40 M€), du fait d'une diminution des charges d'exploitation (-1,4%) et d'une hausse du chiffre d'affaires (+1,3%).

Le **résultat courant avant impôt** demeure quasiment au même niveau que le résultat d'exploitation (4,42 M€), car seul un faible résultat financier vient le diminuer pour 5 K€.

Le **taux de marge globale** (TMG) calculé par le rapport du résultat courant avant impôts (au sens du découpage analytique) sur le chiffre d'affaires s'élève à 11,3%, ce qui représente une hausse de 3 points par rapport à 2018. La moyenne du taux de marge global depuis 1998 passe à 7,7%.

Le **taux de marge nette** calculé par le rapport du résultat net sur le chiffre d'affaires s'élève à 3,1%. Il est orienté à la baisse par rapport à 2018 (où il atteignait 5,5%), comme le résultat net. Le résultat net absorbant l'impôt sur les sociétés, le résultat exceptionnel et le résultat d'exploitation.

LE BILAN

Le tableau ci-après présente une vision synthétique du bilan de la société Astria reconstitué à partir de la liasse fiscale :

<i>en Euros</i>	2016	2017	2018	2019
ACTIF				
Immobilisations brut	14 377 796	14 430 151	14 616 879	16 129 282
- Amortissements	10 894 201	11 377 054	11 867 083	13 432 325
Immobilisations nettes	3 483 596	3 053 097	2 749 796	2 696 957
Stocks	2 059 171	2 333 066	2 279 016	1 419 167
Créances	12 714 332	16 542 291	16 805 854	12 650 529
<i>dont Comptes courants</i>	<i>2 673 778</i>	<i>3 731 077</i>	<i>6 079 314</i>	<i>4 315 692</i>
Disponibilités	0	21 749	21 519	100 421
Charges constatés d'avance	10 943	0	0	1 555 544
Total Actif	18 268 042	21 950 204	21 856 185	18 422 619
PASSIF				
Capital social	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
+ Réserves	174 490	174 490	174 490	174 490
+ Report à nouveau	1 443	1 954	2 500	2 609
+ Résultat	1 676 511	2 740 546	2 136 977	1 219 432
+ Subventions d'investissement	1 017 450	963 900	910 350	856 800
Total Capitaux propres	4 369 894	5 380 891	4 724 318	3 753 332
Provisions pour risques et charges	4 497 759	3 642 733	1 729 141	36 787
Dettes	9 400 389	12 926 580	15 402 727	14 632 501
<i>dont fact. non parvenue groupe</i>	<i>762 649</i>	<i>2 780 865</i>	<i>849 718</i>	<i>368 995</i>
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
Total Passif	18 268 042	21 950 204	21 856 185	18 422 619

Aucune comparaison au plan d'affaires prévisionnel n'est possible, dans la mesure où s'agissant d'un contrat passé en 1995, le bilan n'était pas demandé au

délégué, et les avenants successifs n'ont pas imposé un tel exercice.

Pour l'exercice 2019, l'analyse succincte de ce bilan révèle :

A l'actif :

- les immobilisations inscrites au bilan correspondent aux biens de retour renouvelables sur la durée de la délégation, sur lesquelles sont pratiqués des amortissements industriels. Toutes les immobilisations (biens de retour) non renouvelables sur la durée de la délégation sont confiées au crédit bailleur. En conséquence, aucune provision pour reconstitution du capital investi (ou amortissement de caducité) n'est constituée ;

Les nouveaux investissements ont porté principalement sur la réparation du groupe turbo alternateur pour 1,5 M€.

- les créances (composées de comptes clients et autres créances) diminuent de 25%, cette diminution est due au poste « autres créances » et plus particulièrement aux comptes courants d'associé. Ces comptes sont débiteurs et devraient être reclassés en trésorerie, s'agissant de placements *cash pooling* au niveau du groupe. Les produits financiers générés par ces placements de

trésorerie sont opaques pour BM car gérés au niveau du groupe. Pour l'exercice 2019 le mouvement de compte s'élève à -1,6 M€ correspondant à une remontée de cash vers la maison mère. Il reste un solde de 4,3 M€ à fin 2019.

- Les charges constatées d'avance sont liées au crédit-bail. Le paiement du loyer trimestriel étant à échoir, en décembre 2019 les charges enregistrées comprendraient sans cette écriture en « charges constatées d'avance » la dernière échéance de janvier et février 2020.

Au passif :

- les subventions d'investissement correspondent aux aides sur les travaux de mise à disposition de chaleur pour l'alimentation du réseau Saint Jean Belcier (délégation de service public Bordeaux Bègles Énergies). Elles diminuent car sont amorties au même rythme que les immobilisations qu'elles financent ;
- la provision pour risques et charges a diminué du fait d'une reprise de provision pour gros entretien et renouvellement (1,7 M€) et l'absence de dotation.

LA SOCIÉTÉ LA GRANDE JAUGUE



Crédit Photo La Grande Jaugue

RÉSUMÉ

L'exercice 2019 présente un résultat net négatif de -42 K€. Le Résultat courant avant impôts (RCAI) est également négatif et demeure inférieur au prévisionnel, ne permettant pas ainsi un partage des gains de productivité avec Bordeaux Métropole.

Le chiffre d'affaires (4,2 M€) est en croissance de 15% par rapport à 2018, par l'intermédiaire principalement des ventes de produits finis.

Les charges d'exploitation (3,1 M€) sont également en hausse par rapport à l'année précédente (+8%) ; à corréliser à l'accroissement du chiffre d'affaires.

Les dotations aux amortissements et les charges financières viennent peser sur l'Excédent brut d'exploitation (EBE), laissant un RCAI négatif (-44 K€) et ainsi un résultat net de -42 K€ après prise en considération des crédits d'impôts.

SYNTHESE

Le compte de résultat de l'année 2019 comparée à 2018 met en exergue une augmentation du chiffre d'affaires de +14,7%, soit +532 K€.

Cette tendance haussière résulte de la croissance des ventes de produits finis, avec :

- un effet volume de 279 K€ sur les ventes de compost et de terreau ;
- un effet volume de 148 K€ et d'un effet prix de 54 K€ sur les ventes de fumier, paillis, terre végétale enrichie.

Ce chiffre d'affaires reste toutefois bien inférieur aux prévisions, avec des entrants de BM s'élevant à 43 KT vs 62 KT (tonnage qui correspondait à un objectif et non un engagement).

Les charges d'exploitation sont à *contrario* globalement en ligne avec les prévisions, et leur part dans le chiffre d'affaires diminue de 4 points par rapport à l'an dernier. Toutefois, le résultat net 2019 est déficitaire et s'élève à -42 K€.

Au cumul, depuis le début du contrat, l'EBE en s'élevant à 7 805 K€ couvre, mais faiblement, les dotations aux amortissements qui s'établissent à 7 681 K€ à fin 2019. Ainsi, avec la prise en considération des charges financières, le RCAI est négatif à hauteur de -713 K€. Le résultat net est toutefois positif de 452 K€ sur ces douze années de contrat, par l'intermédiaire notamment des résultats exceptionnels (composés ces derniers exercices des ventes du matériel).

Afin d'équilibrer sa trésorerie, le délégataire a recours au financement par compte courant d'associé (1,05 M€ à fin 2019), et bien que l'entreprise soit saine et bénéficie d'un bon ratio d'autonomie financière, la trésorerie de fin d'exercice fait face à moins d'un mois de charges d'exploitation (hors dotations aux amortissements et provisions).

Par ailleurs, outre les aspects financiers, un des principaux enjeux de 2020 est de mettre en œuvre des actions correctrices relatives aux plateformes de compostage ; la plainte d'un riverain de la plateforme de Touban impliquant de se conformer à des contraintes réglementaires plus strictes.

PRÉAMBULE

Nota : A compter du 1^{er} janvier 2015, la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) est devenue Bordeaux Métropole (BM) par le décret n°1599/2014 du 23/12/2014.

RAPPEL HISTORIQUE SUR LE CONTRAT ET PARTICULARITES

La communauté urbaine a signé, le 26 juin 2008, un contrat portant délégation de service public de compostage collectif de déchets verts, avec la société BTPS environnement¹.

Ce contrat est constitué d'un bail emphytéotique administratif (BEA) assorti d'une convention d'exploitation non détachable pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} juillet 2008.

Le dispositif contractuel a été notifié au délégataire le 30 juin 2008.

Le contrat initial porte, d'une part, sur l'exploitation de 23 000 tonnes par an de déchets verts sur la plateforme existante de Touban (Saint-Médard-en-Jalles) et son aménagement. D'autre part, le contrat délègue la construction d'installations nécessaires à la valorisation de 50 000 tonnes par an (T/an) de déchets verts sur l'emprise foncière (parcelle AB20) située au lieu-dit la Grande Jaugue (Saint-Médard-en-Jalles). A partir de la mise en service du site de la Grande Jaugue, il était prévu que la plateforme de Touban ne traite plus que 12 000 tonnes de déchets et accueille un prébroyage de 11 000 tonnes.

Conformément à l'article 1.3.1 de la convention, l'**avenant n°1** au contrat, signé le 9 janvier 2009, porte sur la **création d'une Société anonyme (SA) dédiée, SA La Grande Jaugue®**, et sur la transmission des droits et obligations de BTPS environnement à La Grande Jaugue®. Cet avenant a été notifié au délégataire le 16 février 2009.

Par délibération n°2010/16284 du Conseil communautaire du 24 septembre 2010, un **second avenant** à la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique a été notifié le 19 janvier 2011. Il concerne, d'une part, la transmission de documents financiers au 30 juin qui permet, à compter de la mise en service de la plateforme de la Grande Jaugue, un meilleur suivi des comptes de cette société. Il permet de réviser, d'autre part, les capacités de réception de la plateforme de Touban, où le délégataire doit être en mesure de traiter au minimum 23 000 tonnes de déchets végétaux par an en provenance de la métropole et de ses communes ; la capacité maximale est de 30 000 tonnes (dont l'accueil à titre commercial de 2 000 tonnes de déchets verts provenant de clients tiers, cf. délibération 2010/0602).

La réalisation de la plateforme de compostage pour le traitement de 50 000 tonnes annuelles de déchets verts sur la seule parcelle AB20 (commune de Saint-Médard-en-Jalles) ayant été remise en cause, le contrat, qui prévoyait l'implantation de la plateforme de la Grande Jaugue sur deux parcelles (article 6.1.3), s'est appliqué. Afin d'assurer la continuité du service public, le délégataire et la communauté urbaine de Bordeaux ont convenu de **réaliser cette plateforme en deux phases**, et ont entériné un nouveau plan d'affaires garantissant le maintien de l'économie générale de la délégation.

Ainsi, il est convenu contractuellement dans l'**avenant n°3** que la phase 1 permette l'accueil et le traitement de 30 000 T/an sur la plateforme de Touban et 22 000 T/an sur celle de la Grande Jaugue. La phase 1 durera jusqu'à la plus lointaine des dates entre le recalibrage de la route départementale (RD107e2) et la maîtrise foncière de la parcelle AB22 partie. La phase 2 prévoit sur Touban l'accueil et le traitement de 12 000 T/an ainsi que le pré broyage de 11 000 T/an et sur Grande Jaugue l'accueil et le traitement de 50 000 T/an.

Les **avenants n°3**, tant à la convention d'exploitation qu'au bail emphytéotique administratif, ont été signés le 21 décembre 2012 avec une prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2013.

Des éléments postérieurs à la conclusion de l'avenant n°3 sont venus impacter les conditions d'exécution du service public durant la phase 1 de réalisation de la plateforme de compostage de la Grande Jaugue. Ils ont fait l'objet d'un **avenant n°4** (notifié le 4 décembre 2017). Cet avenant a porté sur la réduction du trafic routier (en effectuant les apports sous forme broyée et par gros porteurs) et la poursuite par le délégataire de l'activité broyage pour le compte de BM (non-aboutissement des centres de pré-broyage métropolitains projetés). Ce qui a donné lieu à indemnisation du délégataire pour le broyage et le chargement (période 2013-2016) à hauteur de 506 K€. Dès l'exercice 2017, ces prestations ont été intégrées dans le tarif à la tonne entrante (hausse du tarif des déchets verts - entrants - de 4,16 € HT). Enfin, BM a autorisé par cet avenant la production et la commercialisation accessoires de « bois-énergie » dans la limite de 4 000 T/an

¹ Société du groupe Cassous

CONTEXTE 2019

Financièrement, 2019 est un exercice relativement « ordinaire », avec des apports de BM et des tiers en légère hausse par rapport à 2018, ainsi que des ventes de produits finis en croissance.

Toutefois, l'exercice a été marqué par une plainte déposée, à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la Nouvelle-Aquitaine, de la part d'une société voisine du site de Touban, en raison de la présence de poussières. Les inspections de la DREAL ont révélé un certain nombre d'engagements non respectés et ont débouché sur une proposition d'arrêté préfectoral de mise en demeure de chaque site à Madame la Préfète. Il est notamment exigé de ramener la hauteur des andains de déchets verts du site de

Touban de 5 à 3 mètres dans un délai contraint (21 mai en premier lieu reporté de deux mois en raison de la crise sanitaire). En effet, pour rappel, l'article 13 de l'arrêté ministériel du 22 avril 2008 modifié par celui du 27 juillet 2012 précise que : la hauteur [des tas de matières fermentescibles] peut être portée à 5 mètres si l'exploitant démontre que cette hauteur n'entraîne pas de nuisances et n'a pas d'effet néfaste sur la qualité du compost, il doit autrement respecter la limite maximale de 3 mètres.

L'espace actuellement disponible sur les sites de Touban et de La Grande Jaugue ne permet pas d'absorber la quantité de compost à déplacer. Aussi, à très court terme diverses solutions sont à mettre en œuvre telles que le déstockage du compost produit et, à court terme, il est nécessaire de s'acheminer vers l'aménagement d'une plateforme ou la création d'une nouvelle plateforme.

RESPECT DES ENGAGEMENTS EN MATIERE D'INFORMATION ET CONTROLE DE COHERENCE

Le délégataire a rempli son obligation de produire à BM le Compte rendu technique et financier (CRTF) au plus tard le 1^{er} mars 2020, ainsi que l'annexe des comptes sociaux et la balance générale, conformément à l'article 4.3 de la convention d'exploitation. Les comptes présentés dans le CRTF reflètent l'activité de la délégation pour l'exercice 2019. Au moment d'écrire ce rapport, nous sommes en attente du rapport du Commissaire aux comptes (CAC). Le rapport du CAC sur l'exercice 2018 a été déposé au greffe en septembre 2019 et aucune remarque n'avait été formulée.

La présente analyse financière de la société La Grande Jaugue®, délégataire de service public pour le compostage

des déchets verts, est basée sur les comptes annuels 2019 et les comptes d'exploitation prévisionnels annexés à l'avenant n°4.

Cette analyse a pour but de s'assurer du respect du bail emphytéotique administratif et de sa convention d'exploitation non détachable signés le 26 juin 2008, ainsi que de leurs quatre avenants.

Il a été pratiqué un contrôle de cohérence entre la balance générale des comptes de la société La Grande Jaugue® (reflet des comptes sociaux) et le compte d'exploitation (traduction analytique des comptes). Aucun écart n'a été relevé, le délégant note l'inconstance de quelques regroupements des postes dans l'analytique. Le délégant relève, par ailleurs, qu'il attend des explications plus précises concernant le niveau de rendement du compost sur l'exercice.

FAITS MARQUANTS 2019 ET CONTROLE CONTRACTUEL

Faits marquants :

- 01/03/2019 : Remise du Compte-Rendu Technique et Financier (CRETEF) 2018 dans les délais contractuels.
- 24/04/2019 : Inspection de la plateforme de Touban par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL, Etat).
- 06/06/2019 : Changement de statut de la Société anonyme La Grande Jaugue en Société par actions simplifiée (SAS). Cette modification n'a pas d'impact sur la concession et les garanties apportées.
- 14/06/2019 : Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), thématique déchets, organisée par Bordeaux Métropole.

- 29/10/2019 : Inspection des plateformes de Touban et Grande Jaugue par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL, Etat).

Contrôle contractuel :

- Le délégataire a respecté ses obligations contractuelles à l'égard de Bordeaux Métropole, en ce qui concerne la réception des apports de Bordeaux Métropole.
- L'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement a relevé plusieurs écarts que le délégataire s'est engagé à traiter.
- Bordeaux Métropole a respecté son engagement contractuel de fournir au délégataire au minimum 85% des déchets végétaux issus des ménages, collectés en son nom et pour son compte.

L'ANALYSE FINANCIERE DES COMPTES SOCIAUX 2019

Nota : La comparaison du compte de résultat réel au prévisionnel a été réalisée avec le dernier plan d'affaires entériné par l'avenant n°4 de la convention d'exploitation

non détachable du bail emphytéotique administratif (annexe 109-2 : compte de résultat pour l'application de l'article 3.1.3).

LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires est composé :

- En entrée, des ventes de la prestation de traitement des déchets verts apportés par BM et de manière plus accessoire par d'autres clients externes, ainsi que des ventes de la prestation de traitement des souches provenant des entreprises de travaux publics et des paysagistes ;
- En sortie, de la vente de produits finis tel que : le compost, les dérivés du compost (terreau, fumier, terre de bruyère et terre végétale), les dérivés du processus de compost (paillis et « bois-énergie ») et l'activité de négoce du mulch.

	2016	2017	2018	2019
Entrants (en tonnes)				
BM et mairies - Déchets verts	46 596	45 339	42 322	42 940
<i>Centre de recyclage (apport volontaire)</i>	37 449	36 971	34 153	34 238
<i>Communes (porte à porte)</i>	9 147	8 368	8 169	8 702
Evolution des apports BM	3%	-3%	-7%	1%
Part des AV dans tonnages BM	75%	82%	81%	80%
Part des PAP dans tonnages BM	18%	18%	19%	20%
Tiers - Déchets verts	1 286	1 781	2 107	2 084
Tiers - Souches	181	167	274	412
TOTAL entrants	48 063	47 287	44 703	45 436
Part des DV dans les entrants	99,6%	99,6%	99,4%	99,1%
Part des "autres" dans les entrants	0,4%	0,4%	0,6%	0,9%
Sorties valorisées (en tonnes)				
Compost et Terreau	16 450	15 061	15 627	21 217
Particuliers	463	413	461	366
Artisans	6 666	3 526	5 033	8 507
Viticulture	6 043	7 517	6 824	7 202
Mairies	728	715	347	374
Terreau (tonnage brut)	2 550	2 890	2 961	4 767
Autres	5 254	6 907	13 334	18 308
Fumier (tonnage brut)	223	295	935	636
Terre Végétale (tonnage brut)	3 078	4 087	6 871	11 987
Pailis	830	1 374	1 009	895
Mulch	1 123	1 152	809	1 005
Biomasse			3 711	3 786
TOTAL Sorties Produits Finis	21 704	21 968	28 961	39 525
Ventes de compost sur totalité sorties	64%	55%	44%	42%
Tonnes de compost vendues / volume Déchets Verts entrants	34%	32%	35%	47%
Evolution des ventes de compost	-8%	-8%	4%	36%
Chiffre d'affaires (en €)				
Apports BM	2 221 767	2 181 939	2 262 028	2 315 696
Apports Tiers	65 879	79 486	93 570	94 083
Recettes compost et terreau	718 944	832 623	808 102	1 051 057
<i>dont compost seul</i>	593 999	694 210	645 337	781 370
Recettes fumier, pailis, terre végétale enrichie	140 756	195 730	223 992	426 194
Recettes mulch	127 355	127 854	96 448	118 977
Recettes souches	8 985	8 295	12 965	20 636
Recettes Biomasse			130 600	130 817
Autre chiffre d'affaires (reclass. de compost & terreau)	3 851	12 342	5 270	7 775
Prestation chargement et broyage (2013-2016)		505 903		
Prestation chargement et broyage 2017		202 767		
Chiffre d'affaires total	3 287 538	4 146 938	3 632 975	4 165 236

Le volume des produits

- Les **produits entrants** sont en provenance de BM (centres de recyclage et communes membres) et d'apporteurs tiers. Ils se composent essentiellement de déchets verts (99,1%) et de quelques souches (0,9%).

La décomposition des volumes entrants entre mairies et centres de recyclage reste stable depuis 2012 et s'établit respectivement à 80% et 20%.

Sur l'année 2019, les apports ont été de **45 437 tonnes**, soit une hausse de l'ordre de +1,5% (+734 tonnes) comparée à 2018.

Les apports de BM avec 42 940 tonnes en 2019 contre 42 320 tonnes en 2018 (+620 tonnes) expliquent l'essentiel de cette hausse. Les apports de déchets verts oscillent depuis quelques années dans un tunnel de 42 000 à 45 000 tonnes, reflétant l'impact : du climat sur la végétation, des mesures prises par les gestionnaires d'espaces verts (vivaces au profit de fleurs annuelles, taille tardive) et des actions engagées par BM pour promouvoir le compostage individuel sur le territoire.

Quant aux apports tiers, 2 496 tonnes en 2019 contre 2 381 tonnes en 2018, les volumes apportés sont également en croissance, de l'ordre de +2,4%. Nous constatons toutefois, comme depuis de nombreuses années, que le prix de la tonne entrante payé par les apporteurs tiers est bien

Le chiffre d'affaires, le risque d'exploitation

- Le **chiffre d'affaires total 2019 s'élève à 4 165 K€**, dont 56,6% correspond aux apports de BM (entrants de végétaux). Cette part de chiffre d'affaires perd 7 points en un an, malgré une hausse des apports de 2,4%. En effet, il existe une forte croissance des ventes de produits finis (+37,4%), avec notamment : +90,3% de recettes sur fumier, paillis et terre végétale enrichie (commande spéciale 5 261 T pour les jardins du château de Sours) et +30,1% de recettes sur le compost et le terreau. La part de chiffre d'affaires amenée par BM reste dans l'épuration du contrat de délégation de service public (au plan d'affaires de l'avenant n°4 le ratio ressortait à 68,5%). Malgré des apports de déchets verts majoritairement métropolitains, l'année 2019 permet de constater que le risque d'exploitation supporté par le délégataire est réel.

- La part des charges globales (d'exploitation y compris charges calculées et financières) non couverte par

inférieur à celui acquitté par BM (respectivement en 2019 : 45 € et 54 €), et ce, contrairement aux stipulations du contrat qui précise que les apports tiers doivent être facturés à un tarif supérieur ou égal à celui appliqué à BM. De même, pour rappel, les apports tiers de déchets verts sont actuellement limités à 2 000 tonnes.

- Les **produits finis vendus** issus de la valorisation, ont atteint en 2019 en volume **39 525 tonnes**, soit une augmentation conséquente de 36,5% par rapport à 2018.

Cette progression se décompose notamment en une hausse de : 74,5% de la Terre Végétale, 61% du Terreau et 29,9% du compost. Cette croissance des ventes s'explique par une commande exceptionnelle du Château de Sours et par le développement de nouveaux secteurs géographiques, situés principalement dans le Lot-et-Garonne via les commerciaux internes et en Occitanie à travers un revendeur.

Dans le cadre du respect de l'objet du contrat, la part de ventes de mulch doit rester accessoire voire marginale. En 2019, le mulch représente 2,9% du chiffre d'affaires total de la société, ce qui reste dans l'épuration des années écoulées. De même, conformément à l'avenant N°4, la biomasse en s'élevant à 3 786 T reste inférieure aux 4 000 T maximums autorisées.

les recettes issues des apports de BM représente la **prise de risque** du délégataire.

En 2019, la prise de risque prévisionnelle, déterminée à travers les données financières de l'avenant n°4, est de 23,9%, soit un « reste à financer ¹ » de 1 032 K€. La prise de risque réelle pour l'année 2019 s'élève à 44,5%, soit un reste à financer de 1 856 K€. Une telle différence résulte principalement d'une conservation dans l'avenant n°4 d'un objectif de tonnage en provenance de BM s'élevant à 62 KT à partir de 2019 tandis que depuis quelques années les apports de BM oscillent autour des 45 KT. Toutefois, le développement des clients de produits finis permet de couvrir quasiment l'intégralité du reste à financer.

¹ Reste à financer : il s'agit du différentiel entre le chiffre d'affaires en provenance de BM et le total des charges d'exploitation, d'amortissement et charges financières. Ainsi,

c'est ce qui reste au délégataire à financer par chiffre d'affaires « externe » pour couvrir à minima ses dépenses.

	Réel 2019	Prévisionnel 2019	Ecart en €	Ecart en %	Réel 2018
Ventes BM	2 315 696	3 284 383	-968 687	-29,5%	2 262 028
Charges d'exploitation	3 121 472	3 122 034	-562	0,0%	2 884 219
Dotations aux amortissements	989 602	1 101 371	-111 769	-10,1%	920 156
Charges financières	60 889	92 966	-32 076	-34,5%	60 418
Total charges ou coût total engagé	4 171 963	4 316 371	-144 408	-3,3%	3 864 793
Prise de risque	44,5%	23,9%			41,5%
Reste à financer	-1 856 267	-1 031 988	-824 280		-1 602 765
Chiffre d'affaires autre que BM	1 849 540	1 418 364			1 370 947
manque si <0 ; excédent si >0	-6 727	386 377			-231 918

LES CHARGES D'EXPLOITATION ET LE RESULTAT NET

Analyse des charges d'exploitation

La structure de coûts en 2019 est comparable à celle de l'exercice précédent.

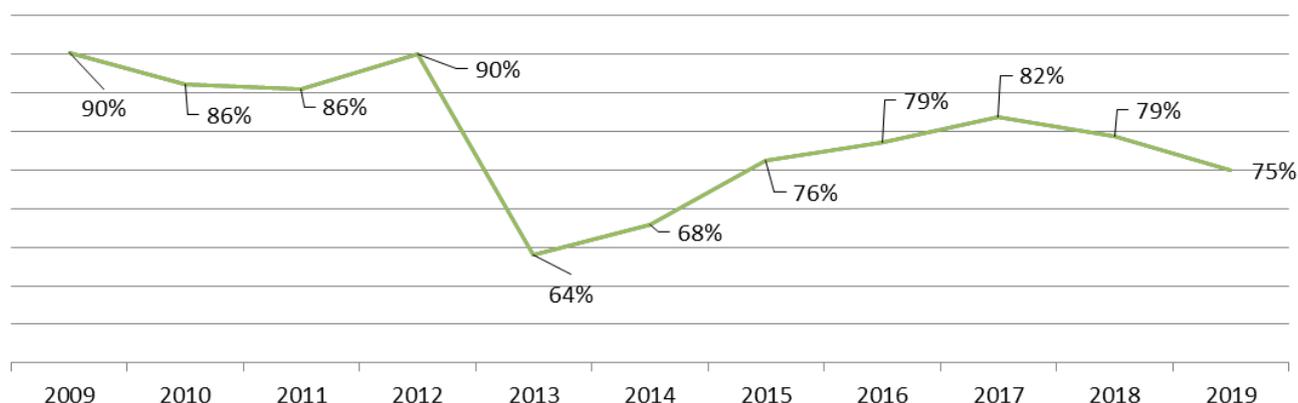
➤ **Une analyse en termes de variation** des charges de l'exercice 2019 comparées à celles des deux exercices antérieurs est présentée ci-dessous :

	Valeurs en €			Poids des charges dans le CA en %			N Vs N-1	
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	Var. ann. €	Var. Ann. en %
Prestation chargement et broyage (2017)	202 767							
Chiffre d'affaires (Entrants et valorisations)	3 438 269	3 632 975	4 165 236					
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)	3 641 036	3 632 975	4 165 236				532 261	14,7%
Prestation chargement et broyage (2013-2016) Régul.	505 903	0	0				0	
Production stockée	14 859	2 736	-37 782				-40 518	-1480,9%
TOTAL DES PRODUITS EXPLOITATION	4 161 797	3 635 711	4 127 454				491 743	13,5%
Personnel	1 122 822	1 147 934	1 212 560	30,8%	31,6%	29,1%	64 625	5,6%
Commercialisation	403 396	354 352	420 963	11,1%	9,8%	10,1%	66 611	18,8%
Production	655 312	729 161	725 796	18,0%	20,1%	17,4%	-3 364	-0,5%
Prêt de personnel	64 114	64 422	65 800	1,8%	1,8%	1,6%	1 378	2,1%
Frais de commercialisation	82 699	83 849	88 038	2,3%	2,3%	2,1%	4 189	5,0%
Dépenses d'exploitation et de gestion	724 197	530 855	609 493	19,9%	14,6%	14,6%	78 637	14,8%
Achats pièces et consommables	172 310	250 415	254 567	4,7%	6,9%	6,1%	4 152	1,7%
Travaux et services extérieurs	263 606	321 168	440 203	7,2%	8,8%	10,6%	119 034	37,1%
Maintenance des équipements	40 765	51 202	76 464	1,1%	1,4%	1,8%	25 262	49,3%
Gros entretien	377 915	303 208	214 537	10,4%	8,3%	5,2%	-88 671	-29,2%
Aléa carburant / transport	0	0	0				0	
Frais d'évacuation des résidus et des déchets	18 326	22 033	13 393	0,5%	0,6%	0,3%	-8 640	-39,2%
Transport des déchets prébroyés	0	0	0				0	
Impôts & taxes hors IS	31 019	40 940	60 905	0,9%	1,1%	1,5%	19 966	48,8%
Facturation frais de siège	106 139	93 691	106 873	2,9%	2,6%	2,6%	13 182	14,1%
Loyer terrain et frais de contrôle	41 515	38 923	44 440	1,1%	1,1%	1,1%	5 517	14,2%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2 981 313	2 884 219	3 121 472	81,9%	79,4%	74,9%	237 253	8,2%

Les charges d'exploitation sont en hausse de 8,2%, soit +237 K€ entre 2018 et 2019. Dans le même temps, le chiffre d'affaires s'accroît de 14,7%, soit +532 K€.

La part de ces charges d'exploitation dans le chiffre d'affaires est de 75% contre 79% en 2018. Le ratio tend à de nouveau passer sous la barre des 80%.

Évolution du poids des charges dans le chiffre d'affaires



- Un zoom sur les 5 postes de dépenses les plus significatifs en 2019 est présenté ci-après :

	Rang en 2019	Montant annuel en €			Poids dans le CA en %			2019 Vs 2018	
		2017	2018	2019	2017	2018	2019	Var. ann. €	Var. ann. %
Personnel (global)		1 122 822	1 147 934	1 212 560					
Commercialisation	1	403 396	354 352	420 963	30,8%	31,6%	29,1%	64 625	5,6%
Production		655 312	729 161	725 796					
Prêt de personnel		64 114	64 422	65 800					
Dépenses d'exploitation et de gestion		2	724 197	530 855					
Travaux et services extérieurs	3	263 606	321 168	440 203	7,2%	8,8%	10,6%	119 034	37,1%
Achats pièces et consommables	4	172 310	250 415	254 567	4,7%	6,9%	6,1%	4 152	1,7%
Gros entretien	5	377 915	303 208	214 537	10,4%	8,3%	5,2%	-88 671	-29,2%
TOTAL des 5 postes de charges		2 660 851	2 553 581	2 731 358	73,1%	70,3%	65,6%	177 778	7,0%
Total charges		2 981 313	2 884 219	3 121 472					
Poids des 5 postes sur le total des charges		89,3%	88,5%	87,5%					
Chiffre d'affaires		3 641 036	3 632 975	4 165 236					

- **Les dépenses de personnel** (1,213 M€) continuent à être le premier poste de charges en 2019, pesant pour 38,8% dans le total des charges, ce qui est constant et caractéristique de l'activité. Sur l'exercice, les frais de personnel sont en augmentation (+65 K€ ou +5,6%) principalement en raison d'une hausse de la rémunération du directeur général et de l'effet année pleine du commercial arrivé mi-2018.

Les équivalents temps plein hors intérim et hors personnel refaturé via les frais généraux sont de 17, stables par rapport à l'année précédente. Le coût moyen d'ETP s'élève ainsi en 2019 à 71,5 K€, versus 68,5 K€ en 2018.

- **Les dépenses d'exploitation et de gestion** (609 K€), pèsent pour 19,5% des charges et sont en hausse de 14,8%, soit + 79 K€ par rapport à 2018. Cette augmentation résulte essentiellement de la hausse des achats de matières organo-minérales qui servent à la préparation des mélanges spéciaux (+74 K€ de « fournitures diverses pour espaces verts »). Ceci est cohérent avec la progression des volumes de terreaux et terre végétale vendus.

- **Les travaux et services extérieurs** (440 K€) pèsent pour 14,1% dans les charges. Ils augmentent de 37,1% (+119 K€). Les transports sur ventes sont en croissance de 89 K€, variation directement liée à l'évolution en volume du chiffre d'affaires.

- **Les achats de pièces et de consommables** (255 K€) pèsent pour 8,2% dans les charges et est stable par rapport à l'exercice précédent (+4 K€). Ce poste se compose essentiellement de fuel.

- **Les dépenses de gros entretien** (215 K€) pèsent pour 6,9% dans les charges et décroissent de 29,2% (-87 K€). Cette baisse correspond essentiellement à la réduction des dépenses en entretien et réparations du matériel et de l'outillage de chantier, en raison principalement de la présence, depuis juin 2019 (à la suite d'un départ à la retraite), d'un nouveau mécanicien aux compétences plus larges et ayant permis ainsi d'internaliser plus de tâches.

Le résultat net et le taux de marge global

Le **résultat net** dégagé en 2019 est déficitaire de -42 K€ et est en baisse de -89 K€ par rapport à l'exercice précédent, malgré la forte croissance de l'excédent brut d'exploitation. En effet, il convient de rappeler que le résultat 2018 comprenait un résultat exceptionnel de 270 K€ à la suite de la cession de matériel. Le résultat 2019 se construit essentiellement comme suit :

- Des produits d'exploitation (4 127 K€) en hausse (+15%). Ils sont constitués du chiffre d'affaires (4 165 K€) et de la production stockée (-38 K€). Ces produits d'exploitation permettent d'absorber les charges d'exploitation (3 121 K€) en croissance

également (+8%), laissant un EBE à hauteur de 1 006 K€ ;

- Des dotations aux amortissements (990 K€) modérément en hausse (+7,5%), venant grever l'EBE ;
- Des charges financières globalement stables mais non compensées par les produits financiers, générant un Résultat courant avant impôts négatif de -44 K€.

	Valeurs en €			Poids des charges dans le CA en %			N Vs N-1	
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	Var. ann. €	Var. Ann. en %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)	3 641 036	3 632 975	4 165 236				532 261	14,7%
TOTAL DES PRODUITS EXPLOITATION	4 161 797	3 635 711	4 127 454				491 743	13,5%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2 981 313	2 884 219	3 121 472	81,9%	79,4%	74,9%	237 253	8,2%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	1 180 484	751 492	1 005 982				254 490	33,9%
Dotations aux amortissements	961 722	920 156	989 602	26,4%	25,3%	23,8%	69 445	7,5%
Autres dotations aux provisions	0	0	2 202	0,0%	0,0%	0,1%	2 202	
RESULTAT D'EXPLOITATION (RE)	218 763	-168 665	14 178				182 842	-108,4%
Charges financières	76 521	60 418	60 889	2,1%	1,7%	1,5%	471	0,8%
Produits financiers	3 001	3 062	3 132				70	2,3%
RESULTAT FINANCIER (RF)	-73 519	-57 355	-57 757				-401	0,7%
							0	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (RCAI)	145 243	-226 020	-43 579				182 441	-80,7%
							0	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (REX)	257 110	269 861	-1 708				-271 570	-100,6%
Impôt sur les sociétés	-3 060	-3 060	-3 210				-150	4,9%
RESULTAT NET (RN)	405 413	46 901	-42 078				-88 979	-189,7%
EBE / CA (marge d'exploitation)	32%	20,7%	24,2%				0,0	
RCAI / CA (TMG)	4,0%	-6,2%	-1,0%				0,1	
RN / CA (marge nette)	11%	1,3%	-1,0%				-2,3	

Le **Résultat courant avant impôt (RCAI)**, qui correspond à la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier, est l'agrégat financier retenu dans le cadre de la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique administratif pour calculer le taux de marge, ainsi que le partage des gains de productivité. Celui-ci étant négatif, aucun calcul de partage des gains n'est réalisé.

Le **taux de marge global (TMG)**, défini contractuellement, est calculé par le rapport du résultat courant avant impôts sur

le chiffre d'affaires. Il est en amélioration, il s'établit à -1% en 2019 contre -6,2% en 2018.

La **marge nette** (Résultat net / Chiffre d'affaires) s'élève également à -1% (vs 1,3% en 2018 qui avait été impactée positivement par le résultat exceptionnel de 270 K€). Toutefois, l'EBE par rapport au chiffre d'affaires est en hausse de 3 points, en s'élevant à 24,2% à fin 2019 contre 20,7% à l'exercice précédent.

Le comparatif réel et plan d'affaires de référence (avenant 4)

ANNEE	REEL			BP prévision Avenant 4			Evol en €	Evol en %
	2019			2019				
	Qté	PU	Total	Qté	PU	Total		
Recettes compost								
Compost	16 450	47,50	781 370	18 660	43,66	814 671	-33 301	-4%
Recettes autres								
Mulch	1 005	118,39	118 977	800	115,11	92 088	26 890	29%
Souches	413	49,95	20 636	180	51,84	9 332	11 304	121%
Terre Végétale, fumier	12 623	30,06	379 502	220	31,71	6 977	372 525	5339%
Terreau	4 767	56,62	269 906	7 300	39,64	289 338	-19 432	-7%
Bois énergie	3 786	34,55	130 817	4 000	25,25	101 003	29 815	30%
Paillis	895	52,17	46 691	800	47,32	37 856	8 836	23%
Divers			7 556			800	6 756	845%
Déchets verts								
Collectivité Urbaine	42 940	53,93	2 315 696	62 000	48,47	3 005 236	-689 540	-23%
Indemnité chargement + broyage								
Révision du prix à la tonne								
Autres clients	2 084	45,14	94 083	1 300	51,00	66 300	27 783	42%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	84 963	49,02	4 165 236	95 260	49,37	4 702 747	-537 512	-11%
Tonnes compost vendues	16 450			18 660				
Tonnes déchets verts traitées	45 024			63 300				
Production stockée			-37 782			9 856	-47 638	-483%
TOTAL DES PRODUITS EXPLOITATION			4 127 454			4 712 603	-585 150	-12%
Personnel			1 212 560			1 219 069	-6 509	-1%
Commercialisation			420 963			353 455	67 508	19%
Production			725 796			797 941	-72 145	-9%
Prêt de personnel (fs généraux)			65 800			67 672	-1 872	-3%
Frais de commercialisation			88 038			95 772	-7 734	-8%
Dépenses d'exploitation et de gestion			609 493			528 550	80 943	15%
Achats pièces et consommables			254 567			209 633	44 933	21%
Travaux et services extérieurs			440 203			370 934	69 269	19%
Maintenance des équipements			76 464			70 708	5 756	8%
Gros entretien			214 537			330 361	-115 824	-35%
Aléa carburant / transport						25 239	-11 846	-47%
Frais d'évacuation des résidus et des déchets			13 393			76 407	-63 014	-100%
Transport des déchets prébroyés						32 434	-29 041	-100%
Impôts & taxes hors IS			60 905			28 471	32 434	88%
Facturation frais de siège			106 873			120 301	-13 428	-11%
Loyer terrain et frais de contrôle			44 440			42 625	1 815	4%
TOTAL DES CHARGES			3 121 472			3 122 034	-562	0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION			1 005 982			1 590 569	-584 588	-37%
Dotations aux amortissements			989 602			1 101 371	-111 769	-10%
Autres dotations aux provisions			2 202			2 202		
RESULTAT D'EXPLOITATION			14 178			489 198	-475 021	-97%
Charges financières			60 889			92 966	-32 076	-35%
Produits financiers			3 132			7 886	-4 754	-60%
RESULTAT FINANCIER			-57 757			-85 080	27 323	-32%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-43 579			404 119	-447 698	-111%
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-1 708					
IMPOT SUR LES SOCIETES			-3 210			134 706	-137 916	-102%
RESULTAT NET			-42 078			269 412	-311 490	-116%
EBE/ CA			24,2%			33,8%		
RCAI/ CA			-1,0%			8,6%		
RN/CA			-1,0%			5,7%		

Le chiffre d'affaires est en baisse de -538 K€ par rapport aux prévisions (malgré une augmentation des ventes de produits finis de +403 K€). Concernant le chiffre d'affaires réalisé avec BM, il convient de préciser que le délégataire a fait le choix de retenir 62 000 tonnes (augmentation de 10 000 T prévue par rapport à 2018 en raison d'une nouvelle plateforme attendue), soit le maximum prévu depuis le plan d'affaires initial ; alors que depuis 2015 la tendance est globalement à la baisse (autour de 45 000 tonnes, descendant même à 42 000 tonnes).

Pour rappel, l'engagement contractuel de BM en termes d'apports se limite à la fourniture de 85% des déchets

végétaux issus des ménages, collectés par la collectivité et au nom et pour le compte de cette dernière.

Le niveau de charges d'exploitation est en ligne avec le plan d'affaires (3 122 K€). A noter, toutefois, les variations suivantes :

- une hausse des postes Dépenses d'exploitation et de gestion, Achats de pièces et consommables et Travaux et services extérieurs pour un total de 195 K€, liée à la forte croissance de vente de produits finis impliquant un plus grand besoin en matière première et des charges de transports plus élevées ;

- une baisse de 116 K€ du gros entretien résultant principalement de l'arrivée d'un nouveau mécanicien et de la location de la machine aéraulique ;
- des dépenses de transport de déchets pré-broyés prévues de 76 K€ non engagées en raison de l'absence de création d'une plateforme sur AB22 dès 2019.

Les charges d'amortissement sont moindres que prévues, en raison principalement de l'absence de réalisation de travaux de terrassement et de plateforme sur la parcelle AB22 du site de la plateforme La Grande Jaugue.

Enfin, les charges financières diminuent de 32 K€ comparées au prévisionnel, le niveau d'emprunt étant moins élevé que prévu, d'environ 1 M€ (les travaux de génie civil sur AB22 n'ayant pas été réalisés sur l'exercice).

Calcul de la clause de partage des gains de productivité

La clause de partage des gains de productivité (article 10.2 de l'avenant n°3 de la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique administratif) est conditionnée à la réalisation de trois éléments cumulatifs :

- RCAI cumulé est positif ;

- RCAI positif est supérieur à celui prévu dans les comptes d'exploitation prévisionnels ;
- RCAI de l'exercice considéré est positif.

En 2019, le RCAI est négatif, nous ne sommes donc pas en présence du dispositif de partage des gains de productivité.

LE BILAN

Le bilan de la société La Grande Jaugue® se présente comme suit :

Libellé	PRÉVISIONNEL			RÉALISÉ		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
ACTIF						
Capital souscrit non appelé						
Immobilisations brutes	7 210 841	7 661 822	8 721 873	7 386 925	7 489 736	7 673 864
Amortissements cumulés	3 491 854	3 172 695	4 273 055	3 587 060	3 348 428	4 135 767
Immobilisations nettes	3 718 987	4 489 127	4 448 818	3 799 865	4 141 308	3 538 097
Stocks	50 669	50 922	60 778	181 376	184 112	146 330
Créances nettes (yc charges constatées d'avance)	851 329	788 094	924 521	1 098 878	1 132 447	952 191
Trésorerie	936 405	837 491	820 314	402 409	219 844	164 516
TOTAL ACTIF	5 557 389	6 165 634	6 254 432	5 482 528	5 677 711	4 801 134
PASSIF						
Capital social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Autres capitaux propres	613 072	683 026	952 438	350 816	397 717	355 639
<i>dont résultat de l'exercice</i>	667 668	69 954	269 412	405 413	46 901	-42 078
Subvention	0	0	0	0	0	0
Provisions (yc pour renouvellement)	0	0	0	0	0	0
Apports en comptes courants	1 180 000	1 180 000	1 180 000	600 000	750 000	1 050 000
Dettes financières à long terme	2 047 075	2 654 641	2 417 305	2 287 494	2 468 857	1 393 345
Fournisseurs	306 097	419 706	467 633	716 839	572 758	497 518
Dettes sociales	184 558	189 064	191 899	377 218	401 803	418 496
Dettes fiscales	226 587	39 197	45 156	150 161	86 576	86 136
Dettes fiscales et sociales	411 145	228 261	237 055	527 379	488 379	504 632
TOTAL PASSIF	5 557 389	6 165 634	6 254 432	5 482 528	5 677 711	4 801 134

Seuls les postes dont la variation ou le solde sont significatifs sont commentés ci-après :

Les immobilisations

C'est l'un des postes les plus conséquents du bilan avec un montant brut de 7,674 M€, dont 138 K€ de dépôts et cautionnements.

Ces immobilisations (7,5 M€) hors dépôts et cautionnement se constituent principalement de matériel et outillage et bien sûr de construction de plateforme (génie civil), et constituent majoritairement des biens de retour.

En 2019, de nouveaux investissements ont été effectués pour 387 K€ (acquisition d'un nouveau cribleur, de caméras

thermiques et de nouveaux ordinateurs). Par ailleurs, des sorties de biens totalement amortis ont été réalisées pour 202 K€ (un cribleur – vendu en 2018 et par oubli sorti comptablement cette année - et des ordinateurs mis aux rebuts). Par rapport au prévisionnel, il n'a pas été réalisé sur l'exercice la construction d'une plateforme sur la parcelle AB22 de Saint-Médard-en-Jalles, dont le coût été prévu à environ 1,060 M€ (cf. § Faits marquants 2019).

Les stocks

A fin 2019, les stocks s'élèvent à 146 K€ et se décomposent en :

- 52 K€ de produits en cours de maturation (9 454 tonnes valorisées) ;
- 95 K€ de produits finis, dont 91 K€ de compost (8 349 tonnes de compost prêtes à être expédiées, valorisées à 10,90 €/T), 1,6 K€ de terre végétale (156 tonnes), 1,5 K€ de terreau (134 tonnes) et 0,8 K€ de mulch¹ (14 tonnes).

Le compost prêt à être expédié est un compost dont la maturation est à minima de 6 mois. Les produits en cours

sont valorisés à 5,45 €/T. Concernant les produits finis en stocks, le compost et le terreau sont valorisés par le délégataire à 10,90 €/T, la terre végétale à 10,24 €/T et le mulch à 56 €/T. En effet, les stocks d'éléments produits sont valorisés au coût de revient à l'exception des frais de commercialisation, et les stocks de marchandises sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les stocks diminuent de -21% entre 2018 et 2019, principalement sur les produits finis, en lien avec leurs ventes qui augmentent de +36% sur la même période (cf. § Produits finis vendus).

Les dettes financières à long terme

Les **dettes financières** s'élèvent à 1,393 M€ (net de l'amortissement du capital) du fait des investissements réalisés en 2013 liés à la mise en service de la plateforme de la Grande Jaugue et de ceux liés à l'achat de matériels industriels au cours du contrat. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté sur l'exercice, contrairement au prévisionnel, et ce, en raison de l'absence d'extension d'une plateforme dès 2019. Les remboursements en capital au global se sont élevés à 1,074 M€ en 2019.

Les **Apports en compte courant** s'accroissent de 0,300 M€ sur l'exercice (atteignant 1,050 M€ à fin 2019), l'exploitation ne permettant pas de dégager suffisamment de rentabilité pour couvrir le poids de l'endettement. Positionnés au passif du bilan, ils correspondent à la participation des associés au renflouement de la trésorerie.

Le **ratio d'autonomie financière** (capitaux propres / dettes financières à long terme) s'accroît fortement, en passant de 57% à 97% à la fin de l'exercice, à la suite des amortissements des emprunts existants et en l'absence de souscription d'un nouveau prêt sur l'année. Cela traduit une indépendance croissante à l'égard des banques. Parallèlement, le ratio d'endettement (dettes / total actif), qui mesure le niveau d'endettement et donc la solvabilité d'une entreprise, diminue de 12 points et atteint les 50% à fin 2019.

Pour conclure, le bilan est sain et présente des ratios globalement en amélioration.

Toutefois, la **trésorerie nette** se solde à fin 2019 à 165 K€ (-55 K€ par rapport à 2018). Elle se décompose en :

- un fonds de roulement (indicateur permettant de vérifier que les immobilisations soient financées par des ressources longs termes) s'élevant à 261 K€, en dégradation de 214 K€ par rapport à l'exercice antérieur, et ce, malgré la nécessité d'augmenter le compte courant d'associé de 300 K€ sur l'exercice afin de faire face aux amortissements des emprunts (l'excédent brut d'exploitation n'étant pas suffisant) ;
- un besoin en fonds de roulement (indicateur constatant le besoin de financement à court terme résultant des décalages de trésorerie d'exploitation) s'établissant à 96 K€, en amélioration de 159 K€ vs 2018 à la suite principalement d'une meilleure rotation des créances clients.

Ramenée aux charges d'exploitation, hors dotations aux amortissements et provisions, en hausse (s'établissent à 3,121 M€ en 2019), la trésorerie nette est insuffisante, elle représente moins d'un mois (0,63) de charges

¹ Le mulch désigne le paillage.

LA SOCIÉTÉ RIVE DROITE ENVIRONNEMENT



Crédit Photo Rodolphe ESCHER

RÉSUMÉ

La présente analyse financière de la société Rive droite environnement est basée sur les comptes annuels 2019, le compte d'exploitation prévisionnel 2009-2020, la liasse fiscale et le compte rendu annuel 2019 du délégataire.

L'exercice 2019 présente un chiffre d'affaires en croissance de 1,4% par rapport à 2018. Cette amélioration est le résultat d'une meilleure disponibilité des installations de l'Usine de valorisation énergétique (UVE) et de meilleures

ventes de chaleur pour le réseau. Les charges d'exploitation (14,8 M€), hors dotations aux amortissements et provisions, sont quant à elles stables. Ainsi, l'Excédent brut d'exploitation (EBE) est en croissance de 8,6% en s'établissant à 3,6 M€. Le résultat net en s'élevant à 0,8 M€ accuse toutefois une légère baisse comparativement à 2018 (-0,06 M€) en raison des fortes augmentations des dotations aux amortissements et provisions.

SYNTHÈSE

L'exercice 2019 constitue l'avant dernier exercice du temps contractuel de la délégation de 12 ans. En comparaison avec l'exercice 2018, il est marqué positivement par le doublement des apports du SEMOCTOM (Syndicat de l'Entre-deux-mers-ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères) et une croissance de la vente d'électricité issue de la cogénération (+15,3%). Toutefois, la hausse des produits (+1,4%) est neutralisée notamment par une augmentation des charges d'assurances et des dotations aux amortissement et aux provisions entraînant un résultat d'exploitation de 1,028 M€, en légère baisse (-3%).

Comparativement au plan d'affaires, l'exercice 2019 est globalement semblable aux précédents exercices avec, en particulier, un retard sur les ventes d'électricité, que cela soit du côté de l'incinération (-0,653 M€) ou du côté du chauffage urbain (-1,328 M€).

Au regard du plan d'affaires, sur les onze premiers exercices cumulés du contrat, les résultats attendus ne sont pas réalisés (-5,466 M€ de retard sur le résultat net, soit -81,7%). En effet, en cumul, le total des produits est en recul de -7,3%

(- 14,352 M€), ce qui est légèrement atténué par le total des charges également en retrait de -4% (- 6,688 M€). Les principales causes sont : le décalage de la mise en service du groupe turbo alternateur pour la vente d'électricité via l'usine de valorisation énergétique, le choix de fonctionner en mode « dispatchable » et non en mode continu pour la production d'électricité via la chaufferie, les pannes de la turbine (notamment : 5 mois en 2014 et 8 mois en 2015) et les nombreuses fuites sur le réseau. Ce retard est atténué grâce à la recette générée par la production d'électricité en continu à partir de la cogénération (tout en privilégiant la récupération de la chaleur issue de l'usine pour alimenter le réseau de chaleur).

Bordeaux métropole émet des réserves quant au montant des investissements correspondant aux travaux de l'été 2018 (avenant 8) enregistré au bilan par le sub-délégataire ainsi que sur le maintien de ces immobilisations en cours alors que la mise en service est intervenue à l'automne 2018.

De plus, Bordeaux métropole ne peut être certain du nombre d'URF à fin 2019. En effet, selon les sources, les chiffres diffèrent et n'ont pu être clairement expliqués par le délégataire.

PRÉAMBULE

Nota : A compter du 1er janvier 2015, la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) devient Bordeaux Métropole (BM) par le décret

n°1599/2014 du 23/12/2014. Ainsi dans le texte qui suit, la mention CUB citée, notamment dans les articles du contrat, devient Bordeaux Métropole.

RAPPEL HISTORIQUE SUR LE CONTRAT ET PARTICULARITÉS

La Communauté urbaine a décidé, par délibération en date du 28 novembre 2008, de désigner le groupement Soval Dalkia délégataire de service public. Ce contrat a pris effet au 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 12 ans. Il arrivera donc à échéance le 31/12/2020.

L'objet de la délégation porte sur l'exploitation simultanée, d'une part, d'un service de valorisation énergétique des déchets, et d'autre part, d'un réseau de chauffage urbain, autrement dit sur l'incinération de déchets, la production et la distribution de chaleur et d'eau chaude sanitaire et une partie des travaux afférents (cf. infra).

Le contrat, aux risques et périls du délégataire, est qualifié d'affermage avec îlots concessifs. L'Usine de valorisation énergétique (UVE) de Cenon et le couple chaufferies et réseau de chauffage existant constituent les biens affermés. La réalisation de travaux tant sur le réseau, qu'en sous stations et à l'usine d'incinération (groupe turbo alternateur¹¹ et autres) relève de la concession (passage en basse pression du réseau de chaleur, raccordement des nouveaux abonnés et extensions éventuelles). Le fermier se voit confier les travaux d'entretien, les travaux de modification et de premier établissement sur l'usine de valorisation énergétique. La construction de la chaufferie d'appoint fonctionnant au bois dite « biomasse » a été construite par la Métropole pour une mise en service en 2015, son entretien relève du délégataire.

Bordeaux Métropole est engagée à apporter au moins 90 000 tonnes de déchets par an à l'usine de valorisation énergétique (article 12.2 Garantie d'apport des déchets ménagers). Les apporteurs principaux sont Bordeaux Métropole, le Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) Rive droite, Véolia unité opérationnelle de Bègles et de Pompignac, et le Syndicat de l'Entre-deux-mers-

ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (SEMOCTOM).

Depuis le début du contrat, **huit avenants** ont été passés.

- **L'avenant N°1** signé le 15 juin 2009 et notifié le 23 juin 2009 a porté sur :
 - **la création de la société ad hoc** (Rive droite environnement - RDE) dédiée à la délégation et se substituant dans l'intégralité des droits et obligations du délégataire (groupement Soval Dalkia), comme prévu au contrat. La société a été immatriculée le 28 janvier 2009 ;
 - **la subdélégation à Rive droite énergie** d'une partie du service public, à savoir la **production d'électricité par turbine à gaz, la production de chaleur par les chaufferies** (la chaleur produite par l'unité de valorisation énergétique restant du ressort du délégataire) **et l'ensemble de la distribution de chaleur** ;
 - la levée par la Communauté urbaine de l'option « **efficacité énergétique de l'incinération des déchets** ». Sa mise en œuvre permet un ratio « efficacité énergétique » supérieure à 0,60 (cf. article 61 du contrat). Cette option comprend le remplacement du groupe turbo alternateur existant par un groupe turbo alternateur à contre-pression ;
 - la levée de l'option « **renovation de la cogénération** » consiste en la modernisation des installations de cogénération existantes avec ajout d'une turbine à gaz et le renouvellement du contrat de vente d'électricité en option d'achat avant le 1^{er} novembre 2012.

Ces deux levées d'option ont donné lieu à un nouveau plan d'affaires annexé au contrat en lieu et place du précédent.

Du fait que l'avenant n°1 ait prévu une subdélégation, la lecture du compte de résultat global présente les particularités suivantes :

- le délégataire, Rive droite environnement (usine de valorisation énergétique) a pris à sa charge tous les contrats (eau, électricité, personnel, téléphone, ...) à l'exception de l'abonnement au gaz ;
- le délégataire refacture les charges qui lui incombent au sub-délégataire, Rive droite énergie (le réseau de chaleur) ;
- la vente de chaleur représente une recette dans le compte de résultat de l'usine de valorisation énergétique et une charge pour le sub-délégataire (réseau) qui achète cette énergie au délégataire.

- L'avenant N°2, approuvé le 22 décembre 2009, est venu préciser les **conditions de réduction des Unités de répartition forfaitaires**¹² (U.R.F) d'un abonné en fonction de travaux d'amélioration de son bâtiment. Cet avenant a pris en compte la disparition et la révision de certains indices et leur remplacement.

- L'avenant N°3 signé le 31 janvier 2011 et notifié le 18 février 2011, a porté sur :

- la prise en compte de **l'installation aux frais du délégataire d'un complément d'équipement pour le traitement des oxydes d'azote (NOx)**, permettant ainsi à la Communauté urbaine de bénéficier du taux réduit de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) comme prévu dès le 1^{er} janvier 2011 en contrepartie du retard pris (soumis à pénalités) par le délégataire dans la mise en place du nouveau groupe turbo alternatif ;
 - dans un second temps, il fixe à la date du 1^{er} octobre 2011 la **mise en place de ce groupe turbo alternatif** et l'application des pénalités éventuelles.

- L'avenant N°4 en date du 10 août 2011 et notifié le 6 septembre 2011, a porté sur la **modification du périmètre de la délégation** afin de permettre au délégataire de cibler et d'exporter la chaleur du réseau à d'autres abonnés (zone nord de Lormont – réseau privé). En outre, le bordereau de prix (annexe 12 du contrat) est complété.

- L'avenant N°5, signé le 17 janvier 2014, a porté sur la modification des modalités de paiement (article 65) et du bordereau des prix associés (annexe 12) dans le cadre particulier des

raccordements de grande ampleur, et ceci pour s'inscrire dans les objectifs communautaires de démarche volontaire de développement des énergies renouvelables. L'opération de raccordement de la cité Carriet, à Lormont, entre dans le cadre des raccordements de grande ampleur.

- L'avenant N°6, signé le 28 février 2018 et notifié le 28 mars 2018, a porté sur :

- pour la partie **déchets**, la suppression de l'obligation de traiter les mâchefers sur le territoire de la Gironde, l'adaptation du dispositif contractuel aux évolutions de la TGAP et sur la mise à jour de la formule de calcul de la performance énergétique ;

- pour la partie **réseau de chaleur**, la revalorisation du tarif gaz R1g₀ en raison de la fin de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN), la mise à jour des indices de révision des prix et la mise à jour de l'article 17 relatif aux clauses tarifaires ;

- pour les **dispositions communes**, la modification de l'actionnariat des sociétés Rive droite environnement et Rive droite énergie et la mise à jour de l'appellation de l'indice ICHTrev-TS (indice de coût horaire du travail révisé – tous salaires).

- Le protocole de fin de contrat a fait l'objet de l'avenant N°7, signé le 28 février 2018 et notifié le 28 mars 2018. Il a porté sur :

- les obligations respectives des parties jusqu'au terme du contrat ;
- les obligations des parties au cours de la période de tuilage avec le futur exploitant ;
- les modalités de restitution des différents biens et stocks en fin de contrat ;
- les conditions de toute contestation de la continuité de service ;
- les travaux à réaliser avant la fin de la délégation ;
- le montant du solde de tout compte et les modalités de versement de ce solde ;
- la clôture définitive de la délégation ;
- la prévention de toute contestation de la part d'une des parties quant à la répartition des biens et à la clôture des comptes de la délégation.

- L'avenant N°8, signé le 11 juillet 2018 et notifié le 13 juillet 2018, a porté sur des **travaux de rénovation du réseau** de la place Beaumarchais et de la rue François Mitterrand à Cenon.

¹² Les unités de répartition forfaitaires permettent de répartir entre les abonnés le coût des prestations fixes

dites R2 en fonction de la puissance maximum qu'ils appellent et de leur consommation moyenne.

LE PÉRIMÈTRE

Le périmètre est géographiquement situé sur les communes de :

- Cenon qui comprend l'Usine de valorisation énergétique (UVE), la chaufferie au gaz et la cogénération,
- Floirac,
- et Lormont avec la chaufferie de secours au gaz et la chaufferie biomasse des Akènes.
- Le périmètre de la délégation (usine de valorisation énergétique) est constitué de l'ensemble de l'usine de valorisation énergétique et ses annexes (bâtiment aéro-réfrigérant, livraison de

boues, hall de réception des déchets, bâtiment fours chaudières, ...), le bâtiment traitement des fumées, la cheminée d'évacuation des fumées, le bâtiment administratif, et les abords clôturés. L'unité de vitrification a été démantelée par la CUB en 2010.

- Le périmètre de la subdélégation (réseau de chaleur) comprend la chaufferie principale avec cogénération, la chaufferie de secours de Lormont, la chaufferie au bois des Akènes, le réseau primaire et les sous stations. Le réseau secondaire en aval de l'échangeur de la sous-station est en dehors du champ de la délégation de service public.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ET PERSPECTIVES

Faits marquants 2019 :

Du côté de l'usine de valorisation énergétique, l'année 2019 a été marquée par une amélioration de la disponibilité de l'installation et une stabilisation de la quantité de déchets incinérés.

Les apports de Bordeaux Métropole ont diminué de 2,6% par rapport à 2018. Cette baisse a été compensée par les apports du SEMOCTOM qui à la suite d'un incendie a apporté le double de tonnages à l'usine d'incinération de Cenon.

L'incident sur le turbo alternateur en fin d'année sur plus d'un mois a perturbé la production d'électricité qui chute de 11,5% comparée à celle de 2018.

Les performances énergétiques sont très bonnes et supérieures à 65% (seuil entrant dans les critères de réfaction de TGAP¹³) puisque le rendement énergétique atteint 73,7% (formule TGAP¹⁴) et la performance énergétique¹⁵ R1 (au sens européen) atteint 83,7%.

De plus, la quantité de chaleur récupérée et distribuée au réseau est quasi stable. Contrairement à l'exercice 2018, le recours au fonctionnement de la cogénération par la turbine à

gaz (TAG) en mode continu a été de 2 mois (1 mois en 2018). Le fait d'utiliser la TAG pour la valorisation électrique obère la quantité de vapeur envoyée au réseau.

Concernant l'activité du réseau de chaleur, les pertes en eau (18,6%) sur le réseau sont stables comparativement à 2018 et s'écartent à la hausse de 4 points du prévisionnel, du fait des multiples fuites constatées sur le réseau. Ces fuites au nombre de 22 pour la seule année 2019 sont provoquées par la corrosion extérieure des tubes. Sur l'exercice, des réparations ont eu lieu notamment sur les sous stations de la rue Jean Zay.

Trois nouveaux raccordements ont eu lieu en 2019 (la résidence Autonomie, l'EHPAD les coteaux et le square Oréa), seuls deux d'entre eux ont été facturés suite à la signature de la police d'abonnement.

Trois nouveaux raccordements ont été facturés en 2019 (la résidence Autonomie, l'EHPAD¹⁶ les coteaux et le square Oréa).

Suivi contractuel :

- 15/05/2019 : remise du compte-rendu technique et financier 2018 dans les délais contractuels ;
- 14/06/2019 : Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), thématique déchets, organisée par Bordeaux Métropole ;

¹³ Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

¹⁴ Au sens de la loi de finance rectificative pour 2016

¹⁵ Arrêté Ministériel du 7/12/2016 appelé aussi R1 au niveau européen

¹⁶ Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

- 28/08/2019 : inspection par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL, Etat) ;
- 20/09/2019 : Commission Suivi de Site (CSS) organisée par la Direction Départementale des Territoires et de La Mer (DDTM, Etat) ;
- 18/10/2019 : Comité Suivi Santé Environnement organisé par Bordeaux Métropole ;
- Poursuite des réunions de suivi trimestrielles délégant/délégataire.

Perspectives :

Le contrat arrivant à terme le 31 décembre 2020, une mise en concurrence s'est déroulée sur 2019-2020 afin d'attribuer un contrat de concession de services portant délégation de service public avec travaux sur le réseau de chaleur des Hauts de Garonne pour une durée de 7 ans (1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2027). Le conseil métropolitain s'est prononcé le 24 juillet 2020 et a retenu Idex-Mixener en tant que futur délégataire de ce réseau

de chaleur (traitement des déchets et du chauffage urbain des Hauts de Garonne).

Par ailleurs, le plan d'actions de maintenance défini au protocole de fin de contrat se poursuit en 2020, afin que le retour de ses biens à Bordeaux Métropole se déroule dans les meilleures conditions.

LE BILAN

L'analyse du bilan se résumera à celle du patrimoine immobilier, étant donné qu'il n'existe pas de bilan « consolidé » de la société dédiée. Les tableaux de raccordement des résultats des entités analytiques avec les comptes sociaux ont été

communiqués à Bordeaux Métropole. Seuls les comptes d'immobilisation et de provision sont analysés au regard du contrat et un focus est opéré sur les capitaux propres.

Les capitaux propres

Au niveau des comptes sociaux, les capitaux propres de Rive droite environnement s'établissent à 1,2 M€ et ceux de Rive droite énergie à -5,01 M€. Ces derniers demeurent inférieurs à la moitié du capital social (50 K€), et ce, depuis l'exercice 2013, contrairement à l'article L223-42 du Code de commerce. Aucune régularisation n'a été faite.

Le résultat net de l'entité « Rive droite environnement » (incinération) atteint 591 K€ et le résultat net de l'entité « Rive droite énergie » (réseau de chaleur) s'élève à une perte de -898 K€. Le capital social est de 100 K€ pour chacune des entités.

Le patrimoine immobilier

Pour mémoire, depuis l'exercice 2015 au passif du bilan des dettes rattachées à des participations ont été enregistrées pour 6,3 M€ et sont remboursées à hauteur de 1,2 M€ chaque année au taux de 5,5 %. La dette sera éteinte fin 2020. Il s'agit d'un emprunt auprès de Dalkia pour financer les investissements antérieurement financés par le compte courant.

En ce qui concerne l'usine d'incinération et le réseau existants, le délégataire ne fait pas figurer au bilan de son activité l'intégralité des biens immobilisés ; ainsi seuls les biens concessifs (financés par le délégataire pendant la délégation) apparaissent dans les liasses fiscales.

- Rive droite environnement (usine de valorisation énergétique) inscrit à son actif **1 M€ d'immobilisations nettes** à fin 2019 ; correspondant principalement à la part non amortie du turbo alternateur acquis en 2011 pour 6,4 M€. Sur l'exercice, ont été acquis nets des cessions 65 K€ d'immobilisations financières (correspondant à des cessions de créances) et 41 K€ d'installations générales (renforcement de la sécurité incendie).
- Rive droite énergie (chauffage urbain) compte **15,6 M€ d'immobilisations**

nettes au 31 décembre 2019 (dont 14 M€ concernent les biens du domaine concédé). Ces immobilisations correspondent pour 10,4 M€ aux travaux de passage en basse pression du réseau de chauffage urbain et aux changements de sous-stations réalisées au cours de l'année 2009. Les 5,2 M€ restant correspondent aux nouveaux raccordements. Trois nouveaux raccordements ont été réalisés en 2019 pour 189 K€, comptabilisés en « installations générales ». Enfin 1,3 M€ de travaux de réparation consécutifs à l'avenant n°8 figurent toujours en immobilisations en cours, alors que la mise en service a eu lieu à l'automne 2018. En fin de contrat Bordeaux métropole paiera la valeur nette comptable des biens, établie sur un provisionnel à 1 318 825 €. Le montant réel des travaux n'est à ce jour pas justifié pour Bordeaux métropole, un écart subsiste à hauteur de 102 K€. Une réserve est émise pour la non mise en service des biens et pour non-justification du montant des travaux. Le rapport du commissaire aux comptes est taiseux sur le sujet.

Les investissements financés par la concession (par opposition à ceux mis à disposition par Bordeaux Métropole) figurent à l'actif du bilan du

concessionnaire en tant qu'immobilisations classiques (comptes 21 ou 23). S'agissant de biens de retour, ces immobilisations seront remises à la Métropole à titre gratuit et en état normal d'entretien à l'échéance du contrat (article 93).

Seules les immobilisations dites « renouvelables » sur la durée du contrat devraient faire l'objet d'un amortissement industriel (i.e. sur leur durée de vie, celle-ci amenant par définition à un renouvellement antérieur à l'échéance du contrat). Toutefois, le sub-délégué ne constate pas d'amortissement qui viendrait minorer l'actif, mais pratique une provision pour garantie contractuelle de renouvellement.

Un amortissement financier ou de caducité, appelé « provision pour reconstitution des capitaux investis » (PRCI) est pratiqué sur la totalité des immobilisations du domaine concédé. Cette provision augmente chaque année de la dotation passée en cours d'exercice.

Les immobilisations du chauffage urbain augmentent de 1,4% en passant de 13,8 M€ à 14 M€, et dans le même temps, la dotation pour reconstitution du capital de ces biens augmente de 6,6%. Cette évolution traduit une année où les acquisitions de fin de trimestre 2018 ont été amorties sur l'année pleine, auxquelles se sont ajoutées les nouvelles acquisitions 2019 (189 K€). Ainsi, la provision pour reconstitution des capitaux investis s'élève à 12,3 M€ au 31/12/2019.

en K€	2016	2017	2018	2019
Immobilisations biens du domaine concédé	13 498	13 644	13 843	14 032
Dotation pour reconstitution du capital	1 408	1 426	1 491	1 589
P.R.C.I amortissement de caducité	7 840	9 266	10 757	12 346

CONTRÔLES EFFECTUÉS

Contrôles financiers

Le compte rendu technique et financier annuel (CRTF) a été transmis à la Métropole, conformément à l'article 83 du contrat, avec notamment la liasse fiscale, le bilan, le compte d'exploitation analytique et le rappel des différents tarifs appliqués.

Les rapports du commissaire aux comptes (CAC) sur l'exercice 2019 ont été communiqués et ne mentionnent aucune réserve. Pour information, les rapports sur l'exercice 2018 certifient la sincérité, la régularité et l'image fidèle des comptes, sans réserve.

Le rapprochement entre la balance générale et la liasse fiscale, d'une part, le compte rendu annuel, d'autre part, a été effectué pour Rive droite environnement et Rive droite énergie.

Entre la balance générale et la liasse fiscale de Rive droite énergie, trois écarts à somme nulle sont constatés. Ils sont relatifs à de la refacturation de gaz entre la chaufferie de Cenon et la cogénération. Ainsi, il existe une compensation de 1,615 M€ entre les charges et les produits dans la liasse fiscale qui n'a pas lieu d'être. La présentation du compte de résultat figurant dans la liasse fiscale

ne respecte pas le principe comptable de non-compensation défini par le Code de commerce.

La répartition analytique établie pour le compte rendu annuel entraîne des écarts ligne à ligne avec les comptes de la balance générale pour le délégataire et le sub-délégataire. Les explications obtenues lors de la rédaction du présent rapport sont résumées ci-dessous :

- **Pour Rive droite environnement**, l'écart de +173 K€ sur le résultat net provient du plafonnement contractuel des frais de structure. Ainsi, le résultat net social passe de 590 K€ à 764 K€ dans les comptes de la délégation.

- **Pour Rive droite énergie**, l'écart de +827 K€ sur le résultat net provient notamment de l'ajustement des frais de structure (+527 K€) et de l'annulation de la dotation aux amortissements de caducité (+417 K€). Ainsi, le résultat net social passe de -898 K€ à -71 K€ dans les comptes de la délégation.

Le compte de résultat de la délégation tel qu'il est présenté par le délégataire fausse la vision financière, car la quote-part de subvention n'est pas classée en produits exceptionnels. L'EBE est donc majoré de ce produit. La présentation dans le présent rapport tient compte de la rectification.

Contrôles contractuels :

- Le délégataire a respecté ses obligations contractuelles à l'égard de Bordeaux Métropole, y compris celles relatives à la mise en œuvre du protocole de fin de contrat.
- Le délégataire a respecté ses obligations au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Le délégataire a enregistré une disponibilité supérieure à 8 000 heures sur chacune des deux lignes de traitement.

Avec la fourniture d'énergie thermique au réseau des Hauts de Garonne et la commercialisation d'électricité, l'installation affiche un taux de valorisation énergétique élevé ;

- Bordeaux Métropole a respecté son engagement contractuel d'apporter au minimum 90.000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles par an.

LES PRODUITS

Le chiffre d'affaires de l'exercice du délégataire résulte :

- à hauteur de 52%, de l'incinération d'ordures ménagères et de la vente de l'électricité produite par le groupe turbo alternateur (turbine à vapeur) de l'usine de valorisation énergétique ;
- à hauteur de 48%, du réseau de chauffage urbain, en particulier, de la vente d'électricité issue de la

cogénération (turbine à gaz), ainsi que des produits de la vente de chaleur R1 (part variable : consommation) et R2 (part fixe : abonnement).

Le tableau ci-après présente et compare le chiffre d'affaires et les autres produits de la délégation réalisés et prévus annuellement par activité.

Libellé \ années	Réalisé 2018		Réalisé 2019		Evolution du réalisé 2019 Vs 2018		Prévisionnel 2019		Evolution 2019 réalisé Vs prévisionnel		Prévisionnels cumulés 2009 à 2019	
	€	% sur total	€	% sur total	€	en %	€	% sur total	€	%	€	%
Incinération	9 322 167	52,4%	9 417 588	52,2%	95 421	1,0%	8 528 776	47,1%	888 812	10,4%	90 422 104	46,2%
Prestation de boues	0		0		0	N/A	547 760		-547 760	-100,0%	6 025 360	
Vente Ordures Ménagères BM	6 299 998		5 945 325		-354 673	-5,6%	4 123 800		1 821 525	44,2%	45 361 800	
Vente Ordures Ménagères hors BM	1 450 972		1 945 608		494 636	34,1%	2 160 000		-214 392	-9,9%	23 760 000	
Vente ferrailles mâchefers	9 304		2 249		-7 055	-75,8%	0		2 249	N/A	0	
Vente électricité	1 180 291		1 044 102		-136 189	-11,5%	1 697 216		-653 114	-38,5%	15 274 944	
TGAP	372 579		376 413		3 834	1,0%	0		376 413	N/A	0	
Autres prestations	9 023		103 891		94 868	1051,4%	0		-103 891	N/A	0	
Chauffage Urbain	8 459 351	47,6%	8 613 831	47,8%	154 480	1,8%	9 565 620	52,9%	-951 789	-10,0%	105 273 017	53,8%
R1	2 802 133		2 643 666		-158 466	-5,7%	2 733 750		-90 084	-3,3%	29 615 625	
R2	4 360 381		4 460 340		99 959	2,3%	3 889 000		571 340	14,7%	42 195 000	
Vente d'électricité (cogénération)	1 296 488		1 495 139		198 651	15,3%	2 822 870		-1 327 731	-47,0%	30 217 992	
Ventes complémentaires DSP	350		14 686		14 336	4096,0%	120 000		-105 314	-87,8%	960 000	
Ventes complémentaires hors DSP	0		0		0	N/A	0		0	N/A	36 000	
Travaux de raccordement	0		0		0	N/A	0		0	N/A	2 248 400	
Total Chiffre d'Affaires	17 781 518	100,0%	18 031 419	100,0%	249 901	1,4%	18 094 396	100%	-62 977	-0,3%	195 695 121	100%
Production stockée					0				0	N/A	0	
Reprise sur provisions GER					0				0	N/A	0	
Variation de travaux en cours					0				0	N/A	0	
Autres reprises	21 242		26 795		5 553	26,1%			26 795	N/A	0	
Droits de raccordement (étalés)	430 346		501 705		71 360	16,6%			501 705	N/A	0	
Quote part des Subventions pour investissement	119 896		119 896		0	0,0%			119 896	N/A	0	
Prise en charge dépenses sur sinistre par assurance	2		5		3	196,5%			5	N/A	0	
Produit sur excédent CO ²	-77 393		-91 525		-14 133	18,3%			-91 525	N/A	0	
Rétrocession gaz à R D Environnement (reprise 2011)					0				0	N/A	0	
Produit UIOM sur production électrique					0				0	N/A	0	
Autres produits	58 612		4 600		-54 012	-92,2%	121 840		-117 240	-96,2%	1 116 580	
TOTAL DES PRODUITS	18 334 222		18 592 895		258 673	1,4%	18 216 236		376 659	2,1%	196 811 701	

Le tableau suivant présente et compare le chiffre d'affaires et les autres produits de la délégation réalisés et prévus cumulés par activité.

Libellé \ années	Réalisés cumulés 2009 à 2019		Prévisionnels cumulés 2009 à 2019		Evolution réalisés cumulés / prévisionnels cumulés	
	€	%	€	%	en valeur	en %
Incinération	90 601 626	51,2%	90 422 104	46,2%	179 522	0,2%
Prestation de boues	1 660 596		6 025 360		-4 364 764	-72,4%
Vente Ordures Ménagères BM	61 704 205		45 361 800		16 342 405	36,0%
Vente Ordures Ménagères hors BM	14 912 682		23 760 000		-8 847 318	-37,2%
Vente ferrailles mâchefers	38 697		0		38 697	N/A
Vente électricité	7 347 249		15 274 944		-7 927 695	-51,9%
TGAP	4 825 284		0		4 825 284	N/A
Autres prestations	112 914		0		112 914	N/A
Chauffage Urbain	86 347 383	48,8%	105 273 017	53,8%	-18 925 634	-18,0%
R1	30 119 579		29 615 625		503 954	1,7%
R2	42 629 145		42 195 000		434 145	1,0%
Vente d'électricité (cogénération)	13 124 467		30 217 992		-17 093 526	-56,6%
Ventes complémentaires DSP	167 740		960 000		-792 260	-82,5%
Ventes complémentaires hors DSP	44 430		36 000		8 430	23,4%
Travaux de raccordement	262 023		2 248 400		-1 986 377	-88,3%
Total Chiffre d'Affaires	176 949 010	100%	195 695 121	100%	-18 746 112	-9,6%
Production stockée	0		0		0	N/A
Reprise sur provisions GER	196		0		196	N/A
Variation de travaux en cours	0		0		0	N/A
Autres reprises	-249 556		0		-249 556	N/A
Droits de raccordement (étalés)	2 058 546		0		2 058 546	N/A
Quote part des Subventions pour investissement	648 255		0		648 255	N/A
Prise en charge dépenses sur sinistre par assurance	2 029 633		0		2 029 633	N/A
Produit sur excédent CO ²	492 423		0		492 423	N/A
Rétrocession gaz à R D Environnement (reprise 2011)	-80 000		0		-80 000	N/A
Produit UIOM sur production électrique	350 000		0		350 000	N/A
Autres produits	244 701		1 116 580		-871 879	-78,1%
...	16 607		0		16 607	N/A
TOTAL DES PRODUITS	182 459 815		196 811 701		-14 351 886	-7,3%

L'USINE DE VALORISATION ENERGETIQUE (UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE – UVE)

Les recettes de 2019 s'élèvent à 9,418 M€. Elles s'accroissent légèrement (+1%) en comparaison à 2018, et sont fortement supérieures à celles du plan d'affaires (+10,4%) qui étaient prévues à 8,529 M€.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires réel cumulé (2009-2019), d'un montant de 90,602 M€, dépasse les

prévisions qui étaient estimés à 90,422 M€ pour la même période.

Les principales sources d'écart au plan d'affaires (PAI) et/ou à l'exercice précédent sont expliquées ci-après.

Prestations de boues :

Il s'agit de l'incinération des boues issues des stations d'épuration de Bordeaux Métropole exploitées et prévues au plan d'affaires.

L'apporteur utilise d'autres débouchés depuis l'exercice 2013 pour la valorisation des boues.

Ainsi, il n'y a plus aucun apport de boues des stations d'épuration ce qui obère le chiffre d'affaires de presque -3,8 M€ sur la période 2013-2019 (548 K€ par an).

Ventes d'ordures ménagères (Bordeaux Métropole et hors Bordeaux Métropole) :

Les apports prévisionnels d'ordures ménagères inscrits au plan d'affaires sont de 120 000 tonnes : 90 000 tonnes pour Bordeaux Métropole (75%) et 30 000 tonnes pour le hors métropole (25%), constituant le vide de four et correspondant à la part de risque du délégataire.

L'unité de valorisation énergétique a reçu et traité, en 2019, 125 450 tonnes de déchets, tonnage stable par rapport à l'exercice précédent (-11 tonnes). La répartition a été de 102 161 tonnes en provenance de Bordeaux Métropole (81%) et de 23 289 tonnes par des apporteurs tiers (19%). L'usine a ainsi traité 5 450 tonnes de plus que la prévision budgétaire (au PAI), la capacité maximale autorisée est de 138 000 tonnes, incluant les autres déchets.

➤ Les apports de Bordeaux Métropole en volume sont en baisse de 2 748 tonnes par rapport à l'an dernier. Le prix moyen de vente a augmenté pour atteindre 58,2 € HT la tonne contre 57,93 € HT l'exercice précédent. Ce prix de vente moyen résulte du prix applicable aux tonnages jusqu'à 90 000 tonnes (45,82 € HT non révisé) et du prix applicable au-delà (72 € HT non révisé).

Comparativement au PAI, l'exercice 2019 est excédentaire de 1,8 M€ pour un dépassement estimé de 12 161 tonnes. L'effet favorable sur le prix est en partie dû à l'impact de la révision ayant

fait évoluer à la hausse le prix de 18,8% en moyenne annuelle comparativement au prix de base.

Les tonnages retenus pour la clôture des comptes sont estimés par le délégataire en ce qui concerne le mois de décembre, ce qui explique le différentiel tant en volume (102 161 tonnes estimées pour 102 292 tonnes réellement apportées) qu'en prix (5,945 M€ de chiffre d'affaires estimé pour 5,962 M€ facturés). Ces écarts résultent de la correcte séparation des exercices comptables et sont validés par Bordeaux Métropole.

➤ Les apports hors Bordeaux Métropole (SEMOTOM, autres collectivités et Véolia) sont venus compléter, à hauteur de 23 289 tonnes en 2019, le vide de four établi à 30 000 tonnes maximum conformément au contrat. Ces apports sont en hausse de 2 737 tonnes à la suite des apports du Semotom qui ont plus que doublés sur l'exercice à la suite de l'incendie du centre de transfert de Saint Léon. Le prix de vente aux apporteurs hors Bordeaux Métropole est également en croissance de 2,6% (83,54 € HT contre 81,45 € HT). Les apports de Véolia (société du groupe) sont régulés de sorte que l'UVE soit saturée une fois la priorité donnée à Bordeaux Métropole et en fonction des autres apporteurs.

Ventes de chaleur

La vente de chaleur de l'usine de valorisation énergétique au réseau de chauffage urbain pour 1,822 M€ n'apparaît pas dans la présentation globale du compte de résultat de la Délégation de service public (DSP) puisque celle-ci est neutralisée en consolidation par l'achat de cette même chaleur par le réseau de chaleur à l'usine de valorisation énergétique (opération réciproque). Il s'agit de la chaleur issue de l'incinération fournie au réseau au moyen de l'échangeur.

La vente de chaleur comptabilisée en 2019 augmente légèrement (+2,1%, soit +38 K€), en raison notamment d'un hiver moins rigoureux mais

d'une durée plus longue et d'une meilleure disponibilité des installations (fours).

En conséquence, sur l'année 2019, l'énergie apportée au réseau de chauffage urbain qui provient prioritairement (74,3%)¹⁷ des échangeurs de récupération de chaleur issue de la combustion des déchets de l'usine de valorisation énergétique a été supérieure à celle de 2018 (72%).

Par ailleurs, le ratio de valorisation thermique en 2019 s'établit à 45% contre 47% en 2018. Ceci est dû au fait que la chaleur distribuée aux abonnés via le réseau est stable¹⁸ et que la vapeur produite augmente de 4,3%.

Vente d'électricité

Ce poste diminue fortement en 2019 (-11,5%) du fait d'un incident sur le turbo alternateur à la fin de l'année 2019 entraînant une réduction de la production. La production électrique par le turbo alternateur (pour l'autoconsommation et la vente à EDF) est passée de 29 410 MWh en 2018 à 26 658 MWh en 2019, soit une baisse de -9,4%. Ainsi, l'export sur le réseau (vente à EDF après prélèvement pour autoconsommation) est passé de 19 400 MWh en 2018 à 17 824 MWh en 2019. La recette de vente

d'électricité (provision de rattachement à l'exercice) correspond à un volume de 17 876 MWh (en baisse de 12%) à un tarif de l'ordre de 58 €/ MWh (stable), procurant ainsi un chiffre d'affaires de 1 M€ pour 1,7 M€ attendus au plan d'affaires. Au plan d'affaires, la part autoconsommée n'était pas prévue et le prix de vente s'entendait sur le marché libre. En contrepartie, le plan d'affaires initial prévoyait un achat d'électricité bien plus conséquent de l'ordre de 437 K€ annuel.

Autres produits

La **Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)** est de 376 K€ en 2019, bénéficiant du taux réduit à 3 €/t, grâce aux émissions NOx restreintes et à de meilleures performances énergétiques.

Les **autres prestations** (104 K€) correspondent à des Certificats d'économie d'énergie (CEE). La

pose de matelas isolants au niveau des vannes a permis de limiter la déperdition thermique et renforcer la sécurité. Le délégataire a perçu des CEE qui permettent de couvrir la dépense.

La **vente de ferrailles** (2 K€) est un produit issu de la valorisation des mâchefers. Cela représente un volume de 25 982 Tonnes dont 99% ont été valorisés, et pour lesquels 89% ont été transformés en sous couche routière (23 047 T).

¹⁷ Cf. CRETEF 2019 § 3.3.2 Bilan technique.

¹⁸ Cf. CRETEF 2019 § 3.1.2 Rapport détaillé.

LE CHAUFFAGE URBAIN

Le chiffre d'affaires du chauffage urbain s'accroît de +1,8% en passant de 8,459 M€ à 8,614 M€ en 2019.

Les recettes annuelles réalisées affichent un retard de 0,952 M€ (soit -10%) par rapport aux recettes de l'année 2019 inscrites au plan d'affaires initial (PAI), qui étaient estimées à 9,566 M€. L'écart au PAI s'est creusé dès le début du contrat du fait des raccordements moins nombreux que ceux prévus initialement, et du fait d'une moindre recette

électrique (cogénération gaz) en raison du choix de fonctionner en mode dispatchable (ou discontinu). C'est un mode de fonctionnement en continu qui était prévu au PAI.

Depuis 2009, le cumul des recettes attendues s'établit à 105,273 M€ alors qu'il n'atteint à fin 2019 que 86,347 M€ soit un décalage de 18,926 M€ (-18%). Ce décalage correspond à un peu plus de deux années de chiffre d'affaires de retard.

Ventes R1

La vente de R1 (partie variable équivalent à la consommation des usagers) diminue comparativement à 2018 et s'élève à 2,644 M€ en 2019, soit une baisse de -5,7% (-0,158 M€).

En effet, la hausse du tarif de 1,6% (prix passant de 23,08 €/MWh à 23,45 €/MWh en 2019) a été amoindrie par la réduction des volumes des MWh vendus (-4,39%) et par la baisse du nombre de jour

de chauffe (-8 jours) soit -3,65%. Sur l'année, les degrés jours unifiés (DJU), indicateur de mesure de la rigueur climatique, ont fortement diminué (-5,3%).

Les ventes R1 ont été inférieures à celles attendues au PAI (-3,3%) pour la seule année 2019, mais demeurent au-delà des prévisions (+1,7%) en cumulé.

Ventes R2

Les ventes R2 (partie fixe) s'élèvent à un total de 4,460 M€ en 2019.

Elles se composent, d'une part, du chiffre d'affaires R2-2 correspondant à la puissance souscrite. Celui-ci augmente de 2,3% par rapport à l'exercice précédent passant de 3,425 M€ à 3,496 M€. Cet accroissement (0,71 M€) est la résultante d'une variation tarifaire.

D'autre part, le chiffre d'affaires R2-3, correspondant à la rémunération des dépenses de gros entretien et renouvellement des matériels à la charge du sub-délegataire, passe de 0,935 M€ à 0,965 M€, soit une augmentation de 0,030 M€. Cette répartition des coûts d'exploitation et de maintenance du réseau ont été évalués dans le plan d'affaires initial à 3,5 M€ répartis sur un total d'unités de répartition forfaitaire (URF)¹⁹ de 100 000, soit 35 €/URF (article 70.4 du contrat).

En 2019, au PAI le chiffre d'affaires R2 s'établissait à 3,9 M€. A fin 2019, le nombre d'URF est porté à 104 497 contre 103 704 en 2018. 2 nouveaux raccordements réalisés (résidence Autonomie 569 URF et EHPAD les Coteaux 351 URF) entre fin 2018 et le courant de l'année 2019 ont permis de comptabiliser 920 URF supplémentaires. Ainsi le prix de vente des URF en 2019 est proche de 42 €. Le décompte des URF d'une année à l'autre n'est pas stabilisé, ce qui ne permet pas avec certitude de connaître le nombre d'URF à fin 2019. Le délégataire n'a pas répondu aux demandes de précision.

Par rapport à la prévision, les ventes R2 réelles annuelles s'améliorent de 14,7% (+0,571 M€). Ainsi, l'écart entre le cumul des ventes réalisées (42,629 M€) depuis le début du contrat par rapport au plan d'affaires (42,195 M€) est devenu positif sur l'exercice à hauteur de 434 K€.

¹⁹ Les URF sont calculées en fonction de la puissance maximum que les abonnés appellent et de leur consommation moyenne.

Ventes d'électricité cogénération

Après l'amorce d'une baisse importante en 2014, la vente d'électricité issue de la turbine à gaz (cogénération) augmente régulièrement. En 2019, ce sont 6 803 MWh qui ont été produits contre 4 047 MWh en 2018, le délégataire ayant préféré

faire fonctionner la cogénération en mode continu un mois de plus par rapport à 2018 ; au détriment de l'alimentation du réseau en énergie renouvelable.

Vente électricité	2018		2019		Var
Quantités produites (TAG Cenon)	4 047 MWh		6 803 MWh		68,1%
Part variable (€)	399 178	La cogénération a fonctionné : - 1 mois en mode continu (janvier) ; - en mode dispatchable sur janv à mars et nov et déc.	585 218	La cogénération a fonctionné : - 2 mois en 2019 en mode continu (janv-fév) ; - en mode dispatchable sur janv à mars et nov et déc.	46,6%
Part fixe (€)	897 310		909 921		1,4%
Chiffre d'affaires (€)	1 296 488		1 495 139		15,3%

Pour mémoire, le sub-délégataire peut renoncer à une production en continue au profit d'un mode dit « dispatchable ». Dans ce mode de fonctionnement, la turbine à gaz ne produit qu'à la demande d'Électricité de France (EDF). L'opérateur (EDF) rémunère le producteur Rive droite énergie à travers une redevance variable, assise directement sur la production réelle, et une redevance fixe correspondant à la mise à disposition à tout moment d'une capacité de production. Ainsi, la récupération thermique de la chaleur issue de l'UVE est privilégiée.

La cogénération permet de produire à la fois de l'énergie thermique (chaleur) et de l'énergie mécanique (électricité). Seule l'énergie thermique est valorisée en chauffage et eau chaude sanitaire (ECS) par l'intermédiaire du réseau. Quant à l'énergie mécanique, produite à partir de la turbine à gaz (grâce à un alternateur) pour être transformée en énergie électrique, elle est vendue à EDF par contrat (12 ans).

Le recours au seul mode « dispatchable » permet de diminuer le coût de la chaleur par valorisation électrique et de réduire les émissions de CO₂.

LES PRODUITS COMMUNS DE LA DELEGATION

Droits de raccordements

Le contrat de DSP, dans ses articles 28, 29 et 65, prévoit la possibilité d'extensions particulières du réseau de canalisations et de renforcement des installations qui en sont la conséquence. Les frais de raccordement facturés aux abonnés comprennent le coût des branchements et des renforcements éventuels sur le réseau existant, ainsi que les compteurs.

Le développement a pris du retard en comparaison de ce qui était escompté en 2008 lors de l'élaboration des prévisions du plan d'affaires. Néanmoins en 2019, 3 nouveaux raccordements ont généré une recette de 0,502 M€ (+16,6% vs 2018).

Quote-part des subventions pour investissements

Le montant inscrit pour 2019 est de 0,120 M€, du même montant que l'an dernier, les subventions de

l'ADEME étant étalées sur la durée restante du contrat.

Produits sur excédents CO2

Pour la quatrième année consécutive, cette ligne apparaît en négatif puisque le délégataire a dépassé les quotas alloués à son « droit à polluer » dans le cadre du PNAQ 3²⁰. En effet, le droit à émettre était « gratuit » à hauteur de 3 048 tonnes en 2019 et il en a été consommé

6 761 tonnes. Ainsi, un dépassement de 3 713 tonnes acheté au cours de 24,65 €/tonne conduit à une charge (hors 3 K€ de frais de gestion) de 92 K€. En 2018, il avait été rejeté dans l'atmosphère 7 347 tonnes de CO₂²¹.

Le total des produits incluant l'exceptionnel (quote-part des subvention) mais hors financier de la délégation :

Le total des produits se compose des produits de l'incinération, du chauffage urbain et d'autres produits, soit en 2019 un total de 18,593 M€, soit 0,259 M€ de plus qu'en 2018 et un retard cumulé au PAI de 14,352 M€ (-7,3%).

- 9,418 M€ de chiffre d'affaires est réalisé à travers l'incinération, en progression tant par rapport à 2018 qu'au prévisionnel annuel. En cumul, le chiffre d'affaires réalisé reste dans l'épure de l'attendu au PAI (+ 0,180 M€).
- 8,614 M€ de chiffre d'affaires résulte du chauffage urbain, en hausse de 0,155 M€ vs 2018. Toutefois, comparé au prévisionnel, l'activité conserve un retard d'environ 10% (-0,952 M€). En effet, les ventes supérieures du R2 (+0,571 M€) ne permettant pas de couvrir le décalage sur la cogénération (-1,328 M€) relatif au choix finalement de fonctionnement en mode « dispatchable ». En cumul, le chiffre d'affaires chauffage urbain accumule un retard de 18,926 M€ (soit -18%) par rapport au plan d'affaires, dont 90% sont imputables à la cogénération.

LES CHARGES

Pour mémoire, par mesure de simplification et de facilité de lecture, les charges n'ont pas fait l'objet de différenciation entre le délégataire (usine de valorisation énergétique) et le sub-délégataire (réseau de chaleur), mais ont été regroupées après consolidation (annulation des contreparties

réiproques). Ainsi, cette présentation est dans l'esprit du contrat passé avec le délégataire, reflétant un seul compte analytique qui est celui de la délégation de service public.

Les charges sont présentées ci-après :

²⁰ Plan National d'Allocation de Quota 3^{ème} phase (2013-2020). Depuis le 1^{er} janvier 2005, un PNAQ doit être élaboré par chaque État membre de l'Union européenne, l'objectif est de déterminer la quantité de CO₂ dont l'émission est autorisée. Il doit être renouvelé tous les trois ans. La France en est au PNAQ 3. Initié dans le cadre du protocole de Kyoto, ce système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre doit indiquer la quantité totale de quotas que chaque État membre a

l'intention d'allouer ainsi que ses propositions pour l'attribution de ces quotas. Les entreprises des secteurs d'activité concernés doivent respecter ces quotas d'émission de CO₂.

²¹ Une erreur sur le rapport annuel du délégataire s'est glissée page 103. En cohérence avec la page 124 c'est bien une consommation de 7 347 tonnes de quota et non 9 747 qu'il faut considérer pour 2018.

Libellé \ années	Réalisé 2018		Réalisé 2019		Evolution du réalisé 2019 Vs 2018		Prévisionnel 2019		Evolution 2019 réalisé Vs prévisionnel	
	€	% sur total	€	% sur total	€	en %	€	% sur total	€	%
Variation de stock	0		0		0	N/A	0		0	N/A
Achat	3 029 222	20,4%	3 172 252	21,4%	143 030	4,7%	4 803 185	32,8%	-1 630 933	-34,0%
Electricité	66 265		111 119		44 854	67,7%	596 855		-485 736	-81,4%
Eau	115 231		89 534		-25 697	-22,3%	55 600		33 934	61,0%
Combustibles	2 377 487		2 386 990		9 504	0,4%	3 398 430		-1 011 440	-29,8%
Produits allumage et additifs	43 946		23 713		-20 233	-46,0%	51 400		-27 687	-53,9%
Carburant GO	0		3 761		3 761		0		3 761	N/A
Produit traitement d'eau	4 055		33 539		29 483	727,1%	0		33 539	N/A
Fourniture d'entretien et petit équipement	83 153		140 451		57 298	68,9%	230 500		-90 049	-39,1%
Réactif traitement des fumées	337 276		359 602		22 326	6,6%	470 400		-110 798	-23,6%
Autres achats	1 809		23 542		21 734	1201,6%	0		23 542	N/A
Services extérieurs	5 614 536	37,8%	5 625 226	37,9%	10 689	0,2%	4 969 150	34,0%	656 076	13,2%
Facturation frais de siège	831 621		846 754		15 133	1,8%	685 400		161 354	23,5%
Sous-traitance	2 050 634		1 940 257		-110 377	-5,4%	2 575 300		-635 043	-24,7%
dont groupe	1 876 733		1 740 918		-135 815	-7,2%	1 595 200		145 718	9,1%
Crédit Bail, location	16 831		16 395		-436	-2,6%	5 200		11 195	215,3%
Gros entretien et réparations (GER)	2 305 267		2 268 755		-36 512	-1,6%	1 034 450		1 234 305	119,3%
Maintenance	53 736		66 003		12 267	22,8%	291 400		-225 397	-77,3%
Entretien et réparation autres	1 474		12 916		11 441	775,9%	0		12 916	N/A
Assurance	351 429		474 227		122 798	34,9%	377 400		96 827	25,7%
Documentation - Etude	3 544		-81		-3 625	-102,3%	0		-81	N/A
Autres services extérieurs	253 800	1,7%	97 106	0,7%	-156 694	-61,7%	311 800	2,1%	-214 694	-68,9%
Honoraires	56 192		14 392		-41 800	-74,4%	40 000		-25 608	-64,0%
Déplacement, Missions, Réceptions	35 451		17 340		-18 112	-51,1%	39 300		-21 960	-55,9%
Frais de véhicule	33 791		32 166		-1 625	-4,8%	33 600		-1 434	-4,3%
Postes et télécommunications	57 827		20 406		-37 422	-64,7%	174 700		-154 294	-88,3%
Frais de contrôle	62 584		8 406		-54 178	-86,6%	0		8 406	N/A
Autres services extérieurs	7 954		4 396		-3 558	-44,7%	24 200		-19 804	-81,8%
Impôts et Taxes	952 141	6,4%	969 052	6,5%	16 911	1,8%	718 040	4,9%	251 012	35,0%
Cotisation Economique Territoriale (CET)	238 947		237 431		-1 516	-0,6%	436 511		-199 080	-45,6%
Taxe parafiscale, TGAP	2 344		1 275		-1 069	-45,6%	5 200		-3 925	-75,5%
Taxe véhicule	125		0		-125	-100,0%	3 000		-3 000	-100,0%
CSS Organic	0		0		0	N/A	31 279		-31 279	-100,0%
TGAP	384 373		381 579		-2 794	-0,7%	16 250		365 329	2248,2%
Autres dont TF	326 351		348 767		22 416	6,9%	225 800		122 967	54,5%
Impôt forfaitaire annuel - IFA							0		0	N/A
Charges de personnel	3 019 228	20,3%	3 001 332	20,2%	-17 896	-0,6%	2 111 600	14,4%	889 732	42,1%
Autres charges de gestion courante	47 174	0,3%	0	0,0%	-47 174	-100,0%	0	0	0	N/A
Redevances pour occupation du domaine public et chauffage urbain	1 938 579	13,0%	1 961 281	13,2%	22 702	1,2%	1 710 000	11,7%	251 281	14,7%
Sinistre	1 312	0,0%	0	0,0%	-1 312	-100,0%	0	0	0	N/A
TOTAL DES CHARGES	14 855 993	100,0%	14 826 248	100,0%	-29 745	-0,2%	14 623 775	100%	202 473	1,4%
Poids des charges d'exploitation dans le CA	83,5%		82,2%				80,8%			

Les charges d'exploitation hors dotation aux amortissements et provisions (DAP) en 2019 pèsent pour 82,2% dans le chiffre d'affaires global de la DSP, soit une amélioration de 1,3 points par rapport à l'exercice précédent avec des charges de services extérieurs bien moindres ; la cible dans le plan d'affaires était toutefois de 80,8%.

Dans le détail, les cinq premiers postes de charges d'exploitation sont présentés ci-après. Ils sont mis en perspective par rapport à l'année précédente. Ces postes représentent 78% du total des charges d'exploitation de la délégation hors DAP.

Rang N	Libellé \ années	Réalisé 2018		Réalisé 2019		Evolution du réalisé 2019 Vs 2018	
		€	% sur total charges	€	% sur total charges	€	%
1	Charges de personnel	3 019 228	20,3%	3 001 332	20,2%	-17 896	-0,6%
2	Combustibles	2 377 487	16,0%	2 386 990	16,1%	9 504	0,4%
3	Gros entretien et réparations (GER)	2 305 267	15,5%	2 268 755	15,3%	-36 512	-1,6%
4	Redevances pour occupation du domaine public et chauffage urbain	1 938 579	13,0%	1 961 281	13,2%	22 702	1,2%
5	Sous-traitance	2 050 634	13,8%	1 940 257	13,1%	-110 377	-5,4%
	TOTAL DES POSTES SUPERIEURS A 1 M€	11 691 195	78,7%	11 558 616	78,0%	-132 579	-1,1%

En cumulé, les charges d'exploitation se déclinent de la manière suivante :

Libellé \ années	Réalisés cumulés 2009 à 2019		Prévisionnels cumulés 2009 à 2019		Evolution réalisés cumulés / prévisionnels cumulés	
	€	%	€	%	en valeur	en %
Variation de stock	-16 000		0		-16 000	N/A
Achat	31 336 587	19,5%	52 541 412	31,5%	-21 204 824	-40,4%
Electricité	2 034 591		6 040 349		-4 005 758	-66,3%
Eau	767 121		611 600		155 521	25,4%
Combustibles	22 392 218		37 718 263		-15 326 045	-40,6%
Produits allumage et additifs	410 086		565 400		-155 314	-27,5%
Carburant GO	3 761		0		3 761	N/A
Produit traitement d'eau	37 594		0		37 594	N/A
Fourniture d'entretien et petit équipement	1 086 578		2 431 400		-1 344 822	-55,3%
Réactif traitement des fumées	4 096 464		5 174 400		-1 077 936	-20,8%
Autres achats	508 175		0		508 175	N/A
Services extérieurs	64 532 229	40,3%	61 721 290	37,0%	2 810 939	4,6%
Facturation frais de siège	8 646 708		7 539 400		1 107 308	14,7%
Sous-traitance	26 718 603		29 527 700		-2 809 097	-9,5%
dont groupe	23 911 540		18 881 600		5 029 940	26,6%
Crédit Bail, location	305 817		57 200		248 617	434,6%
Gros entretien et réparations (GER)	24 497 072		17 240 190		7 256 882	42,1%
Maintenance	598 680		3 205 400		-2 606 720	-81,3%
Entretien et réparation autres	117 753		0		117 753	N/A
Assurance	3 627 338		4 151 400		-524 062	-12,6%
Documentation - Etude	20 258		0		20 258	N/A
Autres services extérieurs	2 485 878	1,6%	3 429 800	2,1%	-943 922	-27,5%
Honoraires	318 150		440 000		-121 850	-27,7%
Déplacement, Missions, Réceptions	462 242		432 300		29 942	6,9%
Frais de véhicule	296 659		33 600		263 059	782,9%
Postes et télécommunications	500 871		510 700		-9 829	-1,9%
Frais de contrôle	754 948		1 747 000		-992 052	-56,8%
Autres services extérieurs	153 008		266 200		-113 192	-42,5%
Impôts et Taxes	10 306 864	6,4%	7 272 505	4,4%	3 034 359	41,7%
Cotisation Economique Territoriale (CET)	1 803 784		4 181 344		-2 377 560	-56,9%
Taxe parafiscale, TGAP	27 094		57 200		-30 106	-52,6%
Taxe véhicule	882		33 000		-32 118	-97,3%
CSS Organic	157 550		338 412		-180 862	-53,4%
TGAP	4 898 871		16 250		4 882 621	30046,9%
Autres dont TF	3 418 683		2 483 800		934 883	37,6%
Impôt forfaitaire annuel - IFA	0		162 500		-162 500	-100,0%
Charges de personnel	30 000 569	18,7%	23 227 600	13,9%	6 772 969	29,2%
Autres charges de gestion courante	47 174		0		47 174	N/A
Redevances pour occupation du domaine public et chauffage urbain	21 597 019	13,5%	18 810 000	11,3%	2 787 019	14,8%
Sinistre	24 474	0,0%	0	0,0%	24 474	N/A
TOTAL DES CHARGES	160 314 795	100%	167 002 607	100%	-6 687 812	-4,0%

LES ACHATS

Les achats représentent 21,4% du total des charges d'exploitation de l'exercice. Les achats s'élèvent à 3,172 M€ contre 3,029 M€ en 2018, soit une hausse de 4,7% (+0,143 M€).

Le poste Achats continue à être très nettement inférieur au prévisionnel du PAI, aussi bien pour l'année 2019 (-34%, soit -1,631 M€), qu'en cumulé depuis le début du contrat (-40,4%, soit -21,205 M€), tant sur les postes d'électricité que de combustibles.

Electricité

En 2019, la charge d'électricité de l'UVE a quasiment doublé par rapport à 2018 notamment en lien avec l'incident de la turbine en fin d'année 2019. Le délégataire a dû acheter de l'électricité en absence de production d'électricité par la turbine.

Combustibles

Ce poste pèse pour 2,387 M€ et est globalement stable par rapport à l'exercice précédent (+0,4%).

Au niveau de l'usine de valorisation énergétique, le gaz est utilisé pour les brûleurs des fours et le traitement des fumées, les pics de consommation se font au moment des démarrages et redémarrages des fours. La diminution constatée en 2019 est de l'ordre de 8% grâce à des tarifs du gaz globalement en baisse par rapport à 2018.

Au niveau du réseau de chaleur, le gaz est utilisé par les chaudières gaz d'appoint et la cogénération en mode « dispatchable » au moment de l'appel d'utilisation.

Comparativement au PAI, ce poste pour l'ensemble de la délégation est inférieur à hauteur de -81,4%, soit -486 K€ en raison du choix du sub-délégataire de fonctionner en mode « dispatchable ».

Ce poste inclut aussi l'achat de chaleur de l'usine de valorisation énergétique. Cependant cet achat est retraité afin d'avoir un compte de résultat de la DSP global apuré des opérations réciproques.

En 2019, le poste d'achat de combustibles s'accroît de +2,4%, soit 101 K€ se décomposant principalement en :

- Une augmentation de 173 K€ du gaz consommé pour les besoins de son « process » de chauffage urbain principalement du fait du fonctionnement de la cogénération pendant deux mois au lieu d'un l'an passé et également en raison des nombreuses fuites sur le réseau à Cenon ;
- Une croissance de 80 K€ de la chaleur refacturée par RD Environnement pour le processus d'incinération (effet volume et prix) ;
- Une réduction des achats de bois de 125 K€ pour la chaufferie biomasse en conséquence de ce qui précède.

LES SERVICES EXTERIEURS

Ils s'élèvent à 5,625 M€ et représentent 37,9% du total des charges d'exploitation et sont globalement stables par rapport à l'année précédente (+0,2%).

Les deux grandes composantes qui expliquent le poids relatif des services extérieurs dans le total des charges sont la sous-traitance pour 1,940 M€ (-5,4% soit -0,110 M€ vs 2018) et le gros entretien et renouvellement (GER) pour 2,269 M€ (-1,6% correspondant à -0,037 M€ vs 2018).

La sous-traitance diminue encore en 2019 pour s'afficher à 1,940 M€, tout en demeurant inférieure au prévisionnel de 0,635 M€.

La répartition de la sous-traitance entre l'usine de valorisation énergétique et le réseau de chaleur est de l'ordre de 90% et 10%.

Concernant l'UVE, la sous-traitance regroupe l'ensemble des frais de transports et de traitement des résidus d'exploitation (mâchefers et Résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères – REFIOM). Il s'agit à 90% de charges

du groupe (1,741 M€). Celles-ci sont en baisse de 136 K€ en raison d'une réduction des tarifs des sous-produits et de la stabilité des quantités.

Le Gros Entretien et Renouvellement (GER)

Pour rappel, selon les conditions du contrat de délégation, les travaux de renouvellement et de gros entretien des installations et des équipements sont à la charge du délégataire. Un plan prévisionnel de GER figure au contrat, il est ajusté et mis à jour à l'occasion de l'établissement du rapport annuel d'activité. La particularité de l'enregistrement comptable choisi par le délégataire est la non-constitution de provision et de reprise, mais la passation des dépenses directement en charges annuelles ; ce qui vient grever le résultat directement et conséquemment. Toutefois, dans les comptes sociaux de RD Énergie une « provision pour garantie totale » est constituée pour 498 K€ au bilan. Cette provision est censée couvrir la charge incombant au délégataire pour le renouvellement des installations qui lui sont confiées.

Dépenses GER en €	Réel 2017		Réel 2018		Réel 2019	
RD Environnement	1 752 392	86%	1 934 676	84%	1 984 127	87%
RD Energie	276 699	14%	370 591	16%	284 628	13%
Global	2 029 091	100%	2 305 267	100%	2 268 755	100%

Les dépenses de GER s'élèvent à 2,269 M€, elles sont en légère baisse par rapport à 2018 (-1,6%). Elles sont supérieures de 1,234 M€ à celles prévues au plan d'affaires pour le même exercice ; en cumulé depuis 2009 elles sont de 42,1% supérieures (+7,257 M€). Ce dépassement s'explique, pour l'exercice 2019, par les réparations des nombreuses fuites sur le réseau et, pour le cumul, à une sous-estimation des dépenses lors de l'élaboration du plan d'affaires.

Conformément à l'article 84 du contrat de délégation, un tableau relatif au compte de GER figure dans le compte rendu technique et financier. Le solde cumulé se calcule à partir du solde de l'exercice antérieur (-13,838 M€), majoré de la part du chiffre d'affaires censée recouvrir le renouvellement (P3 - 0,964 M€) constaté en 2019

par Rive droite environnement, minoré des dépenses de travaux comptabilisés au titre du GER en 2019 (2,269 M€), soit un solde du compte au 31 décembre 2019 (-15,143 M€). Le décalage entre la constitution de provision afin de couvrir les grosses réparations et le cumul des dépenses réellement effectuées montre que les dépenses ont été plus lourdes que prévues, car le prévisionnel était semble-t-il sous-estimé, laissant un solde débiteur à fin 2019.

Par ailleurs, il convient de préciser que le poste **Assurance**, également compris dans les Services extérieurs, s'accroît de 123 K€ (soit +34,9%) entre les deux exercices, en raison de la hausse des primes consécutive à des incendies relatifs à l'activité traitement des déchets.

LES AUTRES SERVICES EXTERIEURS

Ils ne représentent que 0,7% du total des charges d'exploitation de l'exercice, mais varient de -157 K€ (-61,7%) par rapport à l'exercice précédent, avec :

- la baisse de 42 K€ d'**honoraires** en raison principalement de l'achat d'un système d'acquisition GTA en 2018 ;

- la réduction de 54 K€ de frais de contrôles réglementaires résultant notamment d'une reprise de provision sur l'exercice 2018.

LES CHARGES DE PERSONNEL

Par simplification de la gestion administrative et sociale, c'est le délégataire Rive droite environnement qui porte tous les salariés dédiés à l'exécution du contrat. Rive droite environnement refacture, au coût salarial, la main d'œuvre ayant travaillé pour le sub- délégataire Rive droite énergie.

Pour mémoire, depuis 2016, les salariés initialement dédiés au réseau (affectés à l'entité RD Énergie) ont été transférées à la société Dalkia France, suite au décroisement de l'actionnariat Véolia-Dalkia. La charge de personnel est donc refacturée directement par Dalkia à sa filiale Rive droite énergie.

Au global, les charges de personnel représentent 20,2% du total des charges d'exploitation. Ces charges diminuent très légèrement sur l'exercice

(-18 K€) en passant de 3,019 M€ à 3,001 M€. Cette variation résulte principalement d'un besoin plus faible en intérimaires sur l'exercice et d'une baisse de charges sociales²², compensés en partie par des versements d'indemnités et de primes plus importantes qu'en 2018. L'effectif dédié à la DSP est stable, il se compose de 38 salariés de RD Environnement auquel s'ajoute le personnel en propre de RD Energie (Dalkia), soit 48 personnes correspondant à 43,85 ETP.

Les charges de personnel sont très nettement supérieures au prévisionnel inscrit dans le plan d'affaires, tant pour l'année 2019 (+42,1%, soit +0,890 M€) qu'en cumul depuis le début du contrat (+29,2%, soit +6,773 M€). Ces hausses sont contrebalancées par un moins important recours au

²² En conséquence de la suppression du CICE, ce sont des réductions de taux de charge qui ont été opérées.

personnel extérieur, mais dans une bien moindre mesure (en cumul : -27,5%, soit -0,943 M€).

LES REDEVANCES

Les redevances pour occupation du domaine public et chauffage urbain représentent 13,2% du total des charges d'exploitation.

Elles concernent le réseau de chaleur à 74% et l'usine de valorisation énergétique à 26%. Les indexations sont contrôlées par les services opérationnels de Bordeaux Métropole.

	Réel 2017		Réel 2018		Réel 2019		Evolution 2019 / 2018	
Rive Droite Energie	1 393 074	73%	1 428 579	74%	1 451 281	74%	22 702	1,6%
<i>Redevance du service public du chauffage urbain</i>	<i>1 390 148</i>		<i>1 428 579</i>		<i>1 451 281</i>		<i>22 702</i>	<i>1,6%</i>
<i>Redevance liée au prix de la chaleur</i>	<i>2 926</i>		<i>0</i>		<i>0</i>		<i>0</i>	
Rive Droite Environnement	510 000	27%	510 000	26%	510 000	26%	0	0,0%
Global redevances	1 903 074	100%	1 938 579	100%	1 961 281	100%	22 702	1,2%

La redevance du service public du chauffage urbain due par Rive droite énergie est prévue à l'article 63 du contrat initial de délégation de service public. Elle couvre les charges (notamment les amortissements de l'emprunt de la chaufferie des Akènes et les frais de contrôle) qui incombent à la collectivité et que cette dernière gère dans son budget annexe. Le montant de base de la redevance appliquée pour la première fois en 2009 était de 1,200 M€. Le contrat prévoit par la suite une révision du montant de base en fonction de deux indices publiés au Moniteur des travaux publics (« Coût de la main d'œuvre des Industries mécaniques et électriques » et « Frais et services divers catégorie 2 »). La redevance augmente de 1,6% sur l'année 2019 par rapport à 2018 et atteint 1,451 M€.

contrat initial de délégation de service public. Cette redevance devient exigible dès lors que le prix de vente de la chaleur produite par l'usine de valorisation énergétique indexé sur le prix de l'énergie du gaz naturel (CHALUIOMen) est supérieur à ce même prix de vente indexé sur le coût d'exploitation de l'usine de valorisation énergétique (CHALUIOMexp). Sur 2019, le CHALUIOMen étant inférieur au CHALUIOMexp, aucune redevance n'a été versée par le délégataire.

La redevance liée au prix de la chaleur due par Rive droite énergie est prévue à l'article 69 du

La redevance due par Rive droite environnement pour l'utilisation de l'usine de valorisation énergétique est prévue au contrat dans son article 75.1. Le délégataire verse à Bordeaux Métropole une redevance fixe annuelle de 0,510 M€ au titre de l'activité d'élimination des déchets au-delà des 90 000 tonnes garanties.

Le total des charges d'exploitation hors DAP de la DSP :

Les charges pour l'exercice 2019 s'élèvent à 14,826 M€ contre 14,856 M€ en 2018 ; elles sont ainsi globalement stables (-0,2%).

L'EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) RETRAITÉ

L'article 62 du contrat de délégation prévoit les dispositions financières de partage des gains de productivité dans le cas où le délégataire obtiendrait de meilleurs EBE (Excédent Brut d'Exploitation) que ceux prévus dans les comptes d'exploitation prévisionnels.

L'EBE visé dans le contrat est l'EBE « classique » retraité des frais de siège et des charges de gros entretien et renouvellement.

En K€	Réalisé 2019	Prévisionnel 2019	Excédent
EBE	3 647	3 592	54
Frais de siège	847	685	161
Charges de GER	2 269	1 034	1 234
EBE retraité	6 762	5 312	1 450

Ainsi, l'EBE « retraité » pour l'exercice 2019 s'élève à 6,762 M€. Dans le plan d'affaires initial, il était prévu à hauteur de 5,312 M€ en euros constants, soit 6,425 M€ en euros courants. L'EBE réel est supérieur à celui attendu, la clause de partage des gains de productivité est mise en

œuvre. Après calcul, il ressort un excédent à hauteur de 5,3%. Or il est prévu dans le contrat qu'un excédent inférieur à 9,9% implique une contribution nulle. RDE n'a donc pas à reverser de contribution à la collectivité au titre de l'exercice 2019.

RESULTAT NET

Libellé \ années	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Evolution du réalisé 2019 Vs 2018	
	€	€	€	en %
TOTAL DES PRODUITS	18 334 222	18 592 895	258 673	1,4%
TOTAL DES CHARGES	14 855 993	14 826 248	-29 745	-0,2%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	3 358 334	3 646 751	288 418	8,6%
Dotations aux amortissements	2 265 700	2 388 591	122 891	5,4%
Dotations aux provisions GER	72 982	128 347	55 365	75,9%
Autres dotations aux provisions (retraite)	-40 554	101 669	142 223	-350,7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 060 205	1 028 144	-32 061	-3,0%
RESULTAT FINANCIER	-129 673	-86 629	43 044	-33,2%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	930 532	941 515	10 983	1,2%
Éléments exceptionnels	115 225	119 895	4 670	4,1%
Impôts sur les sociétés (signe négatif = crédit d'impôt)	191 822	263 188	71 366	37,2%
RESULTAT NET	853 935	798 222	-55 713	-6,5%

Le résultat net dégagé en 2019 est en baisse de - 56 K€ par rapport à l'exercice précédent, et s'établit ainsi à 798 K€. Par comparaison à l'an dernier, il se construit de la manière suivante :

- un EBE (non retraité) de 3 647 K€ en croissance de +288 K€ (Cf. détail partie II et III du présent rapport) ;
- des dotations aux amortissements et provisions de 2 619 K€, en progression de +320 K€ en raison principalement : d'une augmentation des dotations pour provisions d'indemnités de départ à la retraite (à la suite notamment de la révision du taux d'actualisation) et d'une croissance des dotations aux amortissements (conséquence des nouvelles acquisitions

- d'immobilisations de l'exercice et celles de fin 2018). Ainsi, le résultat d'exploitation s'établit à 1 028 K€ ;
- d'un résultat financier correspondant à une perte de 87 K€ malgré une amélioration des charges financières de +33 K€ (les dettes rattachées à des participations s'étant réduites d'une manière importante) ;
- d'un résultat exceptionnel s'établissant à 120 K€, stable (correspondant à la quote-part des subventions d'investissement) ;
- d'un impôt sur les sociétés s'élevant à 263 K€, en hausse de 71 K€ à la suite de la transformation du CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) en réduction du taux de cotisation patronale d'assurances maladie-maternité-invalidité-décès.

ANNEXES

Tableau des effectifs de la D.G.D.P.

**Les coûts de revient par flux
(€HT, €HT/Tonne, €HT/habitant.)**

Les adresses utiles

Tableau des effectifs de la D.G.D.P. au 31 décembre 2019

			Effectif organigramme	Effectif 2018	Effectif 2019	Variation 2019 / 2018
DIRECTION			2	1	2	1
	Directeur DGDP	IT	1	1	1	
	Assistant Secrétariat	AA	1	0	1	
DIRECTION ADJOINTE SUPPORT ET ETUDES			29	27	26	
	Directeur Adjoint	ATT	1	1	1	
	Chargé de mission DSP	IT	1	1	1	
	Chargé de mission administratif et financier	ATT	1	1	1	
SERVICE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES			6	5	5	0
	Chef de Service	ATT	1	1	1	
Centre Formation/G.P.E.C	Chef Centre	RT	1	1	1	
	Formateur	AT	1	1	1	
Centre Ressources	Gestionnaire du personnel	AA	3	2	2	
SERVICE ADMINISTRATIF JURIDIQUE ET FINANCIER			10	10	10	0
	Chef du Service	ATT	1	1	1	
Centre Assistance Juridique et Administrative	Assistant Secrétariat	AA	1	1	1	
	Assistant Administratif	AA	1	1	1	
Observatoire	Gestionnaire coûts de revient	AA	1	1	1	
	Adjoint Statistiques	AA	1	1	1	
Centre Comptabilité et Marchés	Chef Centre	RT	1	0	0	
	Gestionnaire Marchés Publics	RT	1	2	2	
	Adjoint Comptabilité	AA	3	3	3	
SERVICE ETUDES ET PREVENTION			10	9	8	-1
	Chef de service	IT	1	1	1	
	Chargé d'études	IT	2	1	1	
	Assistant chargé d'études	TT	1	1	1	
Centre Études	Chef de centre	TT	1	1	0	
	Projeteur	AM	1	1	1	
	Dessinateur	AT	1	1	1	
	Agent de maintenance	AT	1	1	1	
Centre prévention	Chef de centre	TT	1	1	1	
	Assistant Administratif	AA	1	1	1	

DIRECTION ADJOINTE EXPLOITATION			915	834	836		
	Directeur Adjoint	IT	1	1	1		
	Chargé Coordination Collectes	TT	1	1	1		
Centre Matériels & Sites			58	48	47	-1	
	Chef Centre	TT	1	1	1		
	Gestionnaire Bureautique	AM	1	0	0		
	Gestionnaire materiel et sites	AM	6	4	5		
	Agent d'exécution	AT	50	43	41		
SERVICE VALORISATION			152	148	147	-1	
	Chef de service	IT	1	1	1		
	Assistant marché projets	TT	1	1	1		
	Agent administratif	AA	2	2	2		
Centre Maintenance et Prestations	Chef de Centre	TT	1	1	1		
	Contremaître	AM	1	1	1		
	Agent de Maintenance	AT	10	9	9		
Centres de Recyclage	Chef de centre	TT	1	1	1		
	Contremaître	AM	7	7	7		
	Agent de conduite	AT	34	34	34		
Centre Support Valorisation	Agent d'exploitation CR	AT	90	87	88		
	Chef de centre	TT	1	1	0		
	Agent de Surveillance Travaux	AM	3	3	2		
SERVICE COLLECTES			703	636	640	4	
	Chef de service	IT	2	2	2		
	Agent administratif	AA	1	1	1		
Centres de transfert et Usines	Chef de centre	TT	1	1	1		
	Contremaître d'exploitation CT	AM	5	4	5		
	Agent de conduite CT	AT	16	15	13		
	Agent d'exploitation	AT	13	6	6		
Zones de Collectes	Agent d'exploitation	AT	13	6	6		
	Chef de zones	TT	5	5	5		
	Contremaître	AM	23	22	22		
	Agent administratif	AA	9	9	9		
Cellule apport volontaire	Agent de collecte	AT	386	362	364		
	Agent de conduite	AT	158	136	136		
	Agent d'entretien	AT	8	8	8		
	Agent Grutier	AT	22	19	20		
Centre administratif redevance spéciale	Agent d'entretien	AT	8	8	8		
	Gestionnaire Administratif	RT	1	1	1		
Centre Support Collectes	Agent administratif	AA	5	4	4		
	Cellule Surveillance	Chef de centre	TT	1	1	1	
		Chef Cellule Surveillance	RT	1	1	1	
		Agent de surveillance	AM	3	2	3	
	Cellule proximité	Agent de surveillance	AM	3	2	3	
		Chef Cellule de Proximité	TT	1	1	1	
		Assistant Administratif	AA	1	1	1	
		Chef d'équipe (USID)	AM	2	2	2	
		Agent Surveillance USID	AT	14	12	12	
		Chef section communication	AM	2	2	2	
Agent de Communication		AT	14	12	13		
Agent de proximité	AT	2	1	1			
	Agent de proximité	AT	2	1	1		
TOTAL			946	862	864	2	
AGENTS NON AFFECTES (inapte)				51	53	2	
AGENTS EN DISPONIBILITE (maladie)						0	
TOTAL			946	913	917	4	

Les coûts de revient par flux

(en €HT, €HT/Tonne, €HT/habitant)

Coûts de revient par flux (en €HT)						Gestion du passif (Décharge de Labarde et du Bourgainh)	Tous flux
Charges Fonctionnelles	5 516 372,94 €	644 626,07 €	3 155 650,25 €	2 297 030,84 €	562 839,21 €	77 724,48 €	12 254 243,80 €
Prévention	336 171,34 €	24 448,83 €	61 496,22 €	311 010,71 €	- €	- €	733 127,10 €
Collecte et pré-collecte	25 583 869,47 €	1 987 437,98 €	12 555 070,90 €	6 904 860,51 €	1 190 895,40 €	- €	48 222 134,26 €
Transfert/Transport	2 149 291,10 €	- €	368 916,43 €	5 044 354,06 €	996 566,98 €	- €	8 559 128,57 €
Traitement des déchets	16 832 291,03 €	- €	8 092 459,27 €	6 968 268,34 €	2 171 100,42 €	601 889,56 €	34 666 008,63 €
Charges Techniques	44 901 622,95 €	2 011 886,81 €	21 077 942,82 €	19 228 493,63 €	4 358 562,80 €	601 889,56 €	92 180 398,57 €
Coût complet HT	50 417 995,90 €	2 656 512,88 €	24 233 593,07 €	21 525 524,47 €	4 921 402,01 €	679 614,05 €	104 434 642,37 €
Coût aidé HT	48 021 092,43 €	1 837 042,31 €	17 221 309,85 €	19 794 297,39 €	4 921 402,01 €	668 721,15 €	92 463 865,13 €

Coûts de revient par flux (en €HT/Tonne)						Gestion du passif (Décharge de Labarde et du Bourgainh)	Tous flux
Charges Fonctionnelles	28,95 €	32,84 €	83,19 €	15,85 €	16,38 €	-	28,67 €
Prévention	1,76 €	1,25 €	1,62 €	2,15 €	- €	-	1,72 €
Collecte et pré-collecte	134,24 €	101,25 €	330,99 €	47,63 €	34,66 €	-	112,81 €
Transfert/Transport	11,28 €	- €	9,73 €	34,80 €	29,01 €	-	20,02 €
Traitement des déchets	88,32 €	- €	213,34 €	48,07 €	63,19 €	-	81,10 €
Charges Techniques	235,61 €	102,50 €	555,68 €	132,65 €	126,86 €	-	215,65 €
Coût complet HT	264,55 €	135,34 €	638,87 €	148,49 €	143,24 €	-	244,31 €
Coût aidé HT	251,97 €	93,59 €	454,00 €	136,55 €	143,24 €	-	216,31 €

Coûts de revient par flux (en €HT/habitant)						Gestion du passif (Décharge de Labarde et du Bourgainh)	Tous flux
Charges Fonctionnelles	7,04 €	0,82 €	4,03 €	2,93 €	0,72 €	0,10 €	15,65 €
Prévention	0,43 €	0,03 €	0,08 €	0,40 €	- €	- €	0,94 €
Collecte et pré-collecte	32,67 €	2,54 €	16,03 €	8,82 €	1,52 €	- €	61,58 €
Transfert/Transport	2,74 €	- €	0,47 €	6,44 €	1,27 €	- €	10,93 €
Traitement des déchets	21,49 €	- €	10,33 €	8,90 €	2,77 €	0,77 €	44,27 €
Charges Techniques	57,34 €	2,57 €	26,92 €	24,55 €	5,57 €	0,77 €	117,72 €
Coût complet HT	64,38 €	3,39 €	30,95 €	27,49 €	6,28 €	0,87 €	133,36 €
Coût aidé HT	61,32 €	2,35 €	21,99 €	25,28 €	6,28 €	0,85 €	118,08 €

Les adresses utiles

Siège social de Bordeaux Métropole

Esplanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 99 84 84
Fax : 05 56 96 19 40
www.bordeaux-metropole.fr

Direction Gestion des Déchets et Propreté

35 rue Jean Hameau 33300 Bordeaux
Tél. : 05 56 11 83 83
Fax : 05 56 11 83 91
Mail : dopenvir@bordeaux-metropole.fr

Unité Collecte

Réclamation (bacs gris et verts)

Tél. : 05 56 11 83 88

Collecte des déchets des professionnels

N° gratuit : 0800 82 83 33

Collectes Sélectives Agents de communication

N° gratuit : 0800 22 21 20

Cellule Collecte Sélective en apport volontaire

ZI de Tartifume rue Gustave Eiffel
33130 Bègles
Tél. : 05 57 35 80 03
Fax : 05 57 35 80 15

Unité recyclage valorisation traitement transport

Unité centres de transferts

35 rue Jean Hameau 33300 Bordeaux
Tél. : 05 56 11 83 83
Fax : 05 56 11 83 17

Unité support valorisation

124 av Jean Mermoz 33 327 Eysines
Tél. : 05 56 37 37 83
Fax : 05 56 37 37 92

Unité Centres de recyclage

124 av Jean Mermoz 33 327 Eysines
Tél. : 05 56 37 37 83
Fax : 05 56 37 37 97

Réclamations centres de recyclage

Tél. : 0 800 22 21 20

Les 18 centres de recyclage

Ambarès et Lagrave avenue Jules Ferry
Tél. : 05 56 77 71 32

Ambès 22 rue Jean Mermoz
Tél. : 05 56 77 05 54

Bassens rue Franklin
Tél. : 05 56 38 32 46

Blanquefort avenue du 11 novembre
Tél. : 05 56 95 61 51

Bordeaux Alfred Daney rue Surcouf
Tél. : 05 56 39.08.27

Bordeaux Paludate quai de Paludate
Tél. : 05.56.87.15.95

Bordeaux Deschamps quai Deschamps
Tél. : 05.56.40.21.41

Bruges rue André Sarraud, sortie 6
Tél. : 05 56 57 90 88

Eysines rue Jean Mermoz
Tél. : 05 57 53 32 22

Floirac rue Aristide Bergès
Tél. : 05 56 32 61 46

Gradignan 151 allée de Mégevie
Tél. : 05 56 75 05 90

Mérignac avenue des marronniers
Tél. : 05 56 34 15 06

Pessac Bourgaillh chemin de la Princesse
Tél. : 05 35 38 91 10

Pessac Gutenberg rue Gutenberg
Tél. : 05.56.92.60.81

Pompignac 19 avenue du Périgord
Tél. : 05 57 97 03 97

Saint Médard en Jalles avenue de Touban
Tél. : 05 56 05 40 06

Le Taillan-Médoc route de Saint Aubin
Tél. : 05 56 05 71 43

Villenave-d'Ornon chemin de Galgon
Tél. : 05 56 87 02 51